

SEULE ÉDITION COMPLÈTE

DES

SUITES A BUFFON,

FORMAT IN-18.

REPTILES.

TOME QUATRIÈME.

Cette Collection, primitivement publiée par les soins de M. Déterville, et qui est devenue la propriété de M. Roret, ne peut être donnée par d'autres éditeurs, n'étant pas, comme les OEuvres de Buffon, dans le domaine public.

Les personnes qui auraient les suites de Lacépède, contenant seulement les Poissons et les Reptiles, auront la liberté de ne pas les prendre dans cette Collection.

Cette Collection formera 108 volumes, ornés d'environ 600 Planches, dessinées d'après nature, par Desève, et précieusement terminées au burin. Elle se composera des ouvrages suivans :

HISTOIRE NATURELLE DES INSECTES, par MM. de Tigny et Brongniart.	20 vol.
— DES VÉGÉTAUX, par M. de Mirbel.	30 vol.
— DES COQUILLES, par M. Bosc.	10 vol.
— DES VERS, par M. Bosc.	6 vol.
— DES CRUSTACÉS, par M. Bosc.	4 vol.
— DES MINÉRAUX, par M. Patrin.	10 vol.
— DES POISSONS, de Bloch, par M. Castel.	20 vol.
— DES REPTILES, par MM. Sonnini et Latreille.	8 vol

Prix de chaque volume, 75 c.

Prix de chaque Livraison de Figures, composée d'environ 5 Planches, pour les souscripteurs 35 cent. en noir, et 1 fr. Fig. coloriées.

Il paraîtra régulièrement, le samedi de chaque semaine, 2 volumes et 2 Livraisons de Planches, à partir du 1er février 1830.

Nota. Une partie de ces ouvrages ayant déjà paru, en réunissant les deux volumes ou parties qui seront en vente chaque samedi, on pourra les faire relier ou cartonner à volonté.

HISTOIRE NATURELLE

DES REPTILES,

AVEC FIGURES DESSINÉES D'APRÈS NATURE;

PAR C. S. SONNINI, NATURALISTE,

Pierre André

ET PAR P. A. LATREILLE,

Membre de l'Académie des Sciences.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,

RUE HAUTEFEUILLE, AU COIN DE LA RUE DU BATTOIR.

CHEZ RAYNAL, RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ, N° 13.

1830.

HISTOIRE NATURELLE

DES REPTILES.

SUITE DU XXe GENRE.

La Vipère chayque, *Vipera stolata.*

Les Portugais désignent cette espèce sous le nom de *chayquarona*, d'où, par abréviation, on en a tiré le nom de *chayque.*

Linnée dit qu'elle se trouve en Asie; qu'elle est grise, avec deux raies blanches sur le dos et des bandes d'un brun peu marqué; que sa tête est bleuâtre; que les plaques du ventre ont de chaque côté un point noir, et que d'ailleurs cette espèce est semblable à celle qu'il appelle couleuvre *buccatus;* le ventre à cent quarante-trois plaques, la queue soixante-treize petites.

Il cite pour synonyme, Séba, tom. 2, pl. 9, fig. 1, le mâle; et fig. 2, la femelle. Cet iconographe dit qu'il avait reçu ce serpent du Portugal avec d'autres espèces. Si ces figures appartiennent bien au *coluber stolatus* de Linnée, je crois que ce reptile doit être placé avec les couleuvres qui ne sont pas venimeuses; la figure de la tête, ses écailles, la disposition des couleurs, l'alongement de la queue, tout annonce qu'il n'est pas de ce genre.

Le dessus du dos, d'après les figures de Séba, présente deux raies jaunâtres et longitudinales, avec une autre au milieu brune ou rougeâtre; le mâle a, de chaque côté, à la partie antérieure du corps, neuf taches rondes et noirâtres, disposées en longueur, comme les évents des lamproies: on ne voit point ces taches sur la femelle.

La Vipère coralline, *Vipera corallina.*

Ce n'est point à cause d'une ressemblance de couleur avec le corail que Linnée a nommé cette espèce *coralline*, mais parceque ses écailles dorsales, arrondies du côté de la tête, pointues du côté de la queue, étant placées l'une sur l'autre et disposées sur seize rangs longitudinaux, un peu séparés les uns des autres, imitent des tiges déliées, articulées, de cette production maritime.

La vipère coralline a quelquefois plus de trois pieds de longueur ; le dessus du corps est d'un vert de mer, rehaussé par trois raies étroites et rousses qui parcourent toute sa longueur ; le dessous est blanchâtre et pointillé de blanc : les écailles latérales sont rhomboïdales, contiguës les unes aux autres, arrangées comme celles des autres vipères ; le ventre a cent quatre-vingt-treize grandes

plaques, et la queue quatre-vingt-deux paires de petites.

On a mis ce serpent au nombre des couleuvres venimeuses, quoiqu'il n'en ait pas trop le facies.

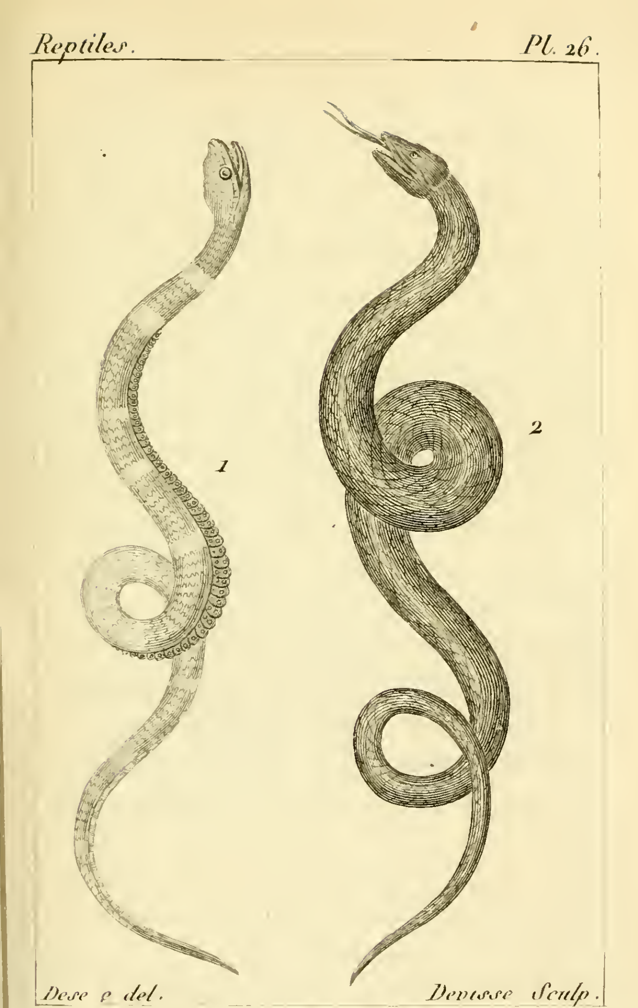
Il est d'Amboine. *Voyez* Séba, tom. 2, pl. 17, fig. 1.

La Vipère atroce, *Vipera atrox.*

Elle est longue d'environ un pied et demi, blanchâtre, avec des taches d'un brun tirant sur un noir très foncé, transversales, et disposées alternativement, dans toute sa longueur; la tête est aplatie en dessus, comprimée latéralement, anguleuse et couverte de petites écailles. Celles qui revêtent le dos ont une arête.

Ce serpent se trouve en Asie.

Je ne crois pas que les fig. 4 et 5, pl. 43, tom. 1, de Séba, rapportées à cette espèce lui conviennent, ou du moins elles ne s'accordent pas avec la description de Linnée.



1 . La Vipère atroce .
2 . La Couleuvre lien .

La tête, dans les figures de Séba, est couverte de plaques, comme celles des couleuvres ; le dessus du corps est bai, avec de petites bandes transverses sur les flancs, d'un gris cendré clair et qui ont près des plaques une petite tache blanche ; les plaques sont aussi d'un gris cendré clair ; la queue est longue, cylindrique et terminée en pointe ; la tête est grande, couverte de plaques roussâtres ; le corps a peu de substance, comme s'il était vide, plat jusqu'à la naissance de la queue. Séba n'a pas remarqué ses crochets, disant en général que ses dents sont petites. Les Portugais appellent ce serpent *cobra de capello*. Il est de Ceilan. La fig. 5 représente un jeune individu.

Cette vipère devrait ainsi être placée avec les *naja*.

La Vipère blanche, *Vipera nivea.*

Ce n'est qu'avec répugnance que je place ce serpent dans ce genre. La figure de Séba, tom. 2, pl. 15, fig. 1, ne peut pour la forme de la tête, la grandeur de ses écailles, convenir qu'à une couleuvre.

Cet iconographe dit que ce serpent est très blanc, avec quelques taches fort petites, noires, ainsi que l'extrémité de la queue. Linnée l'a vu sans la moindre tache, et lui a compté cent neuf plaques abdominales et soixante-deux paires de petites sous-caudales.

Il a, suivant Séba, deux aunes et demie de long, et se trouve en Lybie. Il se nourrit d'oiseaux, de petits quadrupèdes, etc.

La Vipère brasilienne, *Vipera brasiliana.*

M. de Lacépède a parlé le premier de cette espèce qui avait été envoyée au Muséum d'histoire naturelle de Paris, du Brésil. La tête de cette vipère est couverte d'écailles ovales, relevées par une arête, semblables en tout à celles du dos ; le corps offre en dessus de grandes taches ovales, rousses, bordées de noirâtre, et dans leurs intervalles d'autres taches plus petites, d'un brun plus ou moins foncé ; l'abdomen a cent quatre-vingts grandes plaques et la queue quarante-six paires de petites. La longueur totale est de trois pieds ; la queue y entre pour cinq pouces six lignes.

M. de Lacépède a donné la figure de ce serpent.

Séba a représenté, tom. 2, pl. 28, nos 3 et 4, deux vipères du Brésil qui s'en approchent beaucoup.

La Vipère Loberis, *Vipera Loberis.*

Kalm a trouvé cette espèce dans le Canada ; elle a des raies noires, étroites, cent dix plaques à l'abdomen, et cinquante paires de petites sous la queue.

La Vipère tigrée, *Vipera tigrina.*

On ignore le lieu natal de cette vipère décrite par M. de Lacépède. Sa longueur totale est d'un pied un pouce six lignes ; celle de la queue est de deux pouces, sa tête est garnie de petites écailles ovales, relevées par une arête, et semblables à celles du dos ; le dessus du corps est d'un roux blanchâtre, avec des taches foncées, bordées de noir, semblables à celles que l'on voit sur les peaux des panthères ; l'abdomen a deux cent vingt-trois plaques, et la queue soixante-sept paires de petites.

Vipères peu connues.

Nous venons de présenter le tableau des espèces qui nous ont paru avoir été le mieux observées. Séba en a figuré plusieurs autres, et c'est d'après ces figures que Laurenti, et son copiste Gmelin, ont augmenté le nombre des espèces publiées par Linnée. Les limites de cet ouvrage, les inconvénients qui résultent d'un travail fait d'après les figures, nous interdissent une marche semblable. Nous nous bornerons à indiquer ici les figures de Séba que nous soupçonnons devoir être rapportées à cette division des vipères, et que nous n'avons pas citées.

Tome I.

Pl. 33, fig. 5. Vipère de Ceilan.
— 54, fig. 2. ——— de Madère.
— 70, fig. 12. ——— de Java.

Tome II.

Pl. 8, fig. 4. Vipère des Indes orientales.

Pl. 8, fig. 5.	Vipère de Surinam.
— 27, n° 1.	—— du Caire.
— 28, n° 2.	—— du Brésil.
id. nos 5 et 6.	—— du Pérou.
— 34, nos 1, 2.	—— de Siam.
— 50, n° 1.	—— de Guinée.
— 64, n° 1.	—— d'Amérique.
— 93, n° 2.	—— de Ceilan.

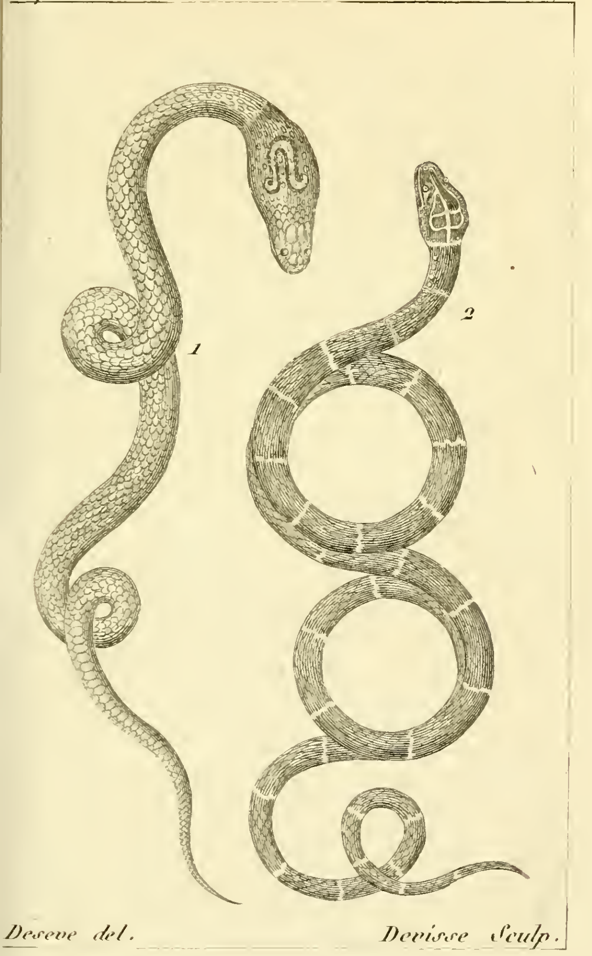
DEUXIÈME FAMILLE.

LES VIPÈRES A TÊTE REVÊTUE EN DESSUS DE PLAQUES.

Tête garnie en dessus de grandes écailles ou de petites plaques, au nombre de neuf.

La Vipère Naja, *ou* le Serpent à lunettes des Indes orientales, *Vipera Naja.*

Le brillant des écailles de cette vipère,



1. La Vipère naja.
2. La Couleuvre à chaîne.

la vivacité de leurs couleurs, une expansion singulière qui se remarque à la partie antérieure du corps, derrière de la tête, expansion d'autant plus extraordinaire, qu'elle est susceptible d'une plus grande dilatation ; ce qui semble alors faire paraître l'animal coiffé d'une espèce de chaperon, d'une sorte de couronne ; le dessin bizarre d'une paire de lunettes tracé sur cette partie ; les armes terribles, ce funeste poison que la nature lui a donné, poison le plus actif peut-être de tous ceux que fournit le règne animal, et auxquels la méchanceté de l'homme n'a rien ajouté ; l'espèce de danse que lui font imiter les bateleurs de l'Inde, le pouvoir magique qu'ils ont en apparence sur eux, ont assuré à ce serpent une grande célébrité. Les Orientaux, déja trop crédules, ont voulu retrouver sur la tête de ce reptile des traits de la figure humaine. La Terreur, la Superstition, sa fille, ont achevé d'égarer l'imagination de ces peuples. Le naja

a eu des temples; la côte de Malabar nous a présenté des traits d'une telle dégradation dans l'espèce humaine. On apporte des aliments choisis auprès du repaire de ce reptile. Si on le rencontre, on lui adresse des prières, et il se trouve encore des malheureux apôtres, des défenseurs intéressés de cette stupide ignorance, des ministres d'une divinité si monstrueuse, qui lui sacrifient au nom de ces hommes dont la crainte a étouffé la raison. Citons, à ce sujet, un passage curieux de l'Histoire générale des Voyages.

« Une autre espèce de serpent que les Indiens nomme *nalle pambou*, c'est à dire bonne couleuvre, a reçu des Portugais le nom de *cobra capel*, parce-qu'elle a la tête environnée d'une peau large qui forme une espèce de chapeau. Son corps est émaillé de couleurs très vives, qui en rendent la vue aussi agréable que ses blessures sont dangereuses ; cependant elles ne sont mortelles que

pour ceux qui négligent d'y remédier. Les diverses représentations de ces cruels animaux font le plus bel ornement des pagodes ; on leur adresse des prières et des offrandes. Un Malabare, qui trouve une couleuvre dans sa maison, la supplie d'abord de sortir ; si ses prières sont sans effet, il s'efforce de l'attirer dehors en lui présentant du lait, ou quelqu'autre aliment. S'obstine-t-elle à demeurer ? on appelle les bramines, qui lui présentent éloquemment les motifs dont elle doit être touchée, tels que le respect du Malabare et les adorations qu'il a rendues à toute l'espèce.

» Pendant le séjour que Dellon fit à Cananor, un secrétaire du prince gouverneur fut mordu par un de ces serpents à chapeau, qui était de la grosseur du bras et d'environ huit pieds de longueur ; il négligea d'abord les remèdes ordinaires, et ceux qui l'accompagnaient se contentèrent de le ramener à la ville, où le serpent fut apporté aussi dans un vase

bien couvert. Le prince, touché de cet accident, fit appeler aussitôt les bramines, qui représentèrent à l'animal combien la vie d'un officier si fidèle était importante à l'état ; aux prières, on joignit les menaces : on lui déclara que si le malade périssait, il serait brûlé vif dans le même bûcher ; mais il fut inexorable, et le secrétaire mourut de la force du poison. Le prince fut extrêmement sensible à cette perte, cependant ayant fait réflexion que le mort pouvait être coupable de quelque faute secrète, qui lui avait peut-être attiré le courroux des dieux, il fit apporter hors du palais le vase où la couleuvre était renfermée, avec ordre de lui rendre la liberté, après lui avoir fait beaucoup d'excuses, et quantité de profondes révérences.

» Une piété bizarre engage un grand nombre de Malabares à porter du lait et divers aliments dans les forêts ou sur les chemins, pour la subsistance de ces ridicules divinités. Quelques voyageurs,

ne pouvant donner d'explication plus raisonnable à cet aveuglement, on jugé qu'anciennement la vue des Malabares avait peut-être été de leur ôter l'envie de venir chercher leur nourriture dans les maisons, en leur fournissant de quoi se nourrir au milieu des champs et des bois.

» La loi que les Indiens s'imposent de ne tuer aucune couleuvre, est peu respectée des Chrétiens et des Mahométans : tous les étrangers, qui s'arrêtent au Malabar, font main basse sur ces odieux reptiles ; et c'est rendre sans doute un important service aux habitants naturels. Il n'y a point de jour où l'on ne fut en danger d'être mortellement blessé jusques dans les lits, si l'on négligeait de visiter toutes les parties de la maison qu'on habite. » *Histoire génér. des Voyag.* tom. 43, pag. 341 et suiv., édit. in-12.

Une raie d'une couleur différente de celle du corps de l'animal, placée sur son cou, doublée inférieurement, et

dont chaque extrémité ou chaque branche se contourne ensuite en haut et en dehors pour former un crochet, un cercle, telle est l'ébauche grossière de cette prétendue figure humaine qu'on a cru voir sur le corps de ce serpent; de là aussi lui est venu le nom de *serpent à lunettes*.

D'autres portant leurs regards et fixant leur attention sur la partie dilatée de leur corps, sur sa disposition à couvrir la tête, l'ont nommé *serpent à chaperon*, *serpent couronné*.

Le naturaliste laissant là ces dénominations, s'arrête à l'examen de la forme singulière de ce reptile. Il voit que cette extension du cou est formée localement par un alongement des côtes qui sont d'ailleurs plus élargies, et dont la courbure commence à une plus grande distance de l'épine du dos que dans les autres côtes. Il observe que la peau, en cet endroit, s'enfle, augmente de volume, lorsque l'animal est surtout en colère;

que cette membrane devient même une sorte de capuchon où l'animal semble retirer sa tête. Le naturaliste considère encore la superficie de cette peau, et il aperçoit que les écailles dont elle est recouverte, sont presque isolées les unes des autres et nullement contiguës, ainsi que dans les autres serpents. Tous les reptiles venimeux de cet ordre qu'il avait étudiés jusqu'ici avaient la tête couverte en majeure partie de petites écailles semblables à celles du dos. Il voit avec surprise que la nature veut ici le dérouter, déranger ses calculs et les lois qu'il voulait établir, par une anomalie, dont nous trouverons encore quelques exemples ; le dessus de la tête est couvert par neuf plaques ou grandes écailles, disposées sur quatre rangs, deux au premier, à commencer par le museau, deux au second, trois au troisième, et deux au quatrième.

Les naja ont communément trois ou quatre pieds de longueur totale, dont la

queue fait un peu plus du sixième. Les adultes sont d'un beau jaune roux ou cendré, éclatant sur le dessus du corps, blanchâtres, avec une teinte rouge en dessous. Étant jeunes, ils ont, à ce qu'il paraît, ou quelquefois du moins, ou dans des variétés, plusieurs bandes transversales pourpres. Le corps offre aussi, dans les adultes, un collier assez large, d'un brun sombre, et qui s'oblitère sur les individus conservés dans l'esprit-de-vin. Les raies qui imitent les lunettes sont blanchâtres, avec leurs bords d'un brun foncé. Les yeux sont très vifs, les écailles sont ovales, plates et très alongées. Elles ne tiennent à la peau que par une petite portion de leur surface inférieure, et l'on présume que le serpent peut les redresser. Elles sont alignées sur le cou, et laissent voir, entre elles, la peau qui est d'un jaune blanchâtre. Ce sont souvent autant de facettes qui réfléchissent la lumière du soleil, paraissent d'une couleur d'or éclatante. L'abdomen

a de cent quatre-vingt-sept à cent quatre-vingt-treize plaques, et la queue de cinquante-huit à soixante paires de petites.

Cette queue est terminée, d'après Séba, par une pointe dure. La femelle n'a pas, sur l'expansion membraneuse du cou, la raie contournée, la figure des lunettes dont nous avons parlé.

On trouve beaucoup de variété dans les naja, et c'est sur ces différences de formes, de couleurs, qu'on a fondé des distinctions spécifiques. On a dû d'autant plus être porté à établir des espèces, que la diversité supposée de leur pays natal semblait prêter des forces et une nouvelle autorité à cette distinction. J'avoue cependant qu'il s'élève des doutes dans mon esprit relativement à cette dernière considération. Séba est le seul garant de l'existence des naja dans le Pérou, dans le Brésil, et l'on sait que pour les indications de pays, un tel garant a souvent besoin lui-même d'une garantie. Je cherche dans les relations des voyageurs qui

ont parcouru le Nouveau-Monde, quelques indices à l'appui du témoignage de Séba, et aucun ne parle en sa faveur. Ce n'est, je l'avoue, qu'un silence négatif. Mais je ne prétends pas non plus en déduire une conséquence rigoureuse contre l'existence des naja dans le Nouveau-Monde. J'opine simplement pour que l'on regarde cette existence supposée comme suspecte, jusqu'à ce qu'on ait acquis, à cet égard, des preuves plus convaincantes que celles qui sont déduites du témoignage seul de Séba.

Reussel, auteur, ainsi que nous l'avons dit, d'une magnifique histoire des serpents de la côte de Coromandel, a parlé fort au long du naja et de son venin. Cet ouvrage étant écrit en anglais, et n'étant connu de nous que depuis très peu de temps, nous ne pouvons en donner ici un extrait.

De tous les serpents des grandes Indes, le naja est celui que les hommes de ces contrées, qui vont nu-pieds, ap-

préhendent le plus. Est-il irrité? il se redresse avec fierté, dit M. de Lacépède, fait briller des yeux étincelants, étend ses membranes en signe de colère, ouvre sa gueule, et s'élance avec rapidité, en montrant la pointe acérée de ses crochets venimeux. Les bateleurs Indiens savent cependant réduire le serpent à lunettes et se garantir de sa morsure. Ils parcourent les villes et les campagnes, en le montrant au peuple, et en l'amusant par cette espèce de danse qu'ils lui font faire. Nous avons rapporté, dans notre discours servant d'introduction à l'histoire des animaux de cet ordre, la manière dont ils s'y prennent pour former l'éducation du naja, et comment ils se mettent à l'abri de sa morsure ou de ses effets.

L'Egypte ancienne et moderne nous offre de semblables charlatans, qui manient sans crainte, irritent des serpents d'une certaine grandeur, ou quelquefois redoutables par leur venin, savent en

les serrant pres du cou ou par d'autres moyens, éviter leurs dents meurtrières, les dévorent même tout vivants. Shaw dit qu'on lui assura qu'il y avait plus de quarante mille personnes au grand Caire et dans les villages des environs, qui ne mangeaient autre chose que des lézards ou des serpents. Cette singulière manière de se nourrir, leur vaut le privilége et l'honneur insigne, ajoute-t-il, de marcher immédiatement auprès des tapisseries brodées de soie noire, qu'on fabrique tous les ans au grand Caire, pour le Kanba de la Mecque, et qu'on va prendre au château pour les promener en procession avec grande pompe et cérémonie, dans les rues de la ville. Lorsque ces processions se font, il y a toujours un grand nombre de ces gens qui les accompagnent en chantant et en dansant, et faisant par intervalles réglés, toutes sortes de contorsions et de gesticulations fanatiques.

On sait que les Psylles de Cyrène,

les Ophiogènes de Chypre, étaient connus des anciens pour cet art singulier qui leur donnait sur les serpents un pouvoir qui pouvait paraître magique, une sorte d'enchantement aux yeux des hommes crédules.

Kempfer recommande contre la morsure du naja, sur l'autorité des Indiens, l'usage de la plante que l'on nomme dans les contrées chaudes de l'Inde, où elle croît, *ophiorrisa*, ou *mungo*. Ce dernier nom lui est commun avec la mangouste qui, disait-on, ennemie mortelle des serpents, de celui à lunettes surtout, va manger, lorsqu'elle est mordue par quelqu'un de ces reptiles, cette plante salutaire. Mais Dopsonville qui pendant son séjour dans les pays orientaux, a eu occasion d'observer les habitudes de la mangouste, assure qu'elle n'a point d'anthipathie contre les serpents ni contre le crocodile. On trouve dans le même auteur les différentes manières que les Indiens emploient pour guérir la morsure

des serpents venimeux. On a prétendu que l'on trouvait dans la tête du naja, une pierre regardée comme un remède assuré contre le poison de ce serpent et de tous ceux qui sont venimeux. Cette pierre a été appelée pour cela *pierre de serpent*, *pierre de serpent à chaperon*, *pierre de cobra*. Des savants avaient adopté cette opinion, et annoncé des expériences dont le prétendu succès semblait faire autorité.

Ces pierres s'attachaient fortement, disait-on, à la blessure, et ne s'en séparaient qu'après avoir attiré et absorbé tout le venin. Tombant alors d'elles-mêmes, elles laissaient la personne blessée en parfaite guérison. Ces pierres étaient nettoyées avec du lait frais, dans lequel elles rejetaient tout le venin dont elles s'étaient imbibées, ce qui donnait au lait une couleur d'un jaune verdâtre. Mais Rédi a prouvé que ces pierres sont artificielles, et composées par des solitaires indiens qu'on nomme *jogues*. Ils

vont les vendre à Diu, à Goa, à Salsette, d'où elles sont distribuées ensuite, par la voie du commerce, dans toute l'Inde. Leur couleur est d'un noir semblable à celui de la pierre-de-touche, très luisant et lustré. Les unes sont sans taches, d'autres en ont une ou deux de grises, ou ont, au milieu, un peu de blanc sale, avec une teinte bleuâtre autour. Elles sont d'une forme lenticulaire, il y en a cependant d'oblongues. Rédi compare la largeur des plus grandes à celle de la monnaie italienne appelée *grossi*, et la largeur des pierres les plus petites à celle d'un quattrino, autre monnaie de l'Italie. Il révoque en outre la prétendue efficacité de ces pierres, avec d'autant plus de raison, que ces jogues qui les débitent, ont soin d'arracher les dents des naja avant de donner en spectacle ces reptiles.

Ces pierres s'attachent non seulement aux plaies, mais à toutes les parties du corps qui sont humectées de sang ou de

quelque autre liqueur, de même que le sont les bols, les terres sigillées. Fontana a confirmé le sentiment de Rédi.

Je ne crois pas cependant qu'il faille pour cela négliger de rechercher si des matières absorbantes ne pourraient pas être appliquées avec fruit sur la plaie produite par la morsure d'un serpent venimeux. Je suis persuadé qu'un usage prompt et réitéré de ces matières affaiblirait singulièrement l'action du venin, en se chargeant du sang qui se trouverait dans la plaie, et avec lui de la liqueur empoisonnée.

La vipère naja est figurée dans Séba, tom. 1, pl. 44, n° 1; tom. 2, pl. 89, n° 1—3; pl. 90, n° 1, le mâle, et 2 la femelle; pl. 97, n°s 1 et 3, le mâle encore, et n° 2 la femelle.

Le même iconographe représente, tom. 2, pl. 85, fig. 2, un naja du Pérou, dont M. de Lacépède fait l'espèce qu'il appelle *serpent à lunettes du Pérou*. Il n'a pas, dit-on, autour du cou, ces mem-

branes susceptibles d'être gonflées, cette extension considérable qui caractérise le vrai naja. Le dessus du corps est roux, varié de blanc et de gris. Le dessous est plus clair, il a un collier d'un gris obcur, et ressemble d'ailleurs au naja pour le reste.

Le continuateur de Buffon fait une troisième espèce de serpent à lunettes, de celui que Séba a figuré, tom. 2, pl. 89, fig. 4, et qu'il dit être du Brésil.

Ce serpent ressemble au naja par la faculté de pouvoir gonfler prodigieusement son cou. Mais il en diffère par la disposition des taches de cette dernière partie. Il a une marque d'un blanc assez éclatant, découpée en cœur, et dont la pointe regarde la queue, avec deux petites taches noires, rondes de chaque côté, placées l'une sur l'autre, dans le sens de la longueur; celle qui est la plus près de la tête est un peu plus grande. Le dos est d'un roux clair, avec des bandes brunes transversales. Le ventre

est plus clair. M. de Lacépède nomm
ce naja qui paraît être distingué réell
ment du commun, le *serpent à lunet
du Brésil*. Ce naturáliste croit, et je si
de son avis, que le serpent à lunett
de Séba, tom. 2, pl. 97, fig. 4, est
même que celui de la fig. 1 de la pl. 8
du même volume. Il est, suivant l'ic
nographe hollandais, de la Nouvell
Espagne.

La Vipère lactée, *Vipera lactea*.

Le sommet de la tête de ce serp
est couvert de neuf grandes plaques
disposées sur quatre rangs, comme d
le naja. Cette tête est d'un noir très f
cé, avec une raie blanche, éclata
depuis le museau jusques vers le c
La couleur du corps est d'un blanc
lait, relevé par des taches très noir
rangées deux à deux. Le contraste de
couleurs, la distribution symétrique

ces taches qui en ornent le fond, rendent ce reptile très agréable à la vue. Les écailles dont le dos est revêtu, sont hexagones et relevées par une arête. Les plaques abdominales sont au nombre de deux cent trois, et celles de la queue, de trente-deux paires.

L'individu décrit par M. de Lacépède avait un pied et demi de longueur totale.

Cette vipère se trouve dans les Indes.

La Vipère Hæmachate, *Vipera Hœmachate.*

La longueur d'un individu de cette espèce faisant partie de la collection royale, est d'un pied quatre pouces cinq lignes, dont la queue emporte un pouce dix lignes. Le dessus du corps est d'un rouge plus ou moins éclatant, avec des taches blanches. Le dessous est jaunâtre, le ventre a cent trente-deux grandes plaques, et la queue vingt-deux paires de petites.

M. de Lacépède y rapporte les fig. 1 et 3 de la pl. 58 du tom. 2, de Séba.

Le serpent du n° 1 venait de Perse, suivant Séba ; celui du n° 3, du Japon. Quoique ce dernier ressemble beaucoup à l'autre, il paraît cependant que la disposition des taches blanches offre quelques différences. Dans le premier, ces taches blanches sont moins rapprochées. On peut les considérer comme des lignes

qui dessinent par leur courbure de grands ovales. Dans le second, ces taches sont plutôt des fascies irrégulières, transversales, ondées, et font paraître la peau flambée.

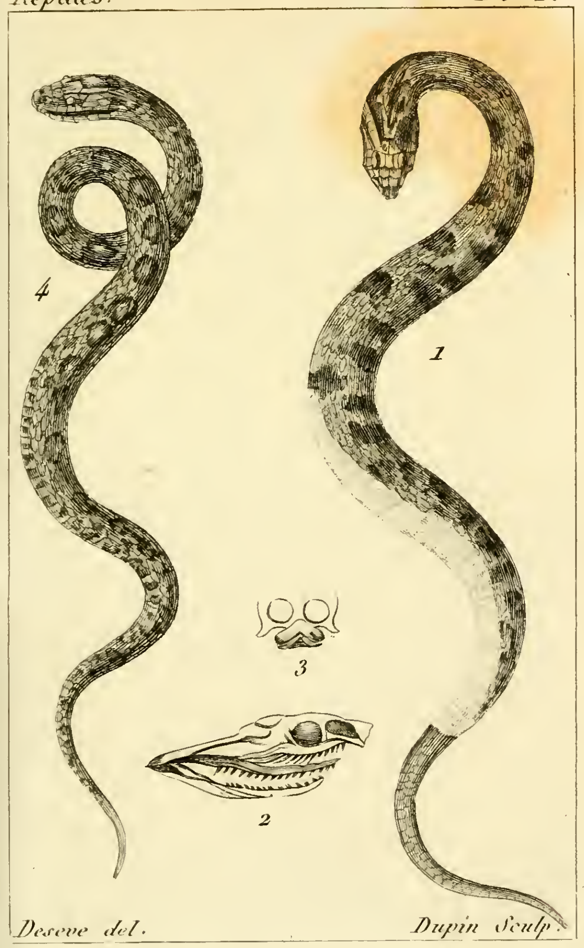
XXIIe GENRE.

HÉTÉRODON, Heterodon.

Caract. génér. Dessous du corps garni de plaques ou d'une suite de pièces transversales. Dessous de la queue en ayant deux rangées de petites. Tête triangulaire et plate. Branche extérieure de la mâchoire supérieure ayant près de son origine deux dents plus longues. Point d'autres dents propres à être des crochets à venin.

L'Hétérodon à large nez, *Heterodon platirhinos.*

M. Beauvois a lu à l'Institut un mémoire sur ce nouveau genre de serpents. En comparant les caractères qu'il lui assigne, avec ceux du genre couleuvre, l'on voit que les hétérodons ne diffèrent des couleuvres que par la forme triangulaire de leur tête, ce qui les rapproche des vipères, et



1. L'Hétérodon à Large nez. 2. machoires.
3. museau. 4. La Couleuvre viperine.

par deux dents plus longues placées à l'origine de l'arc extérieur et osseux de la mâchoire supérieure. Le dessus de la tête est garni de neuf plaques, comme dans les couleuvres. On ne distingue point de crochets à venin, à moins qu'on ne veuille prendre ces deux dents plus longues pour des armes qui les remplacent. Mais elles n'ont ni ouverture pour le passage du venin, ni capsule membraneuse qui leur serve de gaîne. Les habitants du pays où se trouve la seule espèce connue, croient cependant que ce serpent est venimeux, et le disent vivipare. Reste à savoir si cette opinion est bien fondée, et jusqu'à ce qu'on ait acquis à cet égard des renseignements certains, je ne pense pas qu'on puisse tirer un grand parti d'une telle autorité.

Il résulte de ce que je viens d'exposer que les couleuvres sont très rapprochées des hétérodons. Je crois

même que ce nouveau genre proposé par mon ami, M. Beauvois, ne sera généralement bien adopté, que lorsqu'on aura constaté, par beaucoup d'observations, la certitude des caractères pris de la différence de grandeur des dents destinées simplement à la mastication. Il n'en est pas de celles-ci comme des crochets à venin. Les différences qui existent entre ces deux sortes de dents sont frappantes. Il suffit d'ouvrir un peu la gueule d'un serpent pour reconnaître au premier coup d'œil, si l'animal a sa mâchoire supérieure pourvue d'une ou de deux espèces d'armes. Mais il y a bien moins de facilité à distinguer des inégalités de proportion, surtout lorsqu'elles ne sont pas extraordinaires, dans une seule sorte de dents. Le caractère que l'on en déduit sera souvent équivoque. Il faut encore observer qu'il n'est pas fortifié par d'autres. On me répliquera que la forme triangulaire de la tête

des hétérodons fera disparaître ces équivoques. Mais cet autre prétendu caractère n'est pas bien tranché. On ne voit point ici un cou distinct, ainsi que dans la vipère Il me paraît seulement que l'animal dilatant beaucoup de temps à autre sa tête, cette partie a recu pour une telle habitude, une largeur un peu plus grande que celle qu'offre la tête du grand nombre de couleuvres.

L'hétérodon à large nez a été découvert dans les environs de Philadelphie ; il varie, suivant les observations de M. de Bauvois, non seulement pour la grandeur, mais aussi pour la couleur dominante. L'individu que nous allons décrire n'a que seize pouces environ de longueur, mais on en rencontre qui ont jusqu'à trois ou quatre pieds. Ceux-ci qui sont sans doute plus vieux, ont une teinte verte, tandis que celle des moins âgés est jaune ou rougeâtre. Voici la description que j'ai

faite sur l'individu dont le naturaliste que je viens de citer a enrichi la collection du Muséum.

Le fond de la couleur est d'un rouge très clair, l'extrémité de la mâchoire supérieure est retroussée, et a, en dessus, une courte arête longitudinale; à quelque distance de là le museau est traversé par une raie noire, qui, se prolongeant de chaque côté, traverse les yeux, et se termine un peu au-delà. Le sommet de la tête présente deux grandes taches alongées, noires, convergentes et réunies antérieurement; à cette pointe, le fond rougeâtre de la couleur du corps forme une espèce de V, dont les extrémités des branches sont élargies et regardent la partie postérieure de la tête; au-dessous de l'angle, ou de la pointe de ce V, est une petite tache ovale également rougeâtre. Le dos a dans toute sa longueur, une série de grandes taches presque carrées, transversales,

formées de deux courtes bandes rapprochées, et ne laissent entr'elles qu'un court intervalle, d'un brun rougeâtre un peu plus foncé sur les bords extérieurs. Les côtés ont chacun une rangée de taches, à peu près ovales ou presque carrées, qui répondent aux espaces intermédiaires des taches géminées du dos. On voit encore dans chaque intervalle qui sépare les taches latérales des flancs, une courte bande, un trait moins prononcé d'un brun plus clair, qui répondent au milieu des taches dorsales. Les écailles du dos sont ovales, et relevées par une petite arête : plusieurs ont un peu de brun, particulièrement celles qui avoisinent les plaques du ventre. Le nombre de ces plaques est pour l'abdomen de cent vingt-cinq, et pour la queue de quarante et quelques paires.

XXIIIe GENRE.

COULEUVRE, Coluber.

Caractères génériques. Dessous du corps garni de plaques ou d'une suite de pièces transversales. Dessous de la queue en ayant deux rangées de petites. Tête petite, sans cou distinct, presque toujours couverte en dessus de petites plaques ou d'écailles beaucoup plus grandes que celles du dos, et au nombre de neuf; écaille verticale et antérieure de l'extrémité de la mâchoire supérieure plus large que haute, presque demi-circulaire. Point de crochets à venin ou de dents tubulées, percées d'un ou de deux trous, plus grandes que les dents ordinaires, et renfermées dans une capsule, à la branche extérieure de la mâchoire supérieure. Dents égales ou presque égales.

PREMIÈRE DIVISION.

Écailles du dos relevées par une arête.

La Couleuvre à collier, *Coluber natrix.*

Cette espèce mériterait bien mieux de porter le nom de couleuvre commune

que la suivante à laquelle on a donné ce nom trivial, quoiqu'elle ne se trouve que dans le midi de la France, tandis que celle-ci est très répandue dans toute l'Europe; mais au reste elle est parfaitement désignée par ces mots, *à collier*, ayant effectivement de chaque côté du cou une tache blanche ou jaunâtre qui forme un demi-collier : on la connaît aussi sous les noms d'*anguille de haies*, de *serpent d'eau*, de *serpent nageur* : ces deux dernières désignations ont pour origine l'habitude de se plaire dans les lieux humides, sur le bord des eaux, qu'a ce serpent. On en trouve qui ont trois pieds de longueur; le dessus du corps est d'un gris bleuâtre ou verdâtre, avec quatre rangées longitudinales de taches noires, dont deux rangées au milieu du dos et les deux autres sur les flancs, une de chaque côté; celles-ci sont plus grandes, ressemblent à des fascies courtes, et sont contiguës aux plaques du ventre; la tête a, comme dans toutes les

espèces de ce genre, neuf grandes écailles ou petites plaques sur la tête, disposées sur quatre rangs, dont le premier et le second, à partir du museau, de deux pièces chacun, le troisième de trois et le quatrième de deux. Nous ne parlerons plus dorénavant de cette forme et de cette disposition des écailles supérieures de la tête, ce caractère étant commun à toutes les espèces de ce genre. M. de Lacèpède dit que chaque mâchoire est recouverte, à l'extérieur, de dix-sept écailles; celles de la mâchoire supérieure sont blanchâtres et marquées de cinq ou six petites raies d'une couleur très foncée; les plaques du ventre sont ordinairement au nombre de cent soixante et dix; leur couleur blanche ou jaunâtre est tachetée, surtout près de la queue, de noir ou de bleuâtre; la queue a de cinquante-trois à soixante paires de petites plaques.

On peut manier la couleuvre à collier sans crainte; ce n'est pas que lorsqu'elle

est irritée elle ne s'élance sur son agresseur et ne s'efforce de le mordre, mais sa morsure n'est pas dangereuse : elle siffle avec force dans ces moments de colère, darde sa langue, anime ses yeux et répand alors, ou du moins quelquefois, une odeur fétide, se rapprochant de celle qu'exhalent les matières animales qui ont un commencement de putréfaction, une odeur d'ail.

On la nourrit dans les maisons, et elle paraît n'être pas insensible aux bons égards qu'on a pour elle, s'approchant doucement de ceux qui la caressent, suçant leur salive, aimant à se cacher sous leurs habits, s'entortillant, sans faire de mal, autour de leurs bras, de leur cou. En Sardaigne, les jeunes femmes élèvent, dit M. de Lacépède, les couleuvres à collier avec beaucoup d'empressement, leur donnent à manger elles-mêmes, prennent le soin de leur mettre dans la gueule la nourriture qu'elles leur ont préparée ; et les habitants de la cam-

pagne les regardent comme des animaux du meilleur augure, les laissent entrer librement dans leurs maisons, et croiraient avoir chassé la fortune elle-même, s'ils avaient fait fuir ces innocentes petites bêtes.

Les trous exposés au midi, le bord des eaux stagnantes, le fumier, sont les lieux où la couleuvre à collier dépose ses œufs; on les compare pour la figure et la grandeur à des œufs de pie; une matière gluante les fixe les uns aux autres en forme de grappe. Ces œufs ont été et sont encore le sujet d'un conte ridicule: ceux qu'on trouve daus le fumier sont attribués à des coqs et ont la destinée singulière de renfermer le germe d'un serpent, qui se développe lorsque, par une circonstance favorable, il est placé dans un lieu chaud.

La couleuvre à collier pond environ de quinze à quarante œufs. Ils n'ont point de coque, ainsi que ceux des rep-

tiles de cet ordre, et ne sont enveloppés que d'une membrane blanche, mince comme du papier. On prétend que ceux qui ne sont pas fécondés, et qu'on appelle œufs clairs, mis sur l'eau ne s'enfoncent pas, et qu'on les distingue par là de ceux qui sont fécondés.

Le serpenteau est roulé sur lui-même au milieu de l'œuf et dans une matière qui ressemble au blanc d'œuf d'une poule. Le cordon ombilical a son point d'attache un peu au-dessus de l'anus; il y a un placenta. La fermentation des matières végétales qui environnent l'œuf, la chaleur de l'atmosphère, sont les agents que la nature a choisis pour favoriser le développement du fétus, sans le secours de la mère. Le serpenteau est dès sa sortie plein de force et d'agilité; il court avec promptitude, et a souvent déja plus d'un demi-pied de longueur; ses couleurs sont plus claires que celles du serpent un peu âgé.

La couleuvre à collier rampe sur la

terre avec une grande vitesse ; elle nage aussi, mais plus difficilement qu'on ne l'a cru, suivant une observation communiquée par son auteur à M. de Lacépède.

Elle se tient, tant que l'été dure, dans les endroits où elle peut trouver davantage de proies, dans les haies, sous les arbres, dans les murailles, près des lieux humides surtout ; elle s'y nourrit de très petits quadrupèdes, de lézards, de grenouilles, d'insectes ; le poisson est même de son domaine : elle surprend aussi quelquefois de jeunes oiseaux, car elle grimpe très aisément : tantôt elle se suspend aux branches des arbres, en roulant autour d'elles l'extrémité postérieure de son corps, tantôt elle s'accroche par le moyen de la tête qu'elle place à la bifurcation des tiges.

L'odeur que répand ce serpent est sensible, principalement pour les chiens et quelques autres animaux. On assure

qu'il aime beaucoup le lait ; qu'il pénètre jusques dans les laiteries pour y boire celui que l'on y conserve ; qu'il suce les mamelles des vaches et des brebis. Mais n'est-ce pas encore là de ces opinions vulgaires enfantées par l'ignorance, et que la crédulité a propagées? On aura trouvé la couleuvre à collier dans une laiterie, dans une étable, et on en aura conclu qu'elle aime le lait. N'a-t-on pas encore débité qu'elle entrait quelquefois par la bouche dans le corps de ceux qui dormaient étendus sur l'herbe fraîche, et qu'on l'en faissit sortir, soit par la bouche, soit par l'anus, en l'attirant par la vapeur du lait bouilli?

Ce reptile est commun dans toute l'Europe, depuis les climats froids de l'Ecosse et de la Suède jusqu'aux contrées méridionales de l'Italie et de l'Espagne. Les individus de cette espèce qui habitent les pays de la Hongrie situés en deçà de la Save, passent, dit-

on, cette rivière, en automne, pour aller passer l'hiver en Turquie, et revenir au printemps.

La Sardaigne offre, au témoignage de Cetti, un serpent qu'on y nomme *le nageur* ou *vipère d'eau*. Ce reptile est long d'environ deux pieds; il est cendré, varié de taches blanches et noires, et sans venin : c'est probablement une couleuvre très voisine de celle-ci.

Le serpent à collier est figuré plusieurs fois dans Séba, tom. 2, pl. 4, fig. 1, 2 et 3. Voyez encore pl. 47, n° 1; et 48, même n°.

La figure n° 1 de la pl. 10 du même tome représente aussi un serpent très approchant de celui-ci; il vient d'Egypte, suivant Séba.

L'auteur de l'histoire naturelle du Jorat a décrit, tom. 1, page 121 et 288, une couleuvre qu'il distingue du serpent à collier, et qu'il appelle *couleuvre vulgaire*. M. de Lacépède en a parlé sous le nom de couleuvre *suisse*. Mais il pa-

raît, d'après les soupçons du premier de ces naturalistes même, d'après ce qu'il dit de ses habitudes, que ce n'est qu'une variété du *Col. natrix ;* celle qui est indiquée dans Linnée, édit. de Gmelin, sous la lettre grecque ε : *natrix cærulea, punctis atris, lineisque transversis undulatis.*

La couleuvre vipérine, *Coluber viperinus.*

J'ai reçu ce serpent de M. Lapierre, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département de Rhône et Loire, homme plein de zèle, et qui m'a fait part, avec un désintéressement bien rare, du fruit de ses pénibles et longues recherches.

Ce reptile me paraît être une nouvelle espèce, ou, s'il est décrit, c'est d'une manière si imparfaite qu'il n'est pas reconnaissable. J'ai appelé cette couleuvre vipérine, parcèqu'on la pren-

drait au premier coup d'œil pour une vipère commune ; mais elle n'en a point les caractères distinctifs : ses dents et les plaques de sa tête la rangent évidemment parmi les reptiles du genre que nous traitons.

La longueur du corps est, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus, d'environ un pied et demi ; celle de la queue est d'un peu plus de quatre pouces ; la couleur est en dessus d'un gris verdâtre ; la tête est assez forte ; les bords des mâchoires sont jaunâtres, entrecoupés de noirâtre ; on voit sur le derrière de la tête deux raies d'un verdâtre clair, bordées de noirâtre, formant un angle ou une espèce de V, dont la pointe est en devant ; la plaque du milieu du troisième rang offre une petite tache triangulaire de la même couleur ; le dos a, au milieu, dans le sens de la longueur, d'abord une raie en zigzag, noirâtre, et dont les angles rentrants ont une petite tache formée d'écailles d'un verdâtre

clair ou jaunâtre, ensuite une rangée de taches noirâtres, isolées en losange, et dont le centre est encore d'un verdâtre plus clair; enfin, vers la queue une raie en zigzag, semblable à la première, entrecoupée de quelques taches peu différentes des intermédiaires; les flancs ont chacun une série de taches ou petites bandes noirâtres, répondant à peu près aux intervalles des taches du dos ou aux angles rentrants de sa raie avec leur centre plus clair. En examinant de près ces taches ou ces raies noires, l'on aperçoit que la couleur noirâtre n'affecte que le contour des écailles et les intervalles qui sont entre elles; la partie verdâtre du milieu des taches n'occupe que trois écailles, et même pas en entier; les écailles du dos, excepté celles qui sont contiguës aux plaques, ont une arête très marquée et leur figure est ovale, celles du haut du corps sont environ au nombre de dix-huit, par rangée circulaire. J'en ai trouvé trois de

moins un peu au-delà du milieu ; le dessous du corps est d'un jaunâtre pâle, avec deux bandes longitudinales, irrégulières, formées de taches d'un noir bleuâtre, ayant elles-mêmes des points jaunâtres; la queue a deux rangées de petites fascies noirâtres qui disparaissent vers l'extrémité ; l'abdomen a cent cinquante-sept plaques, et la queue environ cinquante et une paires de petites.

Le même naturaliste auquel je dois cette couleuvre m'en a envoyé une autre du même département et très voisine de celle-ci, quoique différente par sa couleur et par ses taches. Elle est un peu plus petite que la précédente; le corps est long, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus, de près de quinze pouces; la queue a un peu plus de trois pouces; la couleur est en dessus d'un roussâtre tirant sur le gris, avec un peu de verdâtre ; le dos a, au milieu, depuis le cou jusqu'à l'anus, deux rangées d'une

cinquantaine de taches noires, alongées, alternes, contiguës de manière à former une espèce de chaîne ; ce noir est plus dans l'intervalle qui sépare les écailles que sur les écailles mêmes ; on en voit du moins sept à huit ressortir par leur couleur semblable à celle du corps sur le fond noir de ces taches ; les flancs ont aussi une rangée de taches ou de fascies transversales, noires, qui partent des plaques et répondent aux intervalles des taches du dos ; elles offrent encore huit à neuf écailles dont la couleur plus claire tranche sur le fond. J'ai compté, vers le milieu du corps, environ quinze écailles par rangée transversale ; elles ont une arête, à l'exception de celles qui touchent immédiatement aux plaques ; le dessous du corps est d'un blanc jaunâtre ou roussâtre, avec une ou deux taches d'un noir bleuâtre, sur chaque plaque, formant une ligne en zigzag ; la queue a des taches plus petites, disposées d'abord sur quatre séries, dont

les deux dorsales alternes, ensuite sur deux ; les quatre rangées d'écailles dorsales présentent chacune une arête longitudinale, presque continue, de manière que cette partie supérieure de la queue a comme quatre carènes ; l'abdomen a cent cinquante-trois plaques ; et la queue quarante-sept à quarante-huit paires de petites.

Cette couleuvre n'est pas particulière au département de Rhône et Loire ; je l'ai aussi rencontrée aux environs de Brive, département de la Corrèze.

La Couleuvre à quatre raies, *Coluber quadrilineatus*.

Cette couleuvre a été décrite sous ce nom par M. de Lacépède ; elle avait été envoyée au cabinet d'histoire naturelle de Paris, de la ci-devant Provence. Il l'a regardée comme une espèce nouvelle, parcequ'elle n'est pas en effet dans les

ouvrages des auteurs systématiques modernes ; mais je la crois connue depuis long-temps : elle est dans Jonston qui en avait copié la figure, publiée par Aldrowande. *Elaphs, de serpentibus*, *tab.* 5.

La couleuvre représentée dans Séba, tom. 2, pl. 60, n° 2, n'en est pas éloignée.

Cette espèce parvient quelquefois à une grandeur très considérable pour un serpent d'Europe. On en voit qui ont plus de six pieds de longueur : l'individu décrit par M. de Lacépède a trois pieds neuf pouces de long ; sa queue à près de neuf pouces ; le corps est en dessus roussâtre ou jaunâtre clair, avec deux raies brunes et longitudinales de chaque côté ; les deux raies extérieures se prolongent jusqu'au-dessus des yeux, derrière lesquels elles forment une tache noire, alongée, et s'étend ensuite jusqu'au-dessus du museau, où elles se réunissent ; le dessous du corps est blan-

châtre ; l'abdomen a deux cent vingt-quatre plaques, et la queue environ soixante et douze paires de petites. M. de Lacépède n'a compté que deux cent dix-huit plaques au ventre. L'individu dont je me suis servi était plus âgé, ayant cinq pieds de long ; on voit entre l'anus et les grandes plaques deux paires de petites.

La Couleuvre d'Esculape (1), *Coluber Æsculapii.*

Linnée a donné cette dénomination à un serpent des Indes différent de celui-ci. M. de Lacépède qui a retrouvé, à ce qu'il paraît, le véritable serpent d'Esculape des anciens, a cru devoir

---

(1) Je place ici ce serpent d'après ce que dit M. de Lacépède de ses écailles. J'avoue cependant qu'elles m'ont paru avoir un sillon, et non une arête.

lui conserver son nom primitif, sans avoir égard à l'application que Linnée en avait faite à une autre espèce. Notre respect pour l'antiquité nous détermine à nous ranger du parti du savant continuateur de Buffon, et notre couleuvre d'Esculape sera avec lui celle qui portait ce nom à Rome, il y a environ dix-huit siècles, et qui l'y conserve encore. La douceur de ce reptile, l'innocence de ses habitudes lui valurent sans doute, l'avantage d'être choisi de préférence pour le symbole d'une divinité bienfaisante, d'Esculape.

Ce serpent se trouve dans le midi de l'Europe; on commence à l'y rencontrer vers le quarante-quatrième degré de latitude.

Il n'est pas rare aux environs de Bordeaux; sa tête est assez grosse, en proportion du corps; sa couleur est en dessus d'un gris brun ou roussâtre, avec une large bande d'un noir bleuâtre, de chaque côté, au bas des flancs, et les

suivant dans toute leur longueur; au dessous de chaque bande est une suite de petites taches triangulaires et blanchâtres ; les écailles voisines des plaques sont unies, ces plaques sont blanchâtres, tachetées de brun foncé ; l'abdomen en a cent soixante et quinze, et la queue soixante-quatre paires de petites, quelquefois quatre-vingts et plus. La longueur totale de l'individu qui fait partie de la collection du Muséum est de trois pieds dix pouces; la queue a neuf pouces trois lignes.

Sturm a donné, dans son second cahier sur les reptiles de l'Allemagne, une très bonne figure du mâle et de la femelle de ce serpent. On en trouve aussi une dans Jonston, *Anguis Æsculapii vulgaris*, *tab.* 5.

Les habitudes de cette couleuvre sont, à ce qu'il paraît, à peu près les mêmes que celles de la couleuvre à collier; elle se laisse caresser par les enfants, est très familière, se plaît dans les lieux

habités, et s'introduit dans les maisons.

M. de Faujas de Saint-Fond a trouvé, dans les environs de Montélimart, la dépouille d'un serpent que M. de Lacépède a jugée être celle d'un individu de cette espèce, elle a quatre pieds cinq pouces de longueur totale; les plaques abdominales sont au nombre de cent soixante et seize, et celles de la queue au nombre de quatre-vingt-neuf paires.

Cette dépouille a fourni à M. de Lacépède d'excellentes observations sur la manière dont les serpents se débarrassent de leur peau. Nous allons les rapporter dans leur entier.

« Cette dépouille, quoiqu'entière, est tournée à l'envers d'un bout à l'autre; elle présente le côté qui était l'intérieur lorsqu'elle faisait partie de l'animal; le reptile a dû commencer à s'en débarrasser par la tête, n'y ayant pas d'autre ouverture que la gueule par où il ait pu sortir de cette espèce de sac. Lorsque le serpent exécute cette opération, les

écailles qui recouvrent les mâchoires sont les premières qui se retournent en se détachant du palais et en demeurant toujours très unies avec les écailles du dessus et du dessous de la tête ; ces dernières se retournent ensuite jusqu'aux coins de la gueule , et on pourrait voir alors la tête du serpent , depuis le museau jusques derrière les yeux , revêtue d'une peau nouvelle , et faisant effort pour continuer de se dégager de l'espèce de fourreau dans lequel elle est encore un peu renfermée ; ce fourreau continue de se retourner comme un gant , de telle manière que, pendant que la véritable tête de l'animal s'avance dans un sens pour s'en débarrasser , le museau de la vieille peau , qui est toujours bien entière , s'avance , pour ainsi dire , vers la queue, pour que cette vieille peau achève de se retourner; les yeux se dépouillant comme le reste du corps , la cornée se détache en entier , ainsi que les paupières de nature écailleuse qui

l'entourent, et elle conserve sa forme dans la dépouille desséchée, où elle présente à l'extérieur son côté concave, attendu que cette dépouille n'est que la peau retournée. Les écailles s'enlèvent en entier, avec la partie de l'épiderme à laquelle elles étaient attachées. Cet épiderme forme une sorte de cadre autour de chaque écaille, ainsi qu'autour de chaque plaque, grande ou petite. Ce cadre ne suit pas précisément le contour de chaque écaille ou de chaque plaque; mais il fait le tour de la partie de la plaque ou de l'écaille qui tenait à la peau, et qui ne pouvait pas s'en séparer dans les divers mouvements de l'animal. Ces différents cadres, qui se touchent, forment une sorte de réseau moins transparent que les écailles, qui paraissent en remplir les intervalles, comme autant de facettes et de lames presque diaphanes. Le serpent, en se tournant en différents sens, et en se frottant contre le terrain qu'il parcourt, ainsi que con-

tre les divers corps qu'il rencontre, achève de se débarrasser de sa vieille peau, qui continue de se retourner. Le museau de cette vieille peau dépasse bientôt l'extrémité de la queue dans le sens opposé à celui dans lequel s'avance le serpent, de telle sorte que, pendant que le reptile, revêtu d'une peau et d'écailles nouvelles, sort de son fourreau qui se replie en arrière, ce fourreau paraît comme un autre reptile qui engloutirait le serpent et dans la gueule duquel on verrait disparaître l'extrémité de sa queue. Vers la fin de l'opération, le serpent et la dépouille, tournés en sens contraire, ne tiennent plus l'un à l'autre que par la dernière écaille du bout de la queue, qui se détache aussi, mais sans se retourner. On verra aisément que cette manière de quitter la vieille peau, a beaucoup de rapports avec celle dont se dépouillent les salamandres à queue plate. »

La Couleuvre demi-collier, *Coluber monilis.*

On possède au Muséum d'Histoire naturelle un individu de cette espèce, qui avait été envoyé du Japon sous le nom de *kokura* : il a un pied sept pouces de longueur totale, et quatre pouces dix lignes depuis l'anus jusqu'à l'extrémité de la queue. Les écailles du dos sont en losange ; le corps est brun, orné de petites bandes transversales blanchâtres, et dont les bords sont plus foncés ; le dessus de la tête est blanc, avec le bord et trois taches alongées, de couleur brune. Le cou et remarquable par trois taches rondes et blanches qui forment un demi-collier.

M. de Lacépède a compté cent soixante-dix grandes plaques au ventre de cet individu, et quatre-vingt-cinq paires de petites à la queue. Linnée a

trouvé six grandes plaques et trois paires de petites de moins à celui qu'il a vu, et qui venait d'Amérique. Le naturaliste suédois se borne à dire que son serpent à collier, *monilis*, est annelé, avec un collier formé de trois points blancs placés sur le dos.

Cette espèce est le collier de Daubenton.

La Couleuvre Daboie, *Coluber Daboie.*

Ce reptile, sous un rapport religieux, est pour les habitants du royaume de Juida, en Afrique, ce qu'est le naja pour ceux des Indes orientales. On lui a érigé de nombreux autels : mais le culte qu'on rend au daboie n'est pas l'effet de la terreur. Ce serpent n'a pas d'armes empoisonnées, et ses habitudes sont fort douces. Il semble aussi que ce respect religieux est porté plus loin que

celui que l'on a pour le serpent à lunette. L'on exclut, non seulement des contrées qu'habite le daboie, ce qui pourrait lui nuire; mais l'on en écarte encore des animaux qui sont très utiles, tels que le cochon. Il est vrai que, suivant le rapport des voyageurs, ce quadrupède est un ennemi mortel des serpents même les plus venimeux. Quelle est donc l'origine d'une semblable superstition? Il ne faut pas se borner à la chercher dans une espèce de familiarité, dans une humeur pacifique qui distinguent le daboie, et qui permettent à l'homme de s'approcher de lui, de le manier, sans courir aucun risque. Il faut remonter, pour découvrir la vraie source de ces hommages religieux, à l'utilité du daboie, au service important qu'il rend aux nègres, en les délivrant, en partie, et le plus qu'il lui est possible, des serpents venimeux qui désolent ces beaux pays. Peut-être encore détruit-il beaucoup d'insectes ou d'autres animaux dévastateurs. Un

événement singulier aura pu donner lieu à cette idolâtrie, ou du moins contribuer beaucoup à l'étendre. Le trait suivant rapporté dans le voyageur Desmarchais, en est une preuve.

« L'armée de Juida étant prête à livrer bataille à celle d'Asdra, il sortit de celle-ci un gros serpent qui se retira dans l'autre; non seulement sa forme n'avait rien d'effrayant, mais il parut si doux et si privé, que tout le monde fut porté à le caresser. Le grand sacrificateur le prit dans ses bras, et se leva pour le faire voir à toute l'armée. La vue de ce prodige fit tomber tous les nègres à genoux; ils adorèrent leur nouvelle divinité, et fondant sur leurs ennemis avec un redoublement de courage, ils remportèrent une victoire complète. Toute la nation ne manqua point d'attribuer un succès si mémorable à la vertu du serpent : il fut rapporté avec toute sorte d'honneurs; on lui bâtit un temple, on assigna un fond pour sa subsis-

tance, et bientôt ce nouveau fétiche prit l'ascendant sur toutes les anciennes divinités : son culte ne fit ensuite qu'augmenter à proportion des faveurs dont on se crut redevable à sa protection. Les trois anciens fétiches avaient leur département séparé : on s'adressait à la mer pour obtenir une heureuse pêche, aux arbres pour la santé, et à l'agoye pour le conseil; mais le serpent préside au commerce, à la guerre, à l'agriculture, aux maladies, à la stérilité, etc. Le premier édifice qu'on avait bâti pour le recevoir parut bientôt trop petit ; on prit le parti de lui élever un nouveau temple, avec de grandes cours et des appartements spacieux ; on établit un grand pontife et des prêtres pour le servir. Tous les ans, on choisit quelques belles filles qui lui sont consacrées. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les nègres de Juida sont persuadés que le serpent qu'ils adorent aujourd'hui, est le même qui fut apporté par leurs ancê-

tres, et qui leur fit gagner une glorieuse victoire ».

Le mot de fétiche signifie *être conservateur*. Les ministres de cette prétendue divinité ont eu en effet raison de l'appeler ainsi, par rapport aux avantages que ce culte leur procure. Ils jouissent d'un grand revenu, possèdent des terres immenses, et ont sous leur autorité une quantité d'esclaves. Ce n'est pas assez pour eux de profiter des offrandes de tout genre qu'on vient déposer sur l'autel du serpent fétiche, cette bonne divinité doit leur donner le moyen de satisfaire d'autres désirs que ceux des honneurs, de l'ambition et de la cupidité. Armées d'une grosse massue, et accompagnées de ces avides fauteurs d'une superstition si déshonorante pour l'espèce humaine, des prêtresses, à une certaine époque, parcourent la ville de Juida et ses environs, forcent les négresses les plus jolies à les suivre au temple, en faisant croire à ces malheu-

reuses victimes de la crédulité la plus monstrueuse, qu'elles seront honorées des faveurs du serpent fétiche. On apprend à ces jeunes filles à chanter des hymnes, à danser en l'honneur du grand protecteur de la nation, et lorsque le moment des communications intimes avec lui est arrivé, on imprime sur la peau de toutes les parties de leur corps, avec des poinçons de fer, différentes figures de fleurs, d'animaux. Tel est le signe barbare de la consécration au ministère de la divinité tutélaire de ces nègres, et qui attire à jamais sur ceux qui le portent, la vénération la plus profonde ; mais les cruels suppôts de cette superstition pourraient craindre que leurs vices et leurs turpitudes ne fussent un jour dévoilés ; ils l'ont prévu. Si quelqu'une de ces femmes révélait les mystères dont les prêtres ont couvert leur coupable brutalité, elle périrait sur le champ, et le dieu serpent serait venu lui-même faire justice de cette indis-

crête, en l'emportant pour la livrer aux flammes. Amis de la nature, détournons nos regards de telles horreurs; laissons-là les ministres de cette prétendue divinité, et parlons d'elle-même.

Il est bien rare que les voyageurs soient d'accord. Il ne faut pas être surpris si le serpent fétiche des uns n'est pas celui des autres. Bosman nous le représente rayé de blanc, de jaune et de brun. Desmarchais dit que le dos de ce serpent offre sur un fond blanchâtre des taches ou des raies jaunes, brunes et bleues. Suivant d'autres, la peau est blanchâtre, avec de grandes taches ovales, plus ou moins rousses, bordées de noir ou de brun tout le long du corps. En attendant que des voyageurs naturalistes aillent nous chercher dans le royaume de Juida, aux risques de leur vie, le fameux serpent fétiche, nous nous en tiendrons aujourd'hui à celui que M. de Lacépède donne pour tel, son daboie.

Ce serpent est le seul bien connu de ce genre, dont la tète offre des écailles semblables à celles du dos : tous les autres ont de petites plaques. L'individu du Muséum a trois pieds cinq pouces de longueur totale ; la queue a cinq pouces neuf lignes. Il est blanchâtre, avec trois rangs longitudinaux de grandes taches ovales, rousses, bordées de noir ou de brun, toutes les écailles sont relevées par une arête : il a cent soixante-neuf grandes plaques, et quarante-six paires de petites.

La Couleuvre Sirtale, *Coluber Sirtal is.*

Kalm a découvert cette couleuvre dans le Canada : elle a le corps brun, avec trois raies longitudinales d'un vert changeant en bleu ; le dos paraît strié ; d'après Linnée ; ce qui fait croire à M. de Lacépède, que les écailles ont une

arête. L'abdomen a cent cinquante plaques, et la queue cent quatorze paires de petites.

La Couleuvre triple rang, *Coluber terordinatus.*

L'individu du Muséum d'Histoire naturelle, d'après lequel M. de Lacépède a donné la description suivante, a de longueur totale un pied dix pouces. La queue a quatre pouces ; le dessus du corps est blanchâtre, avec trois raies longitudinales de taches d'une couleur foncée ; le dessus est mélangé de blanchâtre et de brun.

Elle habite l'Amérique.

La Couleuvre Ibibe, *Coluber Ordinatus.*

Séba avait appelé cette espèce *ibibaca*, nom sans doute qu'elle porte au

Brésil, d'où il l'avait reçue. Tom. 2, pl. 20, fig. 2.

Le corps est bleu, nué de taches noires, suivant Linnée. On voit de chaque côté, à l'extrémité des plaques inférieures, une ligne de points noirs; et quelquefois, au témoignage de M. de Lacépède, une raie d'un vert foncé, ou d'une couleur assez claire s'étend le long du dos.

On rapporte encore ici une figure de Catesby, *Hist. nat. de la Carol.* tom. 2, pag. 53, tab. 53. D'après celui-ci, le corps serait vert au lieu d'être bleu.

Un individu que l'on possède au Muséum, a deux pieds de longueur totale, sa queue a quatre pouces dix lignes; les plaques abdominales sont au nombre de cent trente-huit; la queue en a soixante-douze paires de petites.

Cette espèce a cela de particulier, qu'elle offre quatre grandes plaques entre l'anus et les premières paires de petites. On trouve dans l'Histoire natu-

relle des serpents de Coromandel par Reussel, des couleuvres qui ont le même caractère distinctif. On pourra s'en servir pour l'établissement d'un nouveau genre.

L'ibibe se glisse dans les basses-cours. Il s'y borne à casser et sucer les œufs, n'étant pas assez fort pour dévorer la plus petite volaille.

La Couleuvre Vampum, *Coluber fasciatus.*

Les Indiens ont une monnaie appelée *wampum*, composée de petites coquilles taillées d'une manière régulière, et enfilées avec un cordon bleu et blanc. Le serpent dont nous allons parler, d'après Catesby principalement, a reçu le même nom, pour quelques traits de ressemblance qu'il a avec cette monnaie. La vampum parvient jusqu'à cinq pieds de longueur : sa tête est petite, relativement à la grandeur du corps; sa cou-

leur est, en dessus, d'un bleu plus ou moins foncé, quelquefois presque noir sur le dos, avec des bandes transversales blanches et partagées en deux sur les côtés; le dessous du corps est d'un bleu plus clair, avec une petite bande brune et transversale sur chaque plaque. Ces plaques sont au nombre de cent vingt-huit sous le ventre; la queue en a soixante-sept paires de petites.

Cette couleuvre se trouve en Caroline, où elle se nourrit de petits animaux.

La Couleuvre tachetée, *Coluber maculatus.*

On conserve au Muséum d'Histoire naturelle, un individu de cette espèce, qui a deux pieds de longueur, la queue comprise : cette partie a cinq pouces quatre lignes.

Cette couleuvre est de la Louisiane : le dessus du corps est blanchâtre, avec

de grandes taches quelquefois en losange, quelquefois irrégulières, d'un roux plus ou moins rougeâtre, bordées de noir ou d'une couleur très foncée; le dos a souvent, dans sa longueur, une double série de ces taches, formant une raie anguleuse ; le ventre est blanchâtre, et quelquefois tacheté. Il a cent dix-neuf plaques. On en compte soixante-dix paires de petites à la queue. Les écailles du dessus du corps sont hexagones.

M. de Lacépède présume qu'il faut rapporter à cette espèce le *serpent de blé* de Catesby, tom. 2, pl. 55 ; il se trouve dans la Virginie et dans la Caroline, où il porte ce nom, à cause de la ressemblance de ses couleurs avec celles d'une espèce de maïs de ce pays. Il va quelquefois dans les basses-cours pour sucer les œufs.

La Couleuvre anguleuse, *Coluber angulatus.*

La couleur du dessus du corps de cette espèce est blanchâtre, avec des bandes brunes, noirâtres à leurs bords, anguleuses, et plus larges vers le milieu de la longueur du corps qu'à ses deux extrémités; les grandes plaques sont au nombre de cent dix-sept, et ont de grandes taches carrées, disposées alternativement d'un côté et de l'autre; la queue a soixante-dix paires de petites plaques; les écailles du dos sont ovales, un peu échancrées, à l'exception des latérales et inférieures; elles sont toutes relevées par une arête. Cette espèce n'a offert jusqu'ici, aux observateurs, que des individus assez petits, puisqu'ils n'avaient guère au-delà de deux pieds de longueur.

On dit qu'elle se trouve en Asie.

On cite ici la figure 3 de la pl. 12 du

tome 2 de Séba, et le nº 1 de la pl. 73 du même tome ; mais certainement ces deux figures sont très différentes. Peut-être a-t-on voulu citer le nº 4 de la planche 12, qui a effectivement des rapports avec celle du nº 1 de la planch. 73. Cette dernière appartient à une couleuvre d'Amérique, qu'il nomme *sepedon*. Le corps est fort alongé ; la tête est petite, d'un bai foncé en dessus ; le cou a un collier blanc, avec des points ou de petites taches d'un brun noirâtre, répandus sur des écailles hexagones. Le reste du corps est fascié transversalement de brun obscur et de blanc ; le dessous du ventre est jaunâtre ; les écailles du milieu du corps, qui est renflé, sont figurées en cœur.

Séba retira de l'estomac de ce serpent un oiseau très grand relativement à la grosseur du serpent.

La Couleuvre rude, *Coluber scaber.*

On voit sur le dessus de la tête de cette couleuvre, qui habite les Grandes-Indes, une tache noire, bifide à l'extrémité opposée au museau; le dessus du corps paraît ondé de noir et de brun : elle a deux cent vingt-huit grandes plaques, et quarante-quatre paires de petites.

La Couleuvre Typhie, *Coluber Typhius.*

L'espèce que Linnée a décrite sous ce nom est bleuâtre, a cent quarante grandes plaques, cinquante-trois paires de petites, et vient des Grandes-Indes.

M. de Lacépède y rapporte, avec vraisemblance, un serpent du Muséum d'histoire naturelle, long d'un pied sept pouces six lignes, d'un vert très foncé

en dessus, jaunâtre en dessous, avec deux raies longitudinales de taches noirâtres ; ces taches sont placées deux par deux sur chaque grande plaque, excepté sur la première qui n'en a pas du tout, et les suivantes qui n'en ont qu'une. Ces plaques sont au nombre de cent quarante-une ; la queue en a cinquante paires de petites, et elle est longue de trois pouces dix lignes. Elle n'a qu'une rangée de taches noirâtres.

La Couleuvre maure, *Coluber maurus.*

Linnée avait reçu un individu de cette espèce des environs d'Alger ; et cette raison, ainsi que la couleur sombre de ce reptile, le déterminèrent à lui donner le nom de *maure.*

Le dessus du corps de cette couleuvre est brun, avec deux raies longitudinales, et plusieurs bandes transversales et noires qui vont de ces raies jusqu'au-

dessous du corps. Cette partie-ci est également noire. L'abdomen a cent cinquante-deux plaques et soixante-six paires de petites.

La Couleuvre filiforme, *Coluber filiformis*.

Le corps de ce reptile est fort délié; il se roule ainsi plus facilement autour des arbres, imitant en quelque manière les lianes qui s'y attachent. Il a même été envoyé au Muséum d'histoire naturelle sous le nom de serpent à liane : sa tête et ses yeux sont gros à proportion du corps; sa couleur est en dessus noire, ou d'un livide plus ou moins foncé; et en dessous blanche ou blanchâtre. Cette couleuvre a ordinairement cent soixante-cinq plaques et cent cinquante-huit paires de petites. L'individu décrit par M. de Lacépède avait un pied six lignes de longueur totale, et quatre pouces six lignes depuis l'anus jusqu'à l'extrémité de la queue.

Laurenti a vu une variété de cette espèce, ou du moins soupçonnée telle, ayant deux raies brunes qui partaient des yeux et s'étendaient sur le dos, où elles étaient interrompues et ne consistaient plus qu'en petites taches obliques.

Catesby parle d'un serpent qui a beaucoup de rapport avec celui-ci, et qu'il compare à un fouet, à cause de sa forme très grêle, et parcequ'il se meut très vite : il est brun et parvient quelquefois à la longueur de plusieurs pieds. (*Histoire Nat. de la Caroline, volum.* 2, *planch.* 54.)

On trouve cette couleuvre dans les Indes tant orientales qu'occidentales, suivant M. de Lacépède.

La Couleuvre Malpole, *Coluber Sibilans.*

Je rapproche cette couleuvre de la filiforme, parceque son corps est également très mince, et qu'elle peut aussi

s'entortiller avec plus de facilité que les autres espèces autour des branches d'arbres.

Linnée cite ici trois figures de Séba, tom. 2, pl. 52, fig. 4. — Tom. *idem*, pl. 56, fig. 4. — Tom. *idem*, pl. 107, fig. 4.

Le premier de ces serpents est le seul, à ce que je crois, qui doive être regardé comme synonyme du malpole, le seul dont les caractères s'accordent avec ceux que Linnée assigne au *coluber sibilans*; il est d'Asie, tandis que celui de la seconde figure est de Barbarie, et celui de la troisième d'Amérique. Je présume qu'on n'a rapporté au malpole ces deux dernières couleuvres, que parcequ'elles sont rayées comme elles; on n'a pas fait d'attention à la disposition et à la couleur de ces raies.

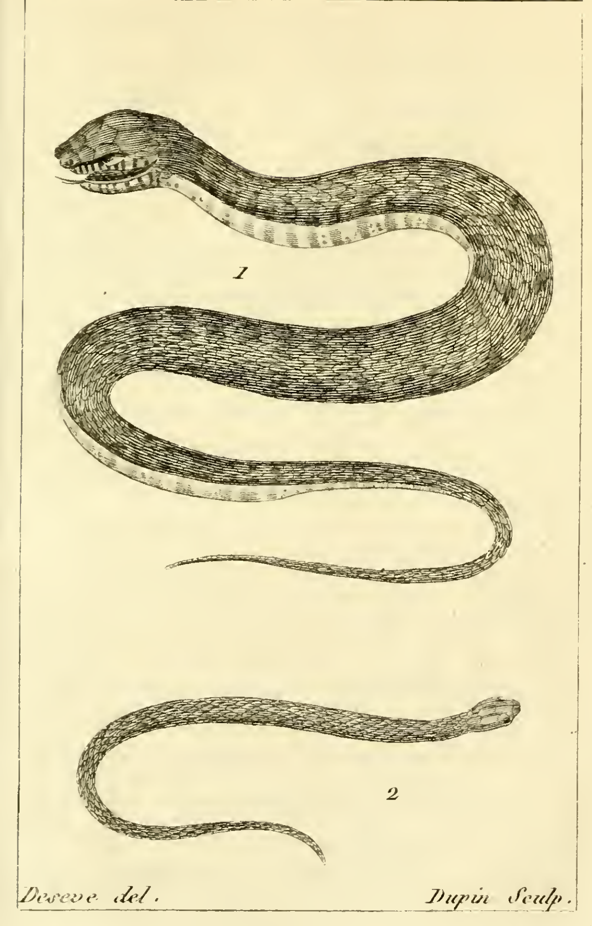
Le malpole décrit par M. de Lacépède est long d'un pied dix pouces, depuis le museau jusqu'à l'autre extrémité du corps; la queue a cinq pouces six lignes; le sommet de la tête est agréable-

blement marbré et ponctué ; le dos a une bande longitudinale bleuâtre, marquée de points roux, et bordée de bai sur les côtés. Il paraîtrait, d'après la figure de Séba, que cette bande serait divisée dans sa longueur par deux raies plus foncées ; le dessous du corps est jaunâtre.

Le malpole a cent soixante grandes plaques et cent paires de petites. Il se trouve à Ceilan, suivant Séba.

La Couleuvre à stries, *Coluber porcatus.*

M. Bosc a observé cette espèce dans la Caroline, où elle est des plus communes : la longueur totale de cette couleuvre est de deux pieds ; la queue a sept pouces et demi, et le diamètre du corps est de dix-huit lignes : sa forme est cylindrique ; sa couleur, en dessus, est brune, avec des taches irrégulières et disposées sans ordre ; les flancs ont



1. La Couleuvre à stries.
2. La C. striatulée.

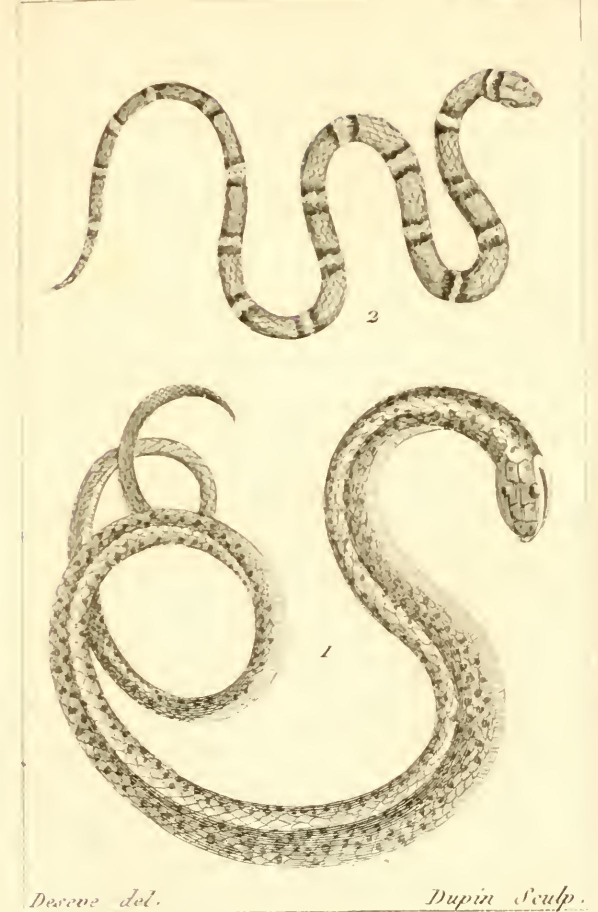
des fascies rougeâtres, peu prononcées, qui se perdent insensiblement avant d'arriver au tiers de la circonférence ; le dessous du corps est blanchâtre, tacheté de rouge ; chaque plaque ayant deux taches presque triangulaires à sa base, tantôt au milieu, tantôt sur les côtés ; ces dernières forment le commencement des fascies latérales ; elles sont ordinairement placées à chaque quatrième bande : la queue est très menue ; la couleur blanche de dessous est moins prononcée, de même que les taches rouges ; la tête est large et aplatie, avec la bouche susceptible de s'ouvrir beaucoup ; les écailles des lèvres sont pâles, bordées de brun ; la branche extérieure de la mâchoire de dessus offre à son extrémité quelques dents plus longues ; les petites sont sur les os palatins ; les écailles du dos ont une si forte carène, que cette partie paraît avoir des stries profondes dans toute sa longueur : l'abdomen a cent vingt-huit plaques, la queue soixante-huit paires.

Cette espèce habite le bord des eaux, où elle vit de grenouilles et de poissons : la couleur de son ventre varie pendant l'été ; tantôt il est brun, tantôt d'un rougeâtre uniforme : le dos est aussi quelquefois d'une seule couleur brune. Ce reptile passe pour être dangereux, parce-qu'on le confond probablement avec des vipères ; mais M. Bosc ne l'a point trouvé disposé à mordre ; il n'a pas d'ailleurs de crochets à venin.

Cette couleuvre se montre une des premières au printemps.

La Couleuvre striatulée, *Coluber striatulus.*

Cette espèce est très petite, sa longueur totale n'étant guère que de neuf pouces ; la queue en a deux, et le corps est large de deux lignes ; la tête est ovale, un peu courbée, d'un brun clair, qui est aussi la couleur du dessus du corps ; les plaques sont d'un gris blanchâtre ; le



1. La Couleuvre biponctuée.

2. La C... écarlate.

ventre en a environ cent trente-deux et la queue trente-deux paires de petites ; les écailles du dos ont une carène très prononcée, de telle sorte que le dessus du corps paraît strié.

M. Bosc a trouvé cette espèce sous les écorces des grands arbres de la Caroline, et c'est d'après ses observations que j'en ai parlé.

La Couleuvre biponctuée, *Coluber bipunctatus.*

M. Bosc a trouvé cette espèce, qu'il regarde comme inédite, dans les grands bois de la Caroline.

Sa longueur totale est de vingt-huit pouces, dont six pour la queue ; son diamètre est de neuf lignes.

La tête est un peu plus grosse que le corps, plate en dessus, un peu alongée, d'un bleu obscur en dessus, avec des taches brunes peu apparentes, et deux points blancs alongés, rapprochés à la

jonction des plus grandes plaques ; ses côtés sont d'un bleu pâle, fasciés de brun à toutes les jointures des écailles ; son dessous est blanchâtre ; les dents sont petites.

Le corps est cylindrique, d'un bleu brun, un peu caréné sur le dos, qu'une ligne d'un blanc bleuâtre parcourt dans toute sa longueur ; les côtés ont des taches brunes peu marquées, irrégulières, mais disposées cependant un peu en quinconce ; on voit aussi à chaque une ligne semblable à celle du dos, peu apparente ; le ventre est d'un bleu pâle, avec le bord des plaques d'un bleu plus prononcé ; les côtés sont tachetés de noir.

Cette couleuvre a cent trente-sept grandes plaques, et soixante-cinq paires de petites ; elle se rapproche du *rhombeatus* et du *Dione* de Linnée. Elle est assez rare.

La Couleuvre Halys, *Coluber Halys.*

Le célèbre Pallas a trouvé cette espèce dans les déserts les plus arides de la partie méridionale de la Russie qui avoisine Astracan : elle est plus épaisse que la vipère commune, plus courte, plus désagréable à voir; ses écailles sont ramassées et presqu'en carène ; le dessus du corps est d'un gris pâle, avec des taches transversales, d'un brun olivâtre ; celles des côtés sont plus petites, le dessous est pâle : l'abdomen a cent soixante-quatre plaques, et la queue trente-quatre paires de petites.

SECONDE DIVISION.

Écailles unies.

La Couleuvre verte et jaune, *Coluber viridi flavus.*

Nous devons à Daubenton la connaissance de cette belle espèce indigène : il l'a nommée la *commune*, parcequ'on la rencontre en effet très souvent dans les départements de la France méridionale. Nous ne croyons pas qu'il faille pour cela adopter le nom trivial qu'il lui a donné, cette couleuvre ne se trouvant pas, non seulement dans une partie de la France, mais dans plusieurs contrées de l'Europe. La couleuvre à collier est celle qui doit être plutôt appelée la commune.

La verte et jaune est, des reptiles indigènes de cet ordre, un des plus remarquables par sa grandeur : il est quelquefois long de cinq pieds, mais plus

ordinairement de trois à quatre, sur deux à trois pouces de circonférence à l'endroit où le corps a le plus de grosseur : sa couleur est en dessus d'un noir verdâtre, ou d'un vert très foncé, marqué de différentes petites raies ou taches jaunes, dont les latérales plus grandes, plus arrondies : ces petites taches forment, à la partie antérieure du corps, de petites bandes transversales ; et vers son extrémité, des lignes plus prononcées sur les côtés où le jaune est entrecoupé de noir : le dessous du corps est jaunâtre ; une grande partie des plaques, à partir du cou jusques vers l'anus, ont aux deux bouts un point et un trait noir ; les yeux et les mâchoires sont bordées d'écailles jaunes ; la mâchoire supérieure en a dix-sept en son contour, et l'inférieure vingt ; celle-ci a treize dents crochues de chaque côté, l'autre en a autant au rang extérieur, et dix à chaque côté de l'intérieur, ce qui fait en tout quatre-vingt-douze dents

crochues : le ventre a deux cent six grandes plaques, et la queue cent sept paires de petites : cette partie du corps égale ordinairement le quart de la longueur totale.

On rencontre cette couleuvre dans les lieux couverts, dans les haies, souvent à peu de distance des habitations : elle est d'un naturel doux et docile ; elle s'élance cependant quelquefois dans sa colère avec une grande célérité sur celui qui l'irrite, mais elle n'est pas à craindre. On dit que les deux sexes ont une grande affection l'un pour l'autre, dans le temps de leurs amours, et qu'ils se mettent alors plus facilement en colère. Je crois que cela est propre à beaucoup de couleuvres.

M. de Lacépède pense qu'on peut rapporter à cette couleuvre l'exemple singulier d'attachement d'un serpent pour sa maîtresse, dont parle Valmont de Bomare à l'article du *Serpent familier*. Cette couleuvre se glissait souvent

le long des bras de la personne qui la nourrissait, se cachait sous ses vêtements, ou se reposait sur son sein ; elle venait à sa voix, la suivait constamment, et reconnaissait jusqu'à sa manière de rire. Elle périt victime de son attachement pour sa maîtresse : jetée dans l'eau, pendant que celle-ci suivait dans un bateau le courant de la rivière, elle voulut lui être toujours fidèle et l'accompagner ; mais ne pouvant surmonter les efforts des vagues, elle fut submergée.

Cette espèce me paraît être l'*Anguis Esculapii niger* d'Aldrowande. *Jonhston*, *Tab.* 5.

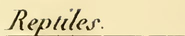
M. de Lacépède présume avec raison que la couleuvre mentionnée par Cetti, dans son histoire de la Sardaigne, sous le nom de *Colubro uccellatore*, est la même : elle grimpe sur les arbres pour y chercher les œufs et manger les petits oiseaux dont elle se nourrit : sa longueur ordinaire est de trois pieds qua-

tre pouces ; la couleur du dos est noire, variée de jaune : cette dernière couleur domine sur le dessous du corps : l'abdomen a deux cent dix-neuf grandes plaques, et cent deux paires de petites. Ce serpent n'est point venimeux.

La verte et jaune se trouve à quelque distance de Paris. Elle est très commune dans plusieurs endroits du ci-devant Poitou.

La Couleuvre lisse, *Coluber lævis.*

Cette espèce n'est pas connue depuis bien long-temps. Laurenti l'a décrite et figurée le premier, sous le nom de *coronella austriaca.* Elle a de la ressemblance avec la couleuvre à collier, avec laquelle on l'a confondue ; mais les écailles de celle-ci ont une arête, tandis que l'espèce dont nous nous occupons les a parfaitement lisses, comme toutes celles de cette division. Elle est très commune aux environs de Vienne, se



Deseve del. *F.e Tardieu Sculp.*

1. La Couleuvre lisse.
2. La C. nasique

trouve aussi en France et jusqu'en Suède.

Sparrman l'a décrite dans les Actes de la Société de Stockholm, année 1795, sous le nom de *couleuvre ferrugineuse*.

Elle est longue d'environ dix-neuf pouces; la queue en fait environ le sixième. Le corps est en dessus d'un gris roussâtre très luisant. Ses yeux sont placés au milieu d'une bande d'un brun noirâtre. Les écailles qui couvrent les mâchoires sont bleuâtres. Sur le derrière de la tête sont deux grandes taches réunies, et formant une espèce de cœur, d'un jaune roussâtre foncé. A partir de là jusqu'à l'extrémité de la queue, le dos offre deux rangs de petites taches d'un brun noirâtre, disposées alternativement. Le dessous du ventre est blanchâtre, très luisant et fort poli, avec des taches rousses ou noirâtres, d'autant plus grandes, qu'elles se rapprochent davantage de l'anus, et qui forment même une espèce de bande longitudinale. Les environs des plaques

et le dessous de la queue sont d'un roussâtre plus vif. Les plaques abdominales sont moins larges que dans les autres couleuvres, et varient de cent soixante-cinq à cent quatre-vingt-trois ; la queue en a de quarante-six à cinquante-huit paires de petites.

Laurenti regarde comme une variété de cette espèce le serpent figuré dans Séba, tom. 1, pl. 42, n° 4, et qu'il dit d'Amérique. C'est sans doute parcequ'il est rouge avec des taches alignées sur le dos. Mais, de bonne foi, cela est-il suffisant pour présumer même que ce serpent est une variété de la lisse? Quant à la fig. 1 de la pl. 33 du tome 2 de cet iconographe, il ne peut pas y avoir de doute, et c'est évidemment une autre espèce que je crois même avoir reconnue parmi les serpents apportés du Levant par M. Olivier.

Cetti fait mention d'une couleuvre de Sardaigne, appelée *vipera di secco*, vipère de terre, très redoutée dans le

pays, quoiqu'elle n'ait pas de crochets à venin. Sa longueur est de deux pieds et demi ; le corps est tacheté de noir en dessus, et noirâtre en dessous. C'est peut-être une variété de la lisse, suivant M. de Lacépède. On ne peut rien dire d'après une description aussi incomplète.

Razoumowski, auteur de l'Histoire naturelle du Jorat, décrit comme une nouvelle espèce, et sous le nom de *chatoyante*, une couleuvre que nous allons prouver être la même que la lisse. Elle est longue d'un pied et demi, et de la grosseur d'une grosse plume à écrire, luisante, comme si elle avait été huilée, d'un gris cendré en dessus, avec une bande brune, formée de lignes étroites, transversales, en zigzags, surtout à la partie antérieure du corps. Elle est recouverte de petites écailles rondes oblongues, un peu convexes. L'abdomen a cent cinquante-six à cent soixante-une plaques, et la queue cin-

quante-six paires de petites. Celles-ci sont d'un rouge un peu brun, avec une bordure d'un blanc bleuâtre à l'extrémité postérieure de chaque, et des taches blanches de chaque côté. Ces plaques et ces écailles sont chatoyantes au grand jour, et offrent des reflets bleus. La tête en dessous est blanche, avec quelques lignes rougeâtres et trois profonds sillons. Son dessus est gris, avec une figure brune de double feuille, dont les deux branches larges sont écartées en forme de V fort évasé, dont la pointe serait située entre les deux yeux, sur lesquels passe un bande brune située le long des côtés de celle-ci, comme dans la vipère. Les yeux sont petits, vifs, noirs, avec l'iris rouge. Elle n'est point venimeuse. On trouve dans cette description la grandeur du corps, la couleur, la disposition des taches, celles de la tête particulièrement, le poli des écailles, le nombre des plaques, soit abdominales, soit caudales, que nous offre la lisse. Il

est donc évident que la chatoyante de l'auteur de l'Histoire naturelle du Jorat doit y être rapportée, et qu'il ne faut pas l'en séparer, ainsi que l'a fait M. de Lacépède.

La lisse se trouve dans les lieux humides, le long des fossés.

La Couleuvre tétragone, *Coluber tetragonus*.

J'ai décrit le premier cette espèce, dans le tableau des reptiles indigènes, qui est en tête de mon Histoire naturelle des Salamandres de France (1). Elle n'a guère que dix pouces de longueur totale. Elle très lisse, fort luisante, et d'une forme tétragone. Le dos est d'un gris verdâtre ou cendré, avec une ligne de points noirs au milieu, les côtés sont d'un gris roussâtre. Le dessous est jaunâtre, avec une ligne de points noirs de

(1) Chez Villier, rue des Mathurins.

chaque côté. Les plaques abdominales sont au nombre de cent vingt-six à cent vingt-huit. La queue en a quarante paires de petites.

Il paraît que cette espèce se trouve en France Ses caractères l'éloignent certainement de la précédente. Mais pour avoir une parfaite conviction, il faudrait voir celle-ci dans son jeune âge.

La Couleuvre violette, *Coluber violaceus.*

Elle est en dessus d'un violet plus ou moins foncé, et ses écailles sont en losange. Le dessous du corps est blanchâtre, avec des taches violettes, irrégulières, assez grandes, placées alternativement à droite et à gauche. L'abdomen a cent quarante-trois grandes plaques, et la queue vingt-cinq paires de petites. L'individu décrit par M. de Lacépède avait un pied cinq pouces trois

lignes de longueur totale. La queue avait deux pouces trois lignes. La patrie de ce serpent est inconnue.

La Couleuvre Bali, *Coluber Plicatilis.*

Cette couleuvre vit dans les contrées les plus chaudes de l'Asie, et plus particulièrement dans l'île de Ternate. Elle y porte le nom de *Baly salan-Boekit*. Daubenton s'est borné, pour former le nom trivial de cette espèce, aux deux premières syllabes de ce mot barbare.

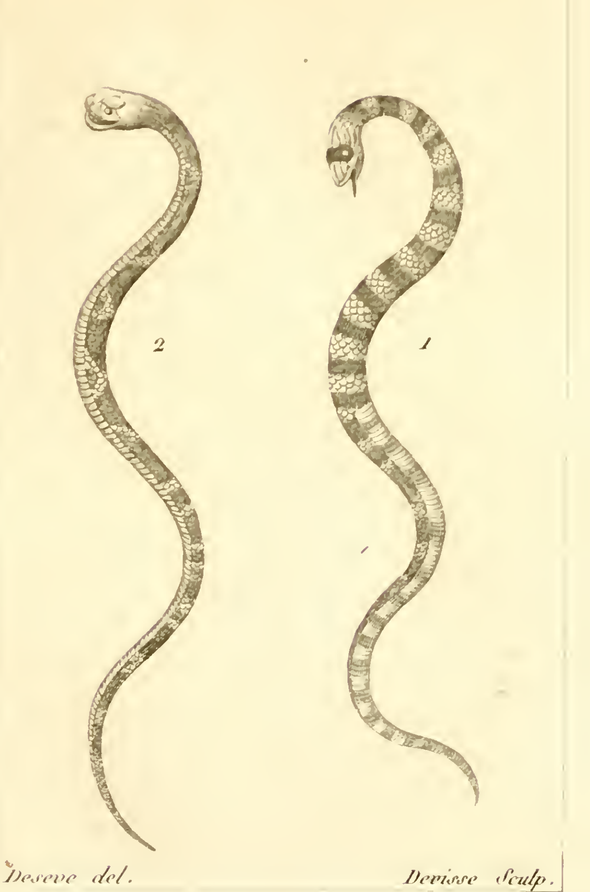
La couleuvre bali est assez grande. L'individu que l'on conserve dans les galeries du Muséum d'Histoire naturelle a six pieds six pouces de longueur. Les écailles qui revêtent la partie supérieure du corps sont en losange, d'un jaune très pâle, et blanches à leur extrémité. On voit de chaque côté une bande d'un rouge de corail. L'extrémité de ces

écailles rouges est bordée de blanc. Le ventre est blanc, avec quatre rangées longitudinales de points jaunes. Le dessous de la queue est également blanc; mais il n'a que deux lignes de points jaunes. Les plaques abdominales sont au nombre de cent trente-une. La queue en a quarante-six paires de petites. Elle est courte et épaisse.

Séba a figuré ce serpent, tom. 1, tab. 57, fig. 5.

La Couleuvre bande-noire, *Coluber nigro-fasciatus*.

Linnée avait donné à cette espèce le nom de couleuvre d'Esculape. Mais comme M. de Lacépède a retrouvé le serpent qui était connu des anciens sous cette désignation, il a appelé la couleuvre d'Esculape de Linnée la bande-noire. Ce reptile a, effectivement, entre les yeux, une bande noire assez marquée. Le fond de sa couleur est pâle,



Deseve del. Devisse Sculp.

1. La Couleuvre agile.
2. La C. laphiati.

avec des fascies transversales noires et assez larges, dont quelques unes font presque le tour du corps. Il a cent quatre-vingts grandes plaques, et quarante-trois paires de petites. Sa longueur totale est de dix-huit pouces, et celle de la queue de trois.

On trouve cette couleuvre aux Indes. Voyez-en la figure dans Séba, tome 2, pl. 18, fig. 4.

Suivant Moline, elle est très commune dans le Chili, où elle parvient à la longueur de trois pieds, et n'a quelquefois que cent soixante-seize grandes plaques, et quarante-deux paires de petites.

La Couleuvre agile, *Coluber agilis.*

Le corps de cette espèce étant très délié, on a supposé qu'il devait être très agile, et de là est venu son nom spécifique. L'individu d'après lequel M. de Lacépède a fait sa description, a un pied huit pouces de longueur totale. La queue

a quatre pouces trois lignes. La tête est d'un blanc assez éclatant, et traversée, entre les yeux qui sont gros, d'une bande brune. Le dessus du corps présente un mélange des mêmes couleurs, disposées par bandes transversales alternantes et irrégulières. Le dessous du corps est blanchâtre, et a cent soixante-quatorze grandes plaques ou quelques unes de plus, avec cinquante à soixante paires de petites.

Ce serpent fut envoyé au Muséum d'Histoire naturelle, sous le nom de *mangeur de chenilles*. On le trouve dans l'île de Ceilan.

La Couleuvre blanchâtre, *Coluber candidus*.

Les grandes Indes sont le séjour de cette couleuvre, qui offre sur un fond blanchâtre des bandes transversales brunes. Elle a deux cent vingt grandes plaques, et cinquante paires de petites.

M. de Lacépède a vu au Muséum d'Histoire naturelle un serpent qui ressemble à cette espèce par ses couleurs. Sa longueur totale est d'un pied huit pouces neuf lignes. Sa queue a cinq pouces neuf lignes. Mais ses plaques abdominales ne sont qu'au nombre de cent quatre-vingt-trois, tandis que la queue en a quatre-vingt-sept paires de petites.

La Couleuvre triscale, *Coluber triscalis.*

Son dos est d'un vert de mer, avec quatre raies rousses, qui doivent avoir un reflet doré, exposées au soleil. Ces raies se réunissent en trois, ensuite en deux, et finissent par ne plus en former qu'une, qui se prolonge au-dessus de la queue. Ses écailles sont ovales. Sa longueur totale est d'un pied quatre pouces six lignes; celle de la queue de trois pouces dix lignes. Ses grandes pla-

ques sont au nombre de cent quatre-vingts, et les petites vont à quatre-vingt-six paires.

On trouve ce serpent dans les deux Indes, dit-on.

La Couleuvre galonnée, *Coluber lemniscatus.*

Son museau est noirâtre. Le reste de la tête est blanc, avec une bande noire transversale. Le dessus du corps est également noir, et présente une très grande quantité de fascies blanches, transversales, de largeurs inégales, et disposées de manière, qu'à compter du museau, il y en a une de trois en trois, quatre fois aussi large que les deux précédentes. Les écailles sont rhomboïdales. La longueur du corps est tout au plus d'un à deux pieds. L'abdomen a deux cent cinquante grandes plaques, et trente-cinq paires de petites.

Ce serpent est très doux, est vu,

sans crainte, dans les maisons, où il peut plaire autant parcequ'il détruit beaucoup d'insectes nuisibles, que par ses couleurs et ses mouvements.

Il se trouve en Asie. On voit sa figure dans Séba, tom. 1, pl. 10, figure dernière; et tom. 2, pl. 76, fig. 3. Il le dit de Ceilan.

La Couleuvre pétalaire, *Coluber petalarius.*

Le dessus de son corps est noirâtre, avec des bandes très irrégulières, transversales et blanches. La queue en offre de semblables en dessous, sur un fond d'un gris foncé. Ses grandes plaques sont blanches, bordées de gris. Leur nombre varie. Linnée en compte deux cent douze, et cent deux paires de petites à la queue. M. de Lacépède en a trouvé quelques unes de plus sur un individu de la collection de M. Bosc. Celui qui fait partie du Muséum d'his-

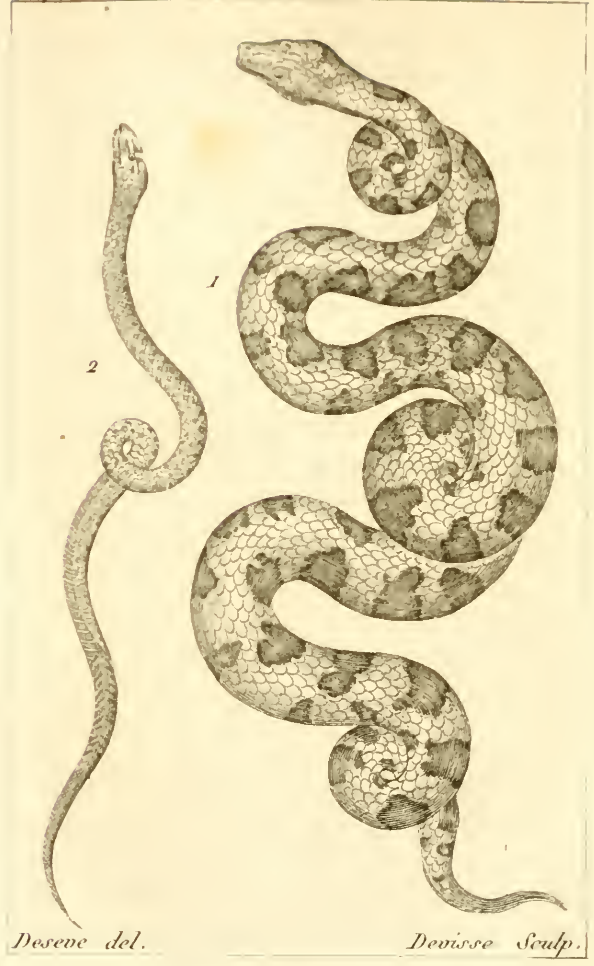
toire naturelle a un pied neuf pouces de longueur totale. Sa queue a quatre pouces neuf lignes.

Cette couleuvre a une robe agréable à voir, quoique sujette à varier par ses couleurs. Elle est d'un naturel doux et familier, s'introduisant dans les maisons pour faire la guerre aux rats, aux insectes. Elle se nourrit aussi d'insectes.

Cette espèce se trouve, dit-on, non seulement en Asie, dans l'île d'Amboine, mais encore au Mexique, où on l'appellerait *Apachy coalt.* Séba, tom. 2, pl. 20, fig. 1.

La Couleuvre pâle, *Coluber pallidus.*

Son corps est très délié, surtout à sa queue qui est si menue, qu'on ne peut en compter les écailles. Il est d'un gris pâle, ponctué de brun, et tacheté de gris d'une manière irrégulière. L'indi-



1. La Couleuvre molure.
2. La C. fer à cheval.

vidu de Linnée avait près d'un pied et demi de longueur, cent cinquante-cinq grandes plaques, et quatre-vingt-seize paires de petites.

On trouve ce serpent dans les Indes.

La Couleuvre Molure, *Coluber Molurus.*

Les habitudes de cette espèce doivent se rapprocher de celles des boa, ayant presque la même conformation de tête, et étant d'une taille fort grande. L'individu du Muséum d'Histoire naturelle a six pieds de longueur totale : la queue en fait le huitième. Le corps est d'un roux blanchâtre, avec une rangée longitudinale de grandes taches rousses, bordées de brun. Les côtés en ont presque de semblables. Les écailles du dos sont ovales; l'abdomen a de deux cent quarante-huit à deux cent cinquante-cinq grandes plaques, et de cinquante-neuf à soixante-cinq paires de petites.

Cette couleuvre se trouve aux Indes.

J'insérerai ici la description d'une couleuvre, observée par M. Bosc, dans la Caroline, et qu'il rapporte à l'espèce ci-dessus.

Sa tête est alongée, peu aplatie, d'un rouge de brique, avec deux raies plus foncées, bordées de brun ; la plus grande forme un grand arc, dont la convexité est près du museau, et dont les branches traversant ensuite les yeux, vont se terminer à l'occiput. L'autre raie forme au sommet de la tête un ovale, dont la courbure est à peu près concentrique à celle de la raie de devant. Au milieu de cet ovale est une petite tache alongée de la couleur des raies : les lèvres sont blanches, tachetées de brun.

Le corps est d'un rouge de brique pâle, ayant sur le dos une quarantaine environ de taches d'un rouge noirâtre, bordées de brun, formant des carrés irréguliers : les côtés en ont de plus pe-

tites qui sont plus pâles, plus nombreuses, en fascies courtes.

Le dessous du corps est blanc, avec des taches brunes, carrées disposées de deux à trois de suite, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : la plaque intermédiaire en a souvent deux.

Les écailles du dos sont presque ovales.

L'abdomen a de deux cent vingt à deux cent vingt-six plaques : la queue de soixante à soixante-quatre paires de petites.

La longueur totale du corps est de vingt pouces ; celle de la queue est de trois pouces : la largeur est de cinq lignes.

Cette espèce ressemble beaucoup, suivant M. Bosc, au *boa constrictor*, par sa grandeur et ses couleurs. Elle se trouve en Caroline, mais assez rarement, sous les écorces, dans les grands bois. Elle est fort douce.

M. de Lacépède a donné une figure

du molure. Elle me paraît trop différente de celle que M. Bosc a faite sur le serpent de la Caroline, qu'il a pris pour le molure, pour croire que celui-ci soit le même reptile. La comparaison du nombre des plaques de l'un et de l'autre offre en outre des disparités trop fortes. Je suis donc porté à croire que la couleuvre de M. Bosc est une autre espèce voisine du *col. guttatus*. Nous l'appellerons la couleuvre *cannelée*. Au surplus, il est très difficile de savoir au juste quelle est la couleuvre molure de Linnée, ce naturaliste n'ayant parlé que de ses plaques et de la forme de sa tête.

La Couleuvre double raie, *Coluber bilineatus*.

L'individu des galeries du Muséum royal a deux pieds un pouce de longueur totale. Sa queue est longue de six pouces six lignes. Sa couleur est d'un roux foncé,

brillant, avec deux raies jaunes qui partent depuis le derrière de la tête, suivent le dos, et vont gagner le dessus de la queue. On voit aussi différents traits jaunes, chaque écaille étant bordée de cette couleur.

Cette couleuvre a deux cent cinq grandes plaques, et quatre-vingt-dix-neuf paires des petites.

On ignore son pays natal.

La Couleuvre double tache, *Coluber bimaculatus.*

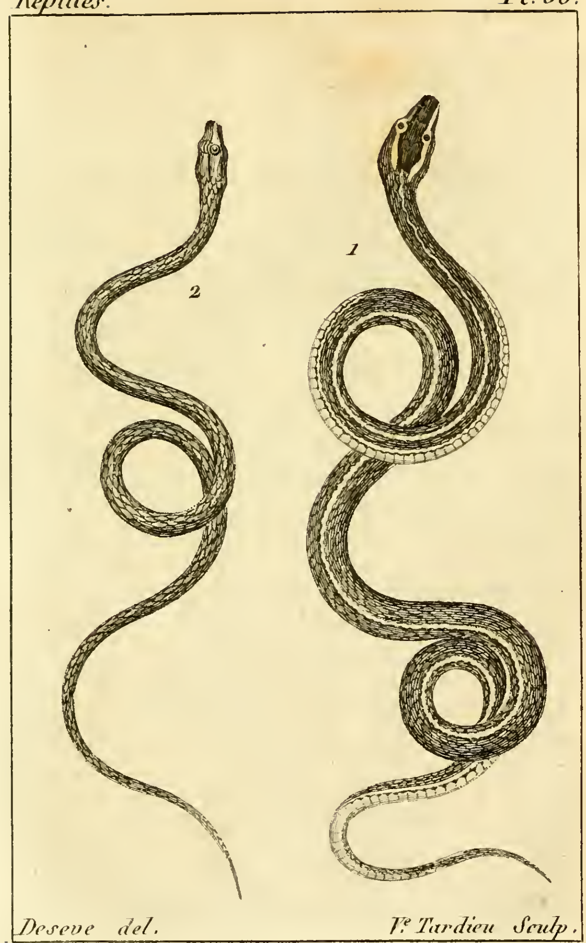
Sa longueur totale est d'un pied huit pouces deux lignes, et celle de la queue de trois pouces dix lignes, le dessus de son corps est roux, avec de petites taches blanches, irrégulières, bordées de noir, disposées le long du dos, et assez distantes les unes des autres. On en voit deux plus grandes sur le derrière de la tête. Les écailles du dos sont en lozange; l'abdomen a deux cent quatre-vingt-

dix-sept plaques, et la queue soixante-douze paires de petites.

Sa patrie est inconnue.

La Couleuvre Boiga, *Coluber Ahœtulla.*

La nature a singulièrement embelli cette couleuvre, en lui donnant des couleurs bien assorties, et dont les différentes teintes, les reflets brillants, nous rappellent la riche parure de l'oiseau-mouche. La forme de ce serpent est d'ailleurs extrêmement grêle. Sur trois pieds environ de longueur, il n'a que quelques lignes de diamètre. Sa queue représente une aiguille par sa finesse. A ces proportions sveltes répondent des mouvements très prompts et très agiles. Le boiga s'élance avec la rapidité d'une flèche vigoureusement lancée, se replie plusieurs fois sur lui-même, s'entortille autour des différents corps, grimpe avec une grande facilité sur les ar-



1. La Couleuvre boiga.
2. La C. fil.

bres, s'y suspend et s'y balance, en faisant briller, aux yeux du spectateur étonné, l'azur doré de ses écailles; et afin que rien ne dégradât ces avantages, il reçut de cette nature si libérale envers lui, une tendance à des habitudes douces; les enfants de l'île de Bornéo jouent avec lui, le portent dans leurs mains, ou entortillé autour de quelques membres de leur corps.

La tête du boiga est assez grosse, d'un bleu foncé, comme soyeux en dessus, avec une bande blanche le long de la mâchoire supérieure, et une bande noire près de celle-là : le dessus du corps est aussi d'un bleu à reflets, et qui rend à certaines expositions, le vert de l'émeraude. Une belle raie dorée règne le long du milieu du dos, jusqu'au bout de la queue. Deux autres semblables pour l'éclat et la couleur, séparent, une de chaque côté, les flancs de la partie inférieure du corps, qui est d un bleu argentin. Rien n'égale surtout la beauté des

reflets. Lorsque le boiga se meut, dit M. de Lacépède, l'on croirait voir briller au-dessous d'un cristal transparent et quelquefois bleuâtre, une longue chaîne de diamants, d'émeraudes, de topazes, de saphirs et de rubis: l'abdomen a cent soixante-six plaques, et la queue vingt-huit paires de petites.

Le boiga se nourrit, à ce que l'on dit, de petits oiseaux, qu'il surprend en se tenant caché sous les feuilles, et en les attirant par une espèce de sifflement, imitant, sans doute, certains sons familiers à ces oiseaux. Mais que d'incertitudes sur tout ce qui a rapport aux mœurs de cette couleuvre, ainsi que de tant d'autres.

Les habitants d'Amboine l'appellent *boiquatrara*, qui veut dire *peint*. Séba, tom. 2, tab. 82, fig. 1.

On cite aussi la fig. 3 de la pl. 63 du même tome. Mais est-ce bien le même reptile? Séba dit que celui-ci est d'Afrique. Il est d'un bleu clair entre-

mêlé de violet : le dessous du corps est blanc. Il n'est pas question dans la figure et dans le texte des raies dorées du précédent.

La fig. 3 de la pl. 12 du même volume est rapportée, avec raison au boiga.

La Couleuvre bleuâtre, *Coluber cœrulescens.*

Cette espèce est petite et propre aux Indes. Sa tête est d'une couleur plombée, et le dessous du corps bleuâtre : l'abdomen a deux cent quinze grandes plaques, et la queue cent soixante-dix paires de petites. M. de Lacépède fait observer à cet égard que la largeur des plaques varie beaucoup suivant les espèces, l'âge ou le sexe, et qu'il faut avoir égard aux proportions de la longueur du corps, du museau à l'anus, et de l'anus au bout de la queue, parce-qu'on peut trouver une identité de nombre de plaques dans deux serpents, quoi-

qu'ils n'appartiennent pas à la même espèce.

La Couleuvre chapelet, *Coluber moniligera.*

M. de Lacépède nous a fait connaître le premier cette espèce que possède le Muséum royal d'Histoire naturelle. L'individu qui lui a fourni la description, a un pied cinq pouces et demi de lôngueur totale. Sa queue est de cinq pouces six lignes : les couleurs de ce reptile sont très agréables par le fond, les nuances, l'arrangement symétrique de leurs teintes ; le dessus du corps est bleu, avec trois raies longitudinales, dont les latérales blanches, et celles du milieu noires, coupées de petites taches ovales blanches, et de points blancs mêlés alternativement ; le dessus de la tête a des taches d'un bleu clair, bordées de noir, et distribuées avec goût. Chacun de ses côtés a trois à quatre taches, formant

une ligne qui passe par les yeux, dont ces taches ont à peu près la grandeur; le dessous du corps est blanc, avec un très petit point noir à l'extrémité de chaque grande plaque; leur suite présente une rangée de chaque côté; le corps est très délié : il a cent soixante-six grandes plaques, et cent trois paires de petites. On ignore quel est le pays natal de cette espèce. Il ne faut pas la confondre avec une qui porte le même nom dans Catesby. Celle-ci sera pour M. de Lacépède et pour nous la C. mouchetée.

La Couleuvre cenchrus, *Coluber cenchrus.*

On trouve des individus qui ont deux pieds de longueur totale, et dont la queue a trois pouces sept lignes : le dessus du corps est marbré de brun et de blanchâtre. Cette dernière couleur y est disposée en bandes transversales, étroites et irrégulières; le dessous du corps

est mélangé des deux mêmes couleurs; les écailles sont hexagones; l'abdomen a cent cinquante-trois grandes plaques, et la queue quarante-sept paires de petites.

Cette couleuvre se trouve en Asie, et fait partie du dépôt royal d'Histoire naturelle.

La Couleuvre asiatique, *Coluber asiaticus.*

La longueur totale de ce serpent, décrit par M. de Lacépède, est d'un pied; celle de la queue est de deux pouces trois lignes. Il porte, dans plusieurs contrées des Grandes Indes, le nom de *malpolon*, que nous avons donné, avec d'autres naturalistes, à une autre couleuvre. L'individu que l'on conserve au Muséum d'Histoire naturelle, ayant été altéré par l'esprit-de-vin, il est difficile de savoir quelles étaient ses couleurs primitives. Son dos est rayé longitudinale-

ment ; les écailles du dessus du corps sont rhomboïdales et bordées de blanc. Il a cent quatre-vingt-sept grandes plaques, et soixante-seize paires de petites.

La Couleuvre symétrique, *Coluber symetricus.*

L'individu que l'on voit dans la collection royale, a un pied cinq pouces six lignes de longueur : la queue est de deux pouces trois lignes ; le dessus du corps est brun, avec une rangée de petites taches noirâtres, de chaque côté, qui s'étendent jusqu'aux deux tiers de sa longueur ; le dessous du corps est blanc ; mais l'abdomen a des bandes et des demi-bandes brunes, placées avec beaucoup de symétrie ; les écailles du dos sont ovales.

Ce serpent a cent quarante-deux grandes plaques, et vingt-six paires de petites. Il vient de l'île de Ceilan.

La Couleuvre trois raies, *Coluber trilineatus*.

L'Afrique est la patrie de cette couleuvre qui a un pied cinq pouces six lignes de longueur totale, et dont la queue a deux pouces huit lignes. Sur le fond d'un roux clair du dessus du corps, l'on voit trois raies qui partent du museau, et s'étendent jusqu'au-dessus de la queue : les écailles du dos sont en lozange ; le ventre a cent soixante-neuf plaques, et la queue trente-quatre paires de petites.

La Couleuvre pétole, *Coluber petola*.

C'est encore dans les pays brûlants de l'Afrique, qu'il faut chercher cette couleuvre : le dessus de son corps est d'un gris livide, fascié transversalement de rougeâtre ; le dessous du corps est d'un blanc mêlé de jaune, et a quelquefois

des bandes transversales rougeâtres ou très brunes; l'abdomen a deux cent neuf plaques, et la queue quatre-vingt-dix paires de petites.

Séba, tom. 1, pl. 54, fig. 4.

La Couleuvre azurée, *Coluber azureus.*

Elle est d'un très beau bleu, quelquefois foncée sur le dos, presque blanchâtre sur le corps : ses écailles sont ovales; sa longueur totale est de deux pieds; la queue a cinq pouces trois lignes. On lui a compté cent soixante onze grandes plaques, et soixante-quatre paires de petites.

Elle est du Cap-Vert.

La Couleuvre nasique, *Coluber mycterizans.*

Son devant de tête présente une pyramide menue, alongée, à quatre faces, dont les arêtes sont très marquées; le bout du museau offre un petit prolongement écailleux, un peu relevé, d'une seule pièce qui semble être plissée; la mâchoire inférieure est plus courte que la supérieure. Tels sont les premiers caractères de cette espèce, et qui l'isolent des autres.

Catesby a dit que son nez était retroussé, et c'est peut-être d'après cela que Linnée a nommé ce serpent moqueur, *mycterizans.* Ce dernier naturaliste a écrit qu'il était venimeux; mais ni Catesby, ni M. de Lacépède, n'ont pu lui apercevoir de crochets à venin.

L'individu conservé au Muséum d'Histoire naturelle a quatre pieds neuf pouces de longueur totale, sur cinq à six li-

gnes de diamètre : sa queue est longue d'un pied onze pouces; le corps est très mince et verdâtre, avec quatre raies blanchâtres, qui s'étendent de chaque côté, presque jusqu'à l'extrémité de la queue; la partie inférieure du corps a aussi deux raies semblables longitudinales; le dessous de la tête est blanchâtre; les écailles du dos sont rhomboïdales. Ce serpent a cent soixante-treize grandes plaques, et cent cinquante-sept paires de petites.

M. de Lacépède observe, avec raison, que cette couleuvre étant très menue, ne peut avaler des rats, comme on l'avait dit. Elle se nourrit plus probablement d'insectes. Catesby dit qu'elle passe sa vie sur les arbres, cachée sous les feuilles, et entortillée autour des rameaux qu'elle parcourt avec la plus grande agilité. *Hist. de la Carol.* 2, *pag.* 47, *tab.* 47.

La nasique de Séba, n° 2, tab. 23, tom. 2, venait, suivant lui, de Guinée. Il ne

dit rien des raies longitudinales du corps.

Daubenton nomme cette espèce le *nez retroussé*.

La Couleuvre grosse-tête, *Coluber capitatus*.

Sa tête est beaucoup plus grosse que la partie antérieure du corps, et c'est de là que lui vient le nom que M. de Lacépède lui a imposé. L'individu qu'il a décrit, et qui se trouve dans la collection royale, a deux pieds cinq pouces six lignes de longueur totale, et six pouces trois lignes depuis l'anus jusqu'au bout de la queue qui est très délié. Cet individu a ses couleurs altérées, et n'offre qu'une teinte obscure, fasciée transversalement, et d'une manière irrégulière, d'une teinte plus claire; les écailles du dos sont ovales; l'abdomen a cent quatre-vingt-treize grandes plaques, et la queue soixante-dix-sept paires de petites.

Cette couleuvre est d'Amérique.

La Couleuvre coureuse, *Coluber cursor.*

Le Muséum d'Histoire naturelle reçut un individu de cette espèce de la Martinique. Ce serpent avait deux pieds dix pouces sept lignes de longueur totale, dont neuf pouces sept lignes pour celle de la queue. La coureuse est très timide et fort peureuse. Elle s'enfuit, au moindre danger, avec beaucoup de vitesse, et de là lui est venu le nom qu'elle porte. Voyez Rochefort, *Hist. des Antilles*, Lyon, 1667, vol. 1, pag. 294.

Le dessus de son corps est verdâtre, avec deux rangées longitudinales de petites taches blanches et alongées, les côtés du corps et son dessous sont blanchâtres. M. de Lacépède lui a compté cent quatre-vingt-cinq grandes plaques, et cent cinq paires de petites : les écailles du dos sont ovales.

La Couleuvre annelée, *Coluber doliatus.*

On rencontre cette espèce à Saint-Domingue, d'où on a reçu un individu au Muséum royal. Il a sept pouces quatre lignes de longueur totale, dont un pouce cinq lignes pour la queue. Son corps est d'un blanc assez éclatant, annelé, mais assez irrégulièrement, de noir; le dessus de la tête est presque noir et le cou est blanc. On voit quelquefois, le long du dos, une petite raie très foncée; les écailles du dessus du corps sont en losange; l'abdomen a cent soixante-quatre grandes plaques, et la queue quarante-trois paires de petites.

Cette espèce habite aussi la Caroline.

La Couleuvre verte et bleue,
Coluber cyaneus.

Elle ressemble beaucoup par sa taille svelte au boiga : le dessus de son corps est d'un bleu foncé, sans la moindre tache, et le dessous d'un vert pâle; sa longueur commune est de deux pieds, sur laquelle on compte six pouces pour la queue : les écailles du dos sont ovales.

Cette couleuvre a cent dix-neuf grandes plaques, et cent dix paires de petites.

Elle habite l'Amérique.

La Couleuvre blanche et brune,
Coluber annulatus.

Daubenton a nommé cette espèce la *bai-rouge* : elle appartient au nouveau continent, le dessous du corps est blanchâtre, avec dix taches brunes, arrondies, géminées ou ternées : il y en a deux derrière les yeux; le dessous du corps

est d'un blanc roux ; les écailles du dos sont lisses : le nombre des grandes plaques est de cent quatre-vingt-dix, et celui des petites de quatre-vingt-seize paires. Sa longueur est d'un pied et demi, dont un quart pour la queue.

La Couleuvre verte, *Coluber viridissimus.*

On conserve au Muséum d'Histoire naturelle un individu de cette espèce, de deux pieds deux pouces neuf lignes de longueur totale, dont sept pouces une ligne pour la queue ; son corps est d'un beau vert, plus clair sous le ventre, qui a deux cent dix-sept grandes plaques : la queue en a cent vingt-deux paires de petites.

La Couleuvre Cenco, *Coluber Cenchoa.*

Elle est propre au Nouveau-Monde, où elle vit de vers et de fourmis. Son corps est très délié, pas plus gros qu'une plume de cygne : sa longueur est quelquefois de quatre pieds, dont la queue fait le tiers; le dessus du corps est brun, avec des taches blanchâtres, ou d'un brun ferrugieux. Quelques individus ont d'autres taches plus petites, de la même couleur, ou même des bandes transversales et blanches : les écailles du dos sont ovales.

Cette couleuvre a deux cent vingt grandes plaques, et cent quatre-vingt-quatre paires de petites.

Elle est figurée dans Séba, tom. 2, pl. 16, n° 2. Il dit que les habitants du Brésil l'appellent *coyuta.* Le n° 3 appartient aussi à cette espèce, quoiqu'il donne ce serpent pour la femelle du

nº 1 de la même planche, qui paraît différent.

La Couleuvre fer-à-cheval, *Coluber hippocrepis.*

Le fond de sa couleur est livide, fort tacheté de roux : le dessus de la tête a des taches en croissant, dont une plus grande en fer-à-cheval sur l'occiput. Il y a entre les yeux une bande transversale, brune : les plaques du ventre sont au nombre de deux cent trente-deux, et celles de la queue sont de quatre-vingts paires de petites.

Le Muséum possède un serpent qui s'éloigne peu de celui-ci : le dessus du corps est livide, avec des taches brunes, quatre taches noirâtres, alongées sur le cou, dont les extérieures inclinées en se rapprochant de l'occiput, et quatre autres taches semblables, vers la même partie antérieure du corps; sa longueur totale est d'un pied dix pouces, dont la

queue fait environ le cinquième. Ce serpent a deux cent quarante-une grandes plaques, et soixante-dix-neuf paires de petites. Les écailles du dos sont rhomboïdales.

Elle se trouve en Amérique.

La Couleuvre Ibiboca, *Coluber Ibiboca.*

Le Muséum royal reçut cette espèce du Brésil, dans lequel elle porte le nom d'*ibiboca*, déja donné à d'autres couleuvres par différents naturalistes, mais que nous n'avons pas suivis.

Ce serpent est long de cinq pieds cinq pouces six lignes, dont un pied sept pouces une ligne pour la queue : le dos est couvert d'écailles rhomboïdales, unies, grisâtres, bordées de blanc : l'abdomen a cent soixante-seize grandes plaques, et la queue cent vingt-une paires de petites.

L'individu du Muséum royal est un

mâle : ses deux verges sont saillantes, de six lignes sur autant de diamètre ; la surface extérieure est hérissée de petits piquants presque imperceptibles ; l'extrémité a cinq cercles concentriques de membranes plissées et frangées, avec quatre autres autour formés de piquants d'une nature écailleuse. Cet ensemble leur donne la figure d'une fleur radiée. Séba a représenté plusieurs serpents mâles avec des organes semblables.

La Couleuvre triangle, *Coluber triangulum*.

Sa tête a une tache triangulaire qui en renferme une autre dans son milieu, beaucoup plus claire ou quelquefois plus foncée : les écailles du dos sont en lozange ; le dessus du corps est blanchâtre, avec des taches rousses, irrégulières, bordées de noir ; le dos a de chaque côté un rang de petites taches.

On en voit aussi une alongée et noire derrière chaque œil.

On en conserve, au Muséum d'Histoire naturelle, un individu long de deux pieds sept pouces deux lignes, dont trois pouces pour la queue; l'abdomen a deux cent treize grandes plaques, et la queue quarante-huit paires de petites.

Cette couleuvre se trouve en Amérique.

La Couleuvre réticulaire, *Coluber reticulatus.*

Elle ressemble beaucoup à l'ibiboca par ses couleurs : ses écailles sont en lozange, blanchâtres et bordées de blanc; ces bordures étant très rapprochées, font paraître la peau réticulée Ce serpent a trois pieds onze pouces de longueur totale, dont dix pouces pour la queue. Il a deux cent dix-huit grandes plaques, et quatre-vingts paires de petites : il dif-

fère notamment par le nombre de ces plaques de l'ibiboca.

On le trouve à la Louisiane.

La Couleuvre à zones, *Coluber cinctus.*

Elle a un pied de longueur totale, dont un huitième pour la queue ; le corps est blanc, avec des bandes transversales plus ou moins larges, d'une couleur très foncée, qui forment autant de ceintures ; les intervalles ont quelques écailles tachetées de roussâtre à leur extrémité : celles qui revêtent le dessus de la tête ou les lèvres sont blanchâtres et bordées de roux et de brun ; celles du dos sont rhomboïdales : l'abdomen a cent soixante-cinq grandes plaques, et la queue trente-cinq paires de petites.

La Couleuvre rousse, *Coluber rufus.*

Un individu de cette espèce, conser-

vé au Muséum royal d'Histoire naturelle, a un pied cinq pouces quatre lignes de longueur totale, et trois pouces depuis l'anus jusqu'à l'extrémité de la queue: le dos est couvert d'écailles rhomboïdales; il est d'un roux plus ou moins foncé; le dessous du corps est blanchâtre, et a deux cent vingt-quatre grandes plaques, et soixante-huit paires de petites.

La patrie de ce serpent est ignorée.

La Couleuvre large-tête, *Coluber laticapitatus.*

Dombey a apporté cette couleuvre de l'Amérique méridionale: sa tête est très large à proportion du corps, un peu aplatie; le corps est blanchâtre, avec de grandes taches irrégulières, très foncées qui se réunissent en plusieurs endroits, le long du dos, et surtout aux deux extrémités; le dessous du corps a des taches plus petites que celles du dessus, plus distantes l'une de l'au-

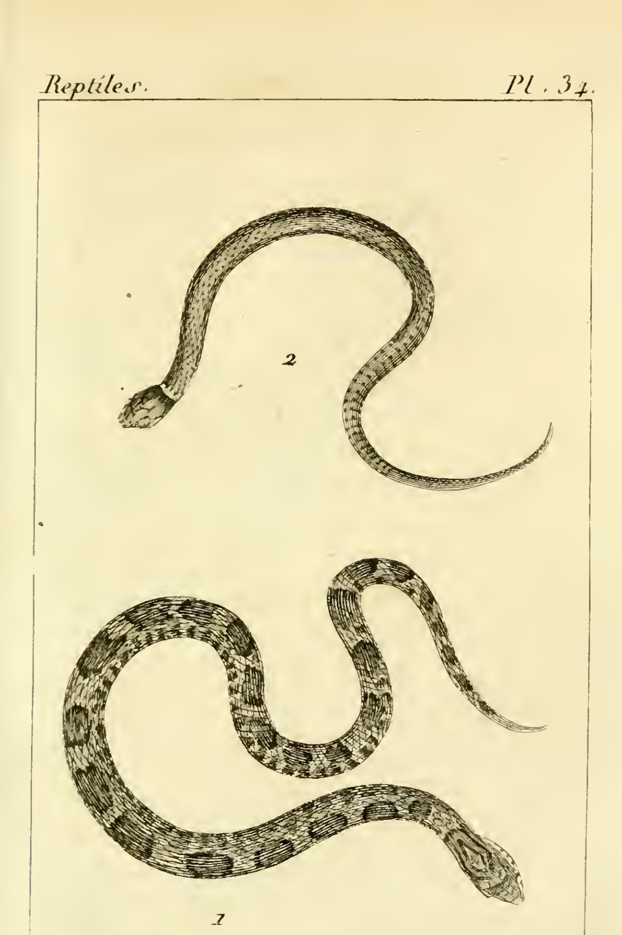
tre, et disposées longitudinalement de chaque côté.

Cette couleuvre a cela de particulier que l'écaille verticale du bout du museau ressemble beaucoup à celle qui termine le museau des serpents venimeux; elle est grande, relevée et pointue par le haut; on ne voit point cependant de crochets à venin; les écailles du dos sont ovales et un peu écartées les unes des autres, comme dans le naja.

L'individu décrit par M. de Lacépède avait quatre pieds neuf pouces de longueur totale, dont sept pouces pour la queue, et deux cent dix-huit grandes plaques, et cinquante-deux paires de petites.

La Couleuvre ponctuée, *Coluber punctatus*.

Nous n'avions jusqu'ici qu'une description imparfaite de cette espèce, observée en Caroline par le docteur



1. La Couleuvre cannelée.
2. La C. ponctuée.



Garden. En voici une qui ne laisse rien à désirer et que m'a communiquée mon ami Bosc, qui a vu plusieurs fois cette couleuvre dans cette même partie de l'Amérique septentrionale.

Sa longueur totale est de neuf pouces dont deux pour la queue; sa largeur es de deux lignes et demie.

La tête est presque ovale, aplatie, d'une couleur plombée, avec une tache blanche, transversale à l'occiput; les lèvres sont également blanches; le corps est en dessus de la couleur de la tête, finement ponctué de gris; son dessous est d'un jaune rougeâtre, avec trois rangées de points presque triangulaires, de couleur de plomb, une au milieu, et les deux autres sur les côtés; chaque plaque ayant trois points à son bord inférieur; la queue est semblable au reste du corps pour la couleur, mais elle n'a pas de points; les écailles du dos sent ovales et lisses; les plaques du ventre sont au nombre de cent qua-

rante; la queue en a quarante-huit paires de petites. Linnée lui donne cent trente-six d'un côté, et quarante-trois paires de l'autre.

Nous avons figuré cette espèce d'après un dessin de M. Bosc : elle se trouve dans la Caroline, sous les écorces d'arbres, dans les lieux marécageux.

La Couleuvre écarlate, *Coluber coccineus.*

Je dois encore à mon ami Bosc la description et le dessin de cette espèce qu'il a observée en Caroline : sa longueur totale est de quatorze pouces, dont la queue fait le septième; son diamètre est de trois lignes.

La tête est petite, très bombée, d'un rouge vermillon, avec le nez obtus, un peu en fer-à-cheval; le derrière de la tête offre deux fascies noires, parallèles, rapprochées, renfermant entre elles une bande d'un blanc obscur.

Le corps est cylindrique, d'un rouge vermillon, avec des bandes transversales d'un blanc jaunâtre, renfermées entre deux autres bandes noires, dentelées, qui, en se courbant extérieurement, se prolongent sur les côtés en petites taches irrégulières, isolant la partie rouge ; il y a toujours une tache d'un brun pâle au bas de ces fascies blanches : celles-ci sont au nombre de vingt ou environ ; le dessous du corps est d'un blanc uniforme ; les écailles du dos sont hexagones, alongées et lisses.

Le ventre a cent soixante-douze grandes plaques, et la queue quarante paires de petites. Linnée en compte trois de plus aux premières, et cinq de moins aux secondes.

On trouve rarement cette couleuvre en Caroline, et elle n'y atteint pas une grande longueur : on la voit en mai dans les lieux sablonneux. Linnée dit que la vivacité de ses couleurs a engagé les Indiens à faire des colliers de ce serpent :

elle habite aussi la Floride et la Nouvelle-Espagne.

La Couleuvre noire et fauve, *Coluber fulvus.*

Son corps est entouré d'environ vingt-deux anneaux noirs et d'autant de fauves, tachetés de brun et bordés de blanc ; le museau et la partie supérieure de la tête sont quelquefois noirâtres : la queue de ce serpent est très courte, ne faisant guère que le douzième de la longueur du corps, qui est de près de deux pieds : l'abdomen a deux cent dix-huit plaques, et la queue trente-une paires.

Cette espèce se trouve en Caroline.

La Couleuvre verdâtre, *Coluber œsticus.*

Ses mœurs innocentes, sa familiarité, l'élégance de sa taille et de ses

couleurs la font rechercher de plusieurs personnes : on prend plaisir à la manier, à la mettre dans le sein, à la voir s'entortiller autour du bras.

Son corps est très délié, vert en dessus, suivant Catesby qui a vu ce serpent dans le pays; bleu, suivant Linnée, et d'un vert clair ou d'un vert mêlé de jaunâtre en dessous; la longueur de sa queue fait le tiers de celle du corps.

La verdâtre a cent cinquante-cinq grandes plaques; et la queue, d'après Linnée, cent quarante-quatre paires de petites; mais ce dernier calcul n'est-il pas fautif? n'est-ce pas plutôt soixante-douze paires?

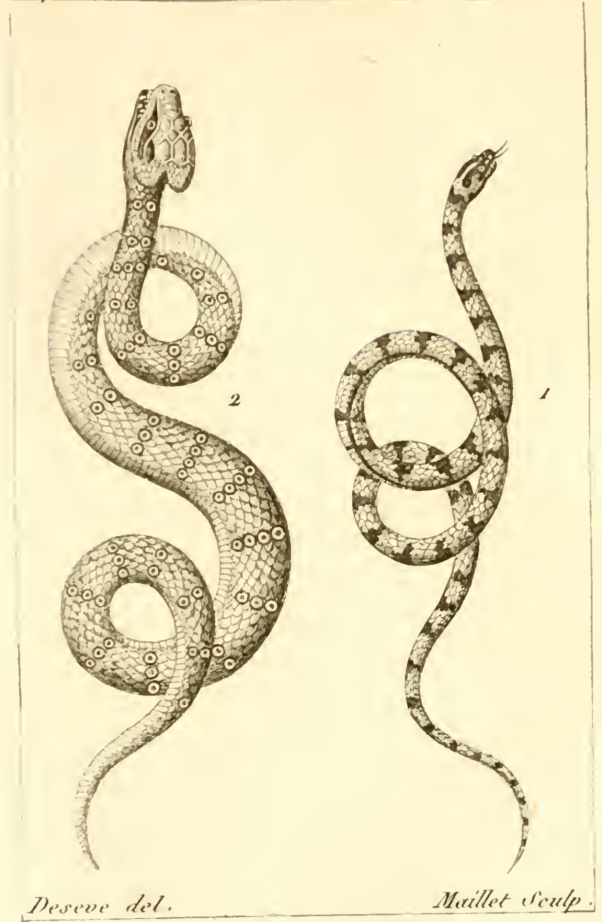
Voyez sa figure dans Catesby, tom. 2, pl. 57.

La Couleuvre à raies rouges, *Coluber erytrogrammus.*

M. Beauvois a découvert cette nouvelle espèce dans l'Amérique septentrio

nale, et l'a fait connaître dans un Mémoire qu'il a lu à l'Institut royal.

Le corps de cette couleuvre est, en dessus, d'un brun noir, coupé longitudinalement par quatre raies d'un beau rouge, deux sur le dos et deux sur les côtés, formées chacune, quant à celles-ci, de deux rangées d'écailles; les plaques du ventre sont d'un rouge plus vif, et ont chacune trois petites taches noires, ce qui forme trois raies longitudinales; elles sont plus pâles à leur marge, ainsi que les écailles : l'abdomen a cent soixante-onze plaques, et la queue trente sept paires de petites; sa tête est arrondie et de la grosseur du cou.



Deseve del. *Maillet Sculp.*

1. La Couleuvre des Dames.
2. La C. Argus.

ESPÈCES DONT LES ÉCAILLES DU DOS ONT ÉTÉ MOINS OBSERVÉES.

La Couleuvre lutrix, *Coluber lutrix*.

Cette espèce, qui se trouve aux Indes, a tout le corps jaune, avec les côtés bleuâtres : l'abdomen a cent trente-quatre plaques, et la queue vingt-sept paires de petites.

La Couleuvre des dames, *Coluber domicella*.

Les dames de la côte de Malabar prennent, dit-on, plaisir à contempler ce petit serpent, à le mettre même dans leur sein pour se rafraîchir dans les grandes chaleurs : ses couleurs offrent, en effet, un contraste agréable, et son naturel paraît fort doux.

La tête est panachée de blanc et de noir ; le corps est blanc, avec des ban-

des annulaires noires, plus larges vers le dos ; les unes gagnent le dessous du ventre et s'y réunissent à une ligne noire qui parcourt sa longueur ; les autres ne vont pas jusqu'aux plaques, dont le nombre est pour les grandes de cent dix-huit ; et pour les petites, de soixante paires.

Séba, tom. 2, pl. 54, fig. 1.

La Couleuvre joufflue, *Coluber buccatus*.

Cette couleuvre est blanche, avec des taches sur le dos, doubles, très larges, occupant toute son étendue, noirâtres : on voit sur le sommet de la tête deux points, et sur le museau une tache triangulaire, noirâtre : cette tache est triangulaire et protubérante postérieurement de chaque côté ; le tronc du corps ressemble à celui du serpent à collier : l'abdomen à cent sept grandes plaques, et la queue soixante-douze paires de petites.

Ce serpent est marqué, dans le Système de la nature de Linnée et de Gmelin, comme venimeux ; mais il est plus probable, d'après la forme des écailles de la tête, qu'il ne l'est pas ; aussi Daubenton, qui l'appelle le triangle, et M. de Lacépède, l'ont-ils mis parmi les couleuvres non venimeuses ; il se trouve, suivant le naturaliste suédois, dans l'Amérique méridionale et aux Indes.

La Couleuvre blanche, *Coluber albus.*

Elle se trouve dans les mêmes pays que la précédente, est blanche, sans taches, et a cent soixante-dix grandes plaques, avec vingt paires de petites.

La Couleuvre de la reine, *Coluber reginæ.*

Cette couleuvre est, dans Daubenton, M. de Lacépède, sous le nom de

regia : son corps est en dessus d'un brun violet ; le dessous de la mâchoire inférieure et celui de la queue sont blancs ; les plaques sont alternativement moitié blanches et moitié d'un brun très foncé. On en compte cent trente-sept à cent quarante-trois ; la queue en a soixante-dix ou soixante-quatorze paires de petites.

Elle se trouve dans l'Amérique méridionale et aux Indes.

La Couleuvre padère, *Coluber padera.*

Linnée place cette couleuvre dans les mêmes contrées que les trois précédentes : elle est blanche, avec plusieurs taches doubles, réunies par une ligne, noirâtre sur le dos, et d'autres simples sur les côtés : elle a cent quatre-vingt-dix-huit grandes plaques, et cinquante-six paires de petites.

La Couleuvre Grison, *Coluber Canus.*

Cette espèce a, de même que la couleuvre daboie, la tête couverte de petites écailles; son museau est rond et obtus; son corps est gris, avec de grandes taches blanchâtres, disposées de manière à imiter les dents de scie, avec un point d'un blanc de neige sous chaque. Le nombre des plaques abdominales varie de cent quatre-vingt-huit à deux cents; et celui des plaques de la queue de soixante-quatre à quatre-vingt-dix-huit.

On la trouve dans l'Amérique méridionale, aux Indes.

La Couleuvre Alidre, *Coluber Alidras.*

Elle ne diffère, à ce qu'il paraît, de la couleuvre blanche, que par le nombre des plaques : l'alidre en a cent vingt-

une au ventre, et cinquante-huit paires de petites à la queue.

Elle se trouve dans l'Amérique méridionale et aux Indes.

La Couleuvre de Minerve, *Coluber Minervæ.*

Le serpent était, chez les anciens Grecs, l'emblème de la prudence. Son image était gravée autour des autels consacrés à Minerve qui, déesse de la Sagesse, l'était aussi de la Prudence. C'est à cette idée religieuse que Linnée a fait sans doute allusion, en donnant à ce serpent la dénomination qui lui est propre.

La couleuvre de Minerve est d'un vert glauque, avec trois raies sur la tête, et une sur le dos, noirâtres : elle a deux cent trente-huit plaques au ventre, et quatre-vingt-dix paires de petites à la queue.

Elle habite les mêmes pays que la précédente.

La Couleuvre Minime, *Coluber Pullatus*.

Cette espèce a, suivant Linnée, un pied dix pouces de long; mais elle est quelquefois plus grande, puisqu'on en conserve un individu au Muséum, qui a trois pieds deux pouces six lignes de longueur totale, dont un pied pour la queue.

Sa tête est alongée, avec le museau arrondi et obtus, et les tempes d'un blanc de neige, tacheté d'un noir très foncé; le dos est tanné, avec des taches ou des bandes transversales noires. Un de ces caractères distinctifs est, suivant M. de Lacépède, d'avoir chacune de ces écailles supérieures demi-bordée de blanc, ce qui fait paraître le dos pointillé de la même couleur. Linnée dit que ce serpent a des bandes très noires, avec des points blancs. Les plaques abdominales sont au nombre de deux cent treize à

deux cent dix-sept, et celui des petites plaques de la queue de cent quatre à cent huit paires.

Elle se trouve en Asie.

La Couleuvre miliaire, *Coluber miliaris.*

Elle est brune ou noirâtre en dessus, avec une tache blanche sur les écailles; le dessous du corps est blanc : elle a cent soixante-deux plaques abdominales et cinquante-neuf paires de petites à la queue.

On la trouve dans l'Amérique méridionale et aux Indes.

La Couleuvre rhomboïdale, *Coluber rhombeatus.*

Linnée dit que cette espèce ressemble à celle qu'il appelle *plicatilis*, notre couleuvre bali. Son corps est bleuâtre avec trois rangées longitudinales de taches

rhomboïdales, bleues dans leur milieu. Elle a de cent quarante à cent cinquante-sept plaques abdominales, et de cinquante-six à soixante-quinze paires de petites.

Elle habite l'Amérique méridionale et les Indes.

La Couleuvre rayée, *Coluber lineatus*.

Elle a plus de dix-huit à vingt-un pouces de long. Sa couleur est bleuâtre, avec quatre raies étroites brunes. Ses plaques abdominales sont au nombre de cent soixante-deux à cent soixante-neuf, et celles de la queue au nombre de soixante-quatorze à quatre-vingt-quatre.

Séba, tom. 2, pl. 12, nº 3.

Elle se trouve en Asie, à Ceilan.

La Couleuvre sombre, *Coluber fuscus.*

Linnée lui a trouvé des rapports avec le boiga. Elle est longue d'environ quatre pieds, d'un brun cendré, avec une tache oblongue, brune derrière les yeux. Elle a de cent quarante-neuf à cent cinquante-cinq grandes plaques, et de cent neuf à cent dix-sept paires de petites.

Linnée cite les figures suivantes de Séba :

Tome 2, p. 54, fig. 2.
— 71, fig. 2.
— 72, fig. 1.
— 87, fig. 1.
— 91, fig. 1.

Mais la plupart de ces figures ne s'accordent ni entre elles, ni avec la description de la couleuvre sombre. La figure qui s'en rapprocherait davantage, serait

le n° 1 de la pl. 72, celle du n° 2 de la planche 54.

Cette couleuvre se trouve en Asie.

La Couleuvre saturnine, *Coluber saturninus.*

Elle est longue de vingt-un pouces et demi, livide, avec une teinte nébuleuse cendrée : la tête est oblongue, avec le museau formant un carré dont les angles sont mousses ; les yeux occupent beaucoup d'étendue ; les plaques abdominales vont de cent quarante-sept à cent cinquante-sept, et celles de la queue de cent quatorze à cent vingt paires.

Elle se trouve dans l'Amérique méridionale et aux Indes.

La Couleuvre carénée, *Coluber carinatus.*

Elle a plus de six pieds de longueur : le corps est d'une couleur plombée en

dessus, blanc en dessous; la tête a le museau obtus; les yeux grands et saillants; le dos va en carène; ses écailles sont pâles à leur bord; la queue est cylindrique, diminuant insensiblement, avec une ligne pâle au milieu. Elle a de quatre-vingt-dix à cent vingt-cinq paires de petites plaques; le ventre en a de cent cinquante-sept à cent quatre-vingt-treize de grandes.

Cette couleuvre habite l'Amérique méridionale et les Indes.

La Couleuvre décolorée, *Coluber exoletus.*

Elle a le port du boiga, et ressemble à un fouet par la forme grêle et alongée de son corps, qui est d'un bleuâtre cendré : les écailles sont obtuses, grandes, moins abondantes que dans les autres espèces; les lèvres sont blanches; l'abdomen a cent quarante-sept plaques, et la queue cent trente-deux paires de petites.

Elle habite les mêmes contrées que la précédente.

La Couleuvre Pélias, *Coluber Pelias.*

La couleuvre pélias est noire en dessus, verte en dessous, avec du brun derrière les yeux et sur le sommet de la tête : elle a aussi de chaque côté une ligne jaune. Les plaques abdominales sont au nombre de cent quatre-vingt-sept, et celles de la queue au nombre de cent trente paires de petites.

Elle se trouve dans l'Amérique méridionale et aux Indes.

La Couleuvre cendrée, *Coluber cinereus.*

Son abdomen est blanc, anguleux ; les écailles de la queue ont leur bord ferrugineux. Elle a deux cents grandes plaques, et cent trente-sept paires de petites.

Elle se trouve dans les mêmes contrées que la précédente.

La Couleuvre muqueuse, *Coluber mucosus.*

Cette couleuvre est un peu plus longue d'un pied et bleuâtre : elle a deux cents à deux cent quinze plaques abdominales, et cent vingt-une à cent quarante paires de petites.

Elle se trouve dans l'Amérique méridionale et aux Indes.

La Couleuvre hydre, *Coluber hydrus.*

Nous devons la connaissance de cette espèce au célèbre Pallas, qui l'a observée aux environs de la mer Caspienne, et toujours dans la mer ou dans les eaux du fleuve Iem : elle ne va que très rarement sur terre, ou du moins on ne l'y a pas vue; car elle doit sortir de

l'eau pour s'accoupler et pour pondre ses œufs.

Elle a le facies d'un anguis ou d'un orvet : sa longueur approche de trois pieds ; sa tête est petite et point joufflue ; son palais est armé de deux rangs de dents pointues et courbées, la lange est très longue et noire ; les yeux sont petits, avec l'iris jaune ; le dos est d'un cendré olivâtre, avec des taches noires orbiculaires, disposées en quinconces sur quatre rangs. On voit sur le dessus de la tête, à l'occiput, deux bandes, une de chaque côté, convergentes, et formant un angle, avec deux taches oblongues, noirâtres dans l'entre deux. L'abdomen est jaunâtre, tigré de noirâtre ; la queue est presque entièrement noirâtre, avec deux pointes au bout l'une sur l'autre. Cette couleuvre a cent quatre-vingts plaques abdominales, et soixante-six paires de petites à la queue.

La Couleuvre cuirassée, *Coluber scutatus.*

Voici encore une espèce décrite par Pallas, et qui a les habitudes de la précédente. Elle se trouve dans le fleuve Jaik, dont elle sort. Cependant son facies est le même que celui du serpent à collier. Sa longueur est souvent de quatre pieds : le corps est très noir; les plaques du ventre sont très considérables, embrassant les deux tiers de la circonférence du corps, et formant comme les lames d'une longue cuirasse. Ces plaques sont au nombre de cent quatre-vingt-dix, et ont, alternativement, à droite et à gauche, des taches d'un jaune blanchâtre.

La queue a la forme d'une pyramide triangulaire, très alongée : le dessous a cinquante paires de petites plaques.

La Couleuvre Diane, *Coluber Diana.*

Son élégance et sa forme lui ont valu le nom d'une déesse. Ce serpent est grêle, long de trois pieds : il est, en dessus, d'un gris bleuâtre, rayé dans sa longueur, et alternativement d'un beau blanc et de brun. Ces raies sont au nombre de six en tout, dont celles du milieu souvent presque confluentes ; la tête est petite, tétragone, recouvertes de grandes écailles, dont les sutures souvent brunes forment un réseau. Le ventre est blanchâtre, avec de petites taches d'un brun livide et des points rougeâtres : la longueur de la queue fait le sixième de celle du corps ; les plaques abdominales vont depuis cent quatre-vingt-dix jusqu'à deux cent six, et celles de la queue sont au nombre de cinquante-huit à soixante-six paires.

Cette couleuvre habite les déserts imprégnés de sel des bords de la mer Caspienne, et se plaît aussi sur les collines arides et salées qui sont voisines du fleuve Irtis.

La Couleuvre jaune et bleue, *Coluber flavo-cœruleus.*

Les habitants de Java nomment cette couleuvre *oular sawa*, serpent des champs de riz. Elle ne parvient qu'à la longueur de neuf pieds dans les lieux bas; mais lorsqu'elle habite les terrains plus élevés, les bois touffus, elle acquiert, dit-on, une grandeur démesurée, qu'on compare à celle d'un arbre. Je présume qu'on a confondu ici deux espèces: cette diversité d'habitudes et cette énorme disproportion de taille le démontre.

Sa tête est plate, large, et couverte de plaques ainsi que les couleuvres, comme il paraît d'après le mémoire du

baron de Wurms, imprimé dans les actes de la société de Batavia, en 1787. Il l'appelle *grande couleuvre de l'île de Java.* On voit aussi que ce serpent n'est pas venimeux : l'iris de ses yeux est jaune ; le dessus de sa tête est d'un gris mêlé de bleu, avec deux raies d'un bleu foncé, une de chaque côté, commençant derrière les yeux, se prolongeant sur le cou, et s'y réunissant en arc, à un pouce de distance de la tête. Une raie de la même couleur part du museau, gagne l'occiput, et se bifurque pour recevoir une tache jaune, ayant quelques points bleus.

Le dessus du corps est divisé en un très grand nombre de carreaux ; des raies d'un bleu éclatant, bordées d'un jaune couleur d'or, se croisant pour former un treillis : le milieu des carreaux placés sur le dos est d'un gris changeant, et dont les reflets sont jaunes, bleus ou verts. Le gris est plus clair sur les côtés du corps, ainsi que sur la queue où les

carreaux sont plus petits. Au croisement des raies bleues, sont de chaque côté du corps des taches blanches.

Cette couleuvre a quelquefois trois cent douze plaques, et quatre-vingt-treize paires de petites.

La Couleuvre Sitale, *Coluber Sitala.*

Elle est grise, avec une raie longitudinale, bordée d'une ligne noire de chaque côté; ces plaques abdominales sont au nombre de deux cent trente-six, et celles de la queue vont à quarante-cinq paires.

Elle se trouve en Égypte.

La Couleuvre Tyrie, *Coluber Tyria.*

Cette couleuvre est blanche, avec trois rangées longitudinales de taches noirâtres, rhomboïdales. Elle a deux cent dix

grandes plaques, et quatre-vingt-trois paires de petites. M. de Lacépède soupçonne qu'il faut y rapporter le *Coluber guttatus* de Forskal, le *Tale œben* des Arabes.

Elle se trouve en Égypte.

La Couleuvre argus, *Coluber argus.*

Le derrière de la tête de cette espèce présente deux espèces de bosses : les écailles du dos ont une tache blanche; son corps offre plusieurs rangées de taches imitant des yeux, étant rondes, rouges à leur centre, blanches ensuite tout autour de cette prunelle, et ayant un cercle extérieur rouge. Séba, tom. 2, tab. 103, fig. 1.

Cette couleuvre est d'Afrique.

La Couleuvre Naja, *Coluber Naja.*

Cette couleuvre se trouve en Egypte, où elle devient très grande, et ne doit

pas être confondue avec une vipère du même nom et du même pays. Le dessus du corps est noir; le dos a des bandes blanches obliques, et la moitié de chaque écaille est de cette couleur; le ventre a deux cent sept plaques, et la queue cent neuf paires de petites.

Gmelin, l'éditeur de Linnée, a réuni la vipère haje de Forskal avec cette couleuvre. Ce n'est sans doute que parceque les noms sont semblables: car puisque Hasselquist ne dit pas que cette couleuvre soit venimeuse, que Forskal ne décrit pas celle à laquelle il a donné aussi le nom d'*haje*, et qu'il dit être venimeuse; d'après ces expériences, pourquoi réunir en une même espèce ces reptiles?

La Couleuvre Sibon, *Coluber Sibon.*

Cette couleuvre est en dessus d'un jaune clair, tacheté de roux et de rous-

sâtre, suivant Séba : sa tête est presque cylindrique, blanche en devant; le dessous du corps est d'un gris clair, mélangé de roussâtre.

Linnée dit qu'elle est d'un ferrugineux tirant sur le brun, parsemé de blanc; que la tête est de cette dernière couleur, ainsi que le dessous du corps. Cette partie offre des taches brunes ; les plaques abdominales sont au nombre de cent quatre-vingts, celles de la queue sont de quatre-vingt-cinq paires. Séba, tom. 1, pl. 14, fig. 4.

On trouve cette espèce en Afrique, chez les Hottentots.

La Couleuvre Dhara, *Coluber Dhara.*

Forskal a trouvé cette espèce dans l'Arabie, à Yémen. Elle a plus d'une coudée de long, et elle est à peine de la grosseur du doigt; la tête est ovale, obtuse, et recouverte de petites plaques,

comme la tête des reptiles de ce genre ; la plaque du milieu des trois qui sont situées entre les yeux est plus large que les testicules ; la couleur est en dessus, d'un cendré cuivreux, sans taches, n'ayant seulement que le bord des écailles blanchâtre ; le dessous du corps est entièrement blanc : la queue fait le cinquième de la longueur du corps ; mais elle était peut-être mutilée. Forskal ne lui a compté que quarante-huit plaques ; l'abdomen en avait deux cent trente-cinq.

Cette couleuvre n'est pas dangereuse.

La Couleuvre Schokari, *Coluber Schokari.*

Tel est le nom que le même naturaliste donne à une couleuvre qui se trouve fréquemment dans les forêts montagneuses de l'Arabie, près l'Yémen. Elle est longue d'une coudée et demie, et de la grosseur du doigt ; la tête est

ovale, obtuse, et recouverte des plaques ordinaires; le dessus du corps est d'un cendré brun, avec une raie blanche et longitudinale de chaque côté; les écailles du milieu du dos ont, dans les grands individus, et à leur base, une petite tache blanche, ce qui forme une petite raie formée de mouchetures : une des autres raies est en partie bordée de noir; le dessous du corps est d'un cendré pâle ou blanchâtre, jaunâtre vers la gorge, avec des points bruns, plus abondants vers cette partie; les grandes plaques sont au nombre de cent quatre-vingts environ, et celles de la queue sont de cent quarante-quatre. Je pense qu'il faut l'entendre de leur totalité; qui ne ferait que soixante-douze paires.

Nous dirons ici un mot, à l'exemple de M. de Lacépède, de quelques autres espèces de Forskal. Elles sont décrites d'une manière très incomplète, et ce n'est qu'une simple notice.

1° La couleuvre *Baetaen.*

Sa longueur est d'un pied, et sa grosseur double de celle du pouce ; sa couleur offre un mélange de taches noires et de taches blanches. Il la dit venimeuse et ovipare.

2° La Couleuvre *Holleik.*

Elle est de la longueur d'un pied, rouge et ovipare : sa morsure, sans être mortelle, est dangereuse ; son souffle même agit sur la peau et y excite une démangeaison. On guérit la morsure avec un remède préparé avec des câpres, et la démangeaison avec des frictions d'une toile de coton.

3° La couleuvre *Hannasch œsuaed.*

Sa longueur est d'une coudée, son épaisseur du doigt : elle est entièrement noire, ovipare. Il paraîtrait que sa morsure, sans être à craindre, produirait quelque accident.

Les Arabes sont dans l'opinion que ce serpent entre dans le caméléon par un de ses flancs et sort par l'autre.

Les habitants de l'Arabie brûlent avec un fer chaud la partie du corps qui a été mordue par un serpent venimeux, et ils sauvent ainsi la vie aux animaux de leurs troupeaux qui ont été blessés.

La Couleuvre rouge-gorge, *Coluber jugularis.*

Elle est toute noire, avec la gorge couleur de sang : elle a cent quatre-vingt-quinze grandes plaques, et cent deux paires de petites.

Hasselquist l'a observée en Egypte.

La Couleuvre camuse, *Coluber simus.*

Le docteur Garder a trouvé cette espèce dans la Caroline. Elle a été nommée *camuse*, parceque sa tête arrondie, relevée en bosse, a le museau court. Il y a entre les yeux une bande noire et courbée. L'occiput est marqué d'une

croix blanche qui a un point noir au milieu, le dessus du corps est mélangé de noir et de blanc : cette dernière couleur y forme des bandes transversales ; le dessous est noir. Cette espèce a cent vingt-quatre grandes plaques, et quarante-six paires de petites.

La Couleuvre bluet, *Coluber cœruleus.*

Cette couleuvre est blanche en dessus, avec le sommet de la tête bleuâtre, les écailles du dos mi-parties de blanc et de bleu, et la queue qui est très déliée, sourtout vers son extrémité, d'un bleu plus foncé que celui du reste du corps et sans taches.

La couleuvre bluet a cent soixante-cinq grandes plaques, et vingt-quatre paires de petites. Elle se trouve en Amérique.

On cite la figure n° 3 de la pl. 13 du tom. 2 de Séba, pour synonyme.

Il n'est point question dans la descrip-

tion qui l'accompagne de là couleur blanche et du bleu qui dominent sur la partie du corps. On y voit au contraire que le dos est noirâtre ou brun.

La Couleuvre Cobel, *Coluber Cobella.*

Cette espèce est très commune en Amérique : sa longueur varie de huit pouces à deux pieds neuf pouces trois quarts. M. de Lacépède a décrit un individu qui avait un pied quatre pouces neuf lignes de longueur totale, et dont la queue faisait presque le quart.

Il paraît que sa couleur est également sujette à beaucoup de variations, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Le dessus du corps est en général d'un gris cendré, avec de petites raies blanches sur les côtés, obliques, relativement à l'épine dorsale. Quelquefois aussi le dos est brun, et rayé transversalement de noir, le dessous du corps est blanc, fas-

cié inégalement et en travers de noirâtre. Il y a derrière chaque œil une tache oblique, de couleur plombée. Le nombre moyen des grandes plaques est de cent cinquante-trois, et celui des petites est de quarante-sept paires.

Séba, tom. 2, pl. 2, fig. 5 et 6.

La Couleuvre aurore, *Coluber aurora*.

Le fond de la couleur de cette couleuvre est d'un jaune roux. Une ligne jaune règne tout le long du dos, depuis la tête jusqu'à l'extrémité de la queue; la tête elle-même est jaune, mouchetée de rouge; les jointures des écailles du dos sont aurore. Cette espèce a du rapport avec la couleuvre bali. Le ventre a cent soixante dix-neuf plaques, et la queue trente-sept.

Séba, tom. 2, pl. 78, fig. 3.

Elle se trouve en Amérique, dans la Nouvelle-Espagne.

La Couleuvre dard, *Coluber jaculatrix.*

Cette espèce a le dos d'un gris cendré, avec trois raies noirâtres, longitudinales, plus foncées sur leurs bords, dont celle du milieu est plus large, et s'étend depuis le museau jusqu'au bout de la queue; le dessous du corps est blanchâtre. On y compte cent soixante-trois à cent soixante-treize grandes plaques, et soixante-dix-sept paires de petites.

On a donné à cette espèce et à quelques autres le nom de dard, *jaculus*, parcequ'elles s'élancent avec la rapidité d'une flèche.

Séba, tom. 2, pl. 1, fig. 9.

Surinam est sa patrie.

La Couleuvre Lephiati, *Coluber Aulicus.*

Daubenton a nommé cette espèce la *lozange.* Séba, M. de Lacépède l'appellent

laphiati, du nom qu'elle porte au Brésil, son pays natal. Linnée dit que le corps de cette couleuvre est gris, avec plusieurs raies blanches, qui se bifurquent à chaque côté; l'occiput est marqué de deux taches blanches, triangulaires, qui se rapprochent, et sont confluentes sur la nuque, l'abdomen a cent quatre-vingt-quatre plaques, et la queue soixante paires de petites. D'après la figure de Séba, tom. 1, pl. 91, fig. 5, le roux prendrait la place du gris, et le jaunâtre celle du blanc.

La Couleuvre chaîne, *Coluber getulus.*

On peut voir dans Catesby, tom. 2, pl. 52, la figure de cette couleuvre : elle est d'un bleu noirâtre, avec des bandes jaunes, transversales, très étroites, formées de petites taches qui imitent une petite chaîne; le dessous présente des petites taches jaunes presque carrées, la

queue n'est que le cinquième de la longueur totale qui était dans l'individu de Catesby, de deux pieds et demi. Cette couleuvre a deux cent quinze grandes plaques, et quarante-quatre paires de petites.

Elle habite la Caroline.

La Couleuvre rubannée, *Coluber vittatus.*

Sa tête a, de chaque côté, sur l'occiput, une grande tache noire, bordée de blanc, de chacune desquelles part une raie blanchâtre qui parcourt tout le corps ; il y en a une blanche et dentée sous la queue ; les plaques du ventre sont brunes en leurs bords, et au nombre de cent quarante-deux à cent cinquante-cinq ; la queue en a de soixante-deux à soixante-dix-huit paires de petites.

A cette description de Linnée convient la figure de Séba, nº 4, planch. 35, tom. 2.

On cite encore le nº 5 de la pl. 45 du même tome ; la tête offre ici quelques différences, de même que les raies.

Les fig. 2 et 3 de la pl. 60 du même volume s'éloignent peu de cette dernière. *Voyez* la Quatre-raie.

Daubenton appelle cette espèce le moqueur, parcequ'elle fait, dit on, entendre un sifflement plus fort que les autres couleuvres, et que des voyageurs ont appelé une sorte de rire moqueur.

La rubannée se trouve en Amérique, suivant Linnée, et à Ceilan, suivant Séba.

La Couleuvre mexicaine, *Coluber mexicanus.*

Linnée ne fait qu'indiquer le nombre de ses plaques, qui sont pour l'abdomen de cent trente-quatre, et pour la queue de soixante-dix-sept paires.

La Couleuvre Sipède, *Coluber Sipedon.*

Elle est brune, a cent quarante-quatre grandes plaques, et soixante-treize paires de petites. Kalm l'a observée dans l'Amérique du nord.

La Couleuvre nébuleuse, *Coluber nebulatus.*

Le dessus du corps est nué de brun et de cendré, et le dessous de brun et de blanc : elle a environ cent quatre-vingt-cinq grandes plaques, et quatre-vingt une paires de petites. Ce nombre varie un peu.

Cette couleuvre est d'Amérique ; elle s'entortille fortement autour des jambes : sa longueur, suivant Linnée, est de deux pieds cinq pouces et demi.

La Couleuvre Saurite, *Coluber Saurite.*

Catesby donne la figure de ce serpent de la Caroline, tome 2, pl. 50 : il est verdâtre, avec le dos brun, rayé de trois lignes qui sont de la couleur du fond ; ses plaques abdominales sont au nombre de cent cinquante six, et celles de la queue se montent à vingt-une paires.

M. Bosc a aussi trouvé très fréquemment cette espèce dans la Caroline, sous les écorces des arbres, et dès le mois mars : il a compté le même nombre de plaques sous le ventre que Linnée ; mais la queue lui a offert soixante et quelques paires de petites. Ce serpent est joli et fort doux.

La Couleuvre lien, *Coluber constrictor.*

Son corps est très délié, et long quelquefois de six à sept pieds : sa couleur

est en dessus d'un noir très foncé et fort luisant, en dessous bronzé ou bleuâtre, avec la gorge blanche et les yeux étincelants. Catesby en a publié la figure tom. 2, pl. 48.

Je vois dans une note, que M. Bosc m'a communiquée, que ce serpent, qu'il a trouvé, dans le mois de novembre, en Caroline, est en dessus d'un noir mat, ou d'un brun très foncé, tacheté faiblement en dessous d'une nuance plus foncée que le fond, et que la queue est blanche inférieurement. Cet individu avait sept pieds et demi de longueur totale; sa queue était très atténuée et avait huit pouces.

La couleuvre lien est très forte, résiste et se défend opiniâtrément lorsqu'on l'attaque, se roule autour des jambes ou autour du corps des personnes ou des animaux qui l'assaillent, et les mord de toutes ses forces.

Elle parvient même à étouffer les serpents à sonnette : on dit qu'elle dévore

des quadrupèdes assez gros, tels que des écureuils, ce qui me paraît peu croyable: il lui arrive de rejeter en vie des grenouilles qu'elle avait avalées.

Les Américains, loin de chercher à détruire ce serpent, voudraient pouvoir le multiplier : il pénètre dans les maisons, et les délivre des rats et des souris.

Linnée lui donne cent quatre-vingt-six grandes plaques ; M. Bosc n'en a compté que cent soixante-dix-huit : la queue, suivant M. de Lacépède, en a quatre-vingt-deux paires de petites ; et quatre-vingt-quatorze en tout, suivant le naturaliste précédent.

Dans le *Systema naturæ*, édition de Gmelin, je ne trouve que vingt-neuf paires de plaques à la queue.

La Couleuvre Calmar, *Coluber Calmarius.*

On trouve cette espèce en Amérique : elle est d'une couleur livide, avec des

bandes et des points linéaires bruns ; le dessous du corps est tacheté symétriquement et comme en damier de cette dernière couleur : l'abdomen a cent quarante plaques, et la queue vingt-deux paires de petites.

La Couleuvre ovivore, *Coluber ovivorus.*

C'est le *gainpuaguara* de Pison, la *guimpe* de Daubenton. Ce serpent a, suivant Linnée, cent quatre-vingt-six plaques abdominales, et vingt-neuf paires de petites : il ne donne aucun autre détail.

Cette couleuvre est d'Amérique.

Observations.

Il nous serait facile, en donnant ici plusieurs autres espèces, mentionnées dans le *Systema Naturæ* de Linnée, édit. de Gmelin, d'augmenter cette série

de couleuvres; mais les connaissances qu'on a sur ces espèces omises sont si superficielles, ou plutôt si inexactes, que nous grossirions le volume très inutilement. Nous nous sommes bornés au choix qu'a fait M. de Lacépède, et peut-être ses limites sont-elles déja trop étendues.

Remarques sur la couleuvre queue-plate.

Nous avons, dans notre distribution méthodique des animaux de cet ordre, adopté le genre hydre du naturaliste allemand Schneider, en épurant cependant ce genre, et en en restreignant les espèces aux seuls anguis à queue lancéolée. Cette base une fois posée, nous aurions pu distraire encore des couleuvres l'espèce qu'on a nommée la queue-plate, *col. laticaudatus*, Lin. La crainte de multiplier ces coupes, crainte d'autant plus naturelle que ces scissions ne

sont opérées que pour un très petit nombre d'animaux, nous a retenus. Je crois cependant aujourd'hui que l'on doit se mettre au-dessus de ces appréhensions, et je propose un nouveau genre, formé de la couleuvre queue-plate, puisque ses caractères sont bien tranchés, et que ses habitudes y sont probablement conformes. Je le nommerai PLATURE, *platurus*, à cause de la compression particulière de l'extrémité postérieure de son corps. Ses caractères seront ainsi exprimés :

PLATURE, PLATURUS.

Caractères génér. Dessous du corps garni de plaques ou d'une suite de bandes transversales; queue en ayant deux rangées de très petites en dessous, très comprimée, terminée par deux grandes écailles; des crochets à venin.

Nous ne connaissons encore bien qu'une seule espèce de ce genre : la queue de ce serpent n'est pas ronde

comme celle des autres ; on peut la comparer à une lame verticale, une espèce d'aviron, dont l'extrémité est terminée par deux grandes écailles, arrondies et appliquées l'une contre l'autre, dans le sens de l'aplatissement ; les plaques de la partie inférieure du corps sont disposées de même que dans les couleuvres ; mais celles du dessous de la queue sont très petites, et ne diffèrent guère en grandeur des écailles du dos. Je crois même avoir aperçu une différence entre le point où commencent les plaques du ventre dans les platures, et celui de leur naissance dans les couleuvres, ou dans la figure de ces plaques. J'ai négligé d'en prendre note, et ma mémoire ne me présente qu'une idée confuse de cette différence, que je crois avoir remarquée.

La tête ici ne s'éloigne pas non plus, par la manière dont elle est recouverte en dessus, des couleuvres : elle a neuf grandes écailles placées sur quatre rangs.

M. de Lacépède a cru apercevoir deux crochets mobiles à la mâchoire supérieure : dans l'incertitude, il préfère de suivre l'opinion de Linnée qui ne lui en suppose pas; mais Gray et Schneider assurent avoir vu ces crochets.

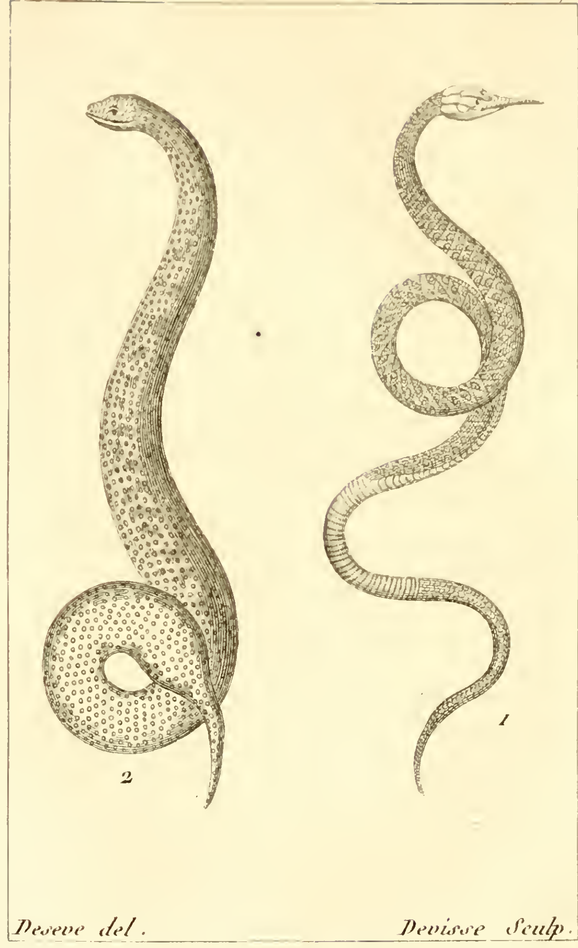
La Plature fasciée, *Platurus fasciatus.*

L'individu décrit par M. de Lacépède avait deux pieds de longueur totale; sa queue avait deux pouces neuf lignes ; le dessus du corps est d'un cendré bleuâtre, et présente de larges bandes brunes, qui en font le tour; les écailles du dos sont rhomboïdales et unies; le dessous du corps est blanchâtre ; sa queue ne paraît guère propre pour ramper, elle doit plutôt lui servir à nager plus facilement; elle est très comprimée, à deux tranchants, lancéolée et pointue.

Laurenti fait mention d'une autre espèce, dont la queue est obtuse. Schneider appelle notre plature fasciée *l'hydre colubrin.*

On en trouve une figure dans le muséum d'Adolphe Frédéric, tom. 1, pag. 31, pl. 16, fig. 1 ; et dans les planches de l'Encyclopédie méthodique. Les plaques abdominales sont environ au nombre de deux cent vingt ; et celles de la queue, au nombre de quarante-deux paires, un peu plus ou un peu moins.

On trouve ce reptile dans l'Amérique méridionale, dans l'Inde et sur les rivages de l'île Tonga-Tabu.



1. Le Langaha de Madagascar.
2. L'Acrochorde de Java.

XXIIIe GENRE.

LANGAHA, Langaha.

Caractères génériques. Corps revêtu antérieurement de petites écailles en dessus, de plaques en dessous, d'anneaux écailleux vers l'anus, et de petites écailles au bout.

Le Langaha de Madagascar, *Langaha Madagascariensis.*

Nous devons la connaissance du serpent dont M. Lacépède a formé ce genre, au célèbre helminthologiste Bruguière, qui l'a observé à l'île de Madagascar. Ce reptile offre les caractères de plusieurs genres : la partie antérieure du corps ressemble à celle des serpents des genres précédents, celle du milieu ne convient qu'aux amphisbènes, et celle qui le termine annonce un anguis : les caractères indiqués ci-dessus expriment ces différences génériques.

L'individu de l'espèce du Langaha de Madagascar, décrit par Bruguière, avait deux pieds huit pouces de longueur totale, et sept lignes de diamètre dans la partie du corps la plus épaisse; le dessus de la tête est garni de sept grandes écailles placées sur deux rangs; celui de devant en a trois et le second quatre; la mâchoire supérieure est terminée par un appendice long de neuf lignes, tendineux, flexible et revêtu de petites écailles. Par les dents, le langaha ressemble à la vipère; les écailles du dos sont rhomboïdales, rougeâtres, avec un petit cercle gris, ayant un point jaune à leur base; la partie inférieure du corps présente cent quatre-vingts grandes plaques, blanchâtres, luisantes, d'autant plus longues qu'elles s'éloignent de la tête, et qui finissent par former des anneaux entiers, au nombre de quarante-deux; l'anus est placé au milieu de quatre pièces écailleuses, entre la quatre-vingt-dixième

et la quatre-vingt-onzième plaque ; le reste du corps est garni, à la suite des anneaux écailleux, de très petites écailles, semblables à celles du dos ; mais ce nombre de plaques et d'anneaux varie, comme l'a constaté Bruguière. Il a vu un individu violet, avec des points plus foncés sur le dos.

Les habitants de Madagascar craignent beaucoup ce serpent.

XXIVe GENRE.

ERPETON, Erpeton.

Caractères génériques. Dessous du corps garni de plaques ou d'une suite de bandes transversales. Dessous de la queue revêtu de petites écailles semblables à celles du dos. Point de crochets à venin.

L'Erpeton tentaculé, *Erpeton tentaculatus.*

M. de Lacépède avait fait connaître deux nouveaux genres de serpents; en voici un troisième, dont il a entretenu récemment la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut. Le genre erpeton est parfaitement caractérisé, le corps offre ici jusqu'à la queue, des téguments, semblables pour la forme et la disposition, à ceux des boa, crotales, vipères, couleuvres, etc.; c'est à dire que le corps

est revêtu de petites écailles en dessus, et de plaques en dessous : mais parvenus à l'examen de la queue, nous n'y retrouvons plus que les caractères de l'anguis ; point de doubles rangées de petites plaques; tout est garni de petites écailles ; la tête est couverte de neuf plaques, de même que dans les couleuvres ; mais elles sont placées ici sur cinq rangs transversaux au lieu de quatre, dans l'ordre qui suit, à partir du museau, 2, 2, 2, 1, 2.

Les arcs osseux des mâchoires sont écartés les uns des autres, de même que dans les vipères, on n'aperçoit cependant que des dents très petites; l'on ne découvre pas de crochets à venin; l'extrémité du museau porte, comme dans les cocciles, deux appendices charnus ou tentacules très flexibles, prolongés horizontalement et en avant, assez longs, garnis de très petites écailles, semblables, pour la forme, à celles du dos, et imbriqués de même : toutes

les écailles qui recouvrent le dessus du corps ont une arête longitudinale ; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que les plaques abdominales en ont chacune deux, aussi longitudinales, caractère unique : ces plaques sont hexagones, au nombre de cent vingt-cinq, et plus petites vers la tête et vers l'anus. M. de Lacépède a compté quatre-vingt-dix-neuf rangées transversales d'écailles à la queue.

L'erpeton tentaculé a un peu plus d'un décimètre, ou plus de trois pouces huit lignes de longueur; sa queue en fait le tiers.

On ignore quelle est la patrie de ce serpent. L'individu que l'on possède au Muséum d'histoire naturelle vient du cabinet du Stathouder.

XXVe GENRE.

HYDROPHIS (1), Hydrophis.

Caratères génériques. Corps garni en dessus et en dessous, ainsi que la queue, d'écailles semblables et point disposées en anneaux. Queue très comprimée, lancéolée.

Schneider a établi le premier ce genre sous le nom d'*hydrus*, dans un fascicule qu'il a publié sur les amphibies : mais, s'écartant de la marche tracée par Linnée et adoptée par tous

---

(1) Ce genre est sous le nom d'hydre dans le tableau méthodique que nous avons mis a la tête de cette histoire des serpents. Nous étant aperçus trop tard que M. Lamarck avait donné le même nom aux *hydra* de Linnée, les polypes d'eau douce, nous croyons devoir, pour éviter la confusion, substituer le mot *hydrophis* qui veut dire *serpent d'eau*, à celui d'hydre ou d'*hydrus* de Schneider.

les naturalistes, il a négligé la considération prise de la forme et de la disposition des téguments, pour ne s'attacher qu'à la figure générale du corps. Tous les serpents, soit que leur corps fût garni en dessous de plaques, comme les vipères, les couleuvres, etc., soit qu'il fût entièrement revêtu de petites écailles semblables, de même que les anguis, sont devenus des hydrus. Il paraît aussi n'avoir pas tenu compte de la présence ou de l'absence des crochets à venin, ces caractères n'ayant pour lui qu'une valeur spécifique. Pour nous, étrangers à de tels principes, nous n'appellerons hydrophis que les anguis à queue comprimée. Les vipères qui auront la queue conformée de même, se placeront naturellement avec les platures : les couleuvres qui seraient dans le même cas, telles que les hydrus *caspien*, *enhydre* pêcheur, l'hydrus des marais, de Schneider, formeront un nouveau genre. Tout ainsi se trouvera

d'accord avec l'ordre naturel ; nous n'aurons plus de ces assemblages monstrueux ; et qui ressemblent réellement à l'hydre de la fable.

L'hydrophis à queue lancéolée, *Hydrophis laticauda.*

Le dos de ce serpent, qui se trouve à Surinam, est pâle et fascié transversalement de brun; on lui compte deux cents rangs d'écailles sous le corps, et cinquante sous la queue; la queue est terminée en pointe.

M. de Lacépède soupçonne qu'on doit y rapporter le serpent à queue aplatie, vu par M. Bancks près des côtes de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Guinée et de la Chine, nageant et plongeant avec facilité pendant les temps calmes, et décrit par Vosmaër en 1774 : mais la description de l'*anguis laticauda* de Linnée est si incomplète, qu'il n'est pas possible de pro-

noncer à cet égard d'une manière ou d'une autre.

Schneider appelle cet hydrophis décrit par Vosmaër, l'hydre *fasciée* : son corps est d'un noir éclatant, avec des bandes jaunes en forme d'anneaux ; et sa queue est terminée en pointe, ayant au milieu une écaille à trois côtés ; sa tête est couverte de neuf plaques ; les nasales sont plus grandes et les narines sont plus élevées qu'elles ne le sont ordinairement dans les serpents ; la mâchoire supérieure est obtuse, plus longue que l'inférieure, et a de chaque côté une dent plus grande, renfermée dans une gaîne, mais immobile : les autres, ainsi que celles de la mâchoire inférieure, sont fort petites. Schneider n'a pas vu, en disséquant l'animal, des traces des os du pubis ou des pieds.

Russel a décrit et figuré avec soin ce reptile de Vosmaër dans son histoire des Serpents de la côte de Coromandel, pl. 44, pag. 47 : il est appelé dans le

pays *tatta-naw* : il est vif, sans être prompt à mordre.

L'Hydrophis à queue obtuse, *Hydrophis platura.*

Cette espèce diffère de la précédente par sa queue obtuse et arrondie : le corps a un pied et demi de long ; il est noir en dessus, blanc en dessous ; les écailles sont très petites, arrondies, et ne se recouvrent point par imbrication, ce qui rapproche ce reptile des acrochordes, la tête est oblongue, presque lisse et sans dents, suivant Linnée, mais ce qui mérite d'être vérifié ; le dos est un peu en carène ; la queue fait le neuvième de la longueur du corps, et elle est mélangée de noir et de blanc.

On trouve ce reptile sur les rivages des îles de la mer Pacifique, où il a été observé par Forster.

C'est l'*hydrus bicolor* de Schneider. Cet auteur décrit sous le nom d'*hydrus*

granulatus, un serpent voisin du dernier; il est de couleur de suie, avec des bandes blanches en forme d'anneaux, plus larges sous le ventre; le corps est garni de petites écailles, éparses et libres comme dans le précédent, et qui ont chacune, même en dessous, une petite arête, d'où la peau paraît rude au toucher; la tête est garnie de petites écailles, planes en dessus, comme tronquées en devant; la mâchoire supérieure est un peu plus longue que l'inférieure, et un peu refendue au milieu; celle-ci a son bord antérieur aussi sinué, et peut se dilater beaucoup par le moyen d'une membrane lâche, qui est attachée en devant à deux osselets; les yeux sont petits, situés sur la même ligne; et la queue est à la même hauteur que les deux narines, et dans une direction droite; la queue est courte et entière; le corps est plus mince aux deux extrémités, et se termine par une

queue en forme de couteau, plus épais sur le tranchant supérieur.

Ce reptile est long d'un peu plus de deux pieds, et sa queue a deux pouces et demi de long : il est voisin de l'acrochorde de Java, suivant Schneider.

On le trouve aux Indes.

Observations sur quelques HYDRUS *de Schneider*

Je viens de dire dans les généralités des hydrophis, que plusieurs reptiles que Schneider a placés parmi ses hydrus, devaient faire un nouveau genre, très voisin de celui de la plature : ils ont en effet, de même que la plature fasciée, la queue très comprimée, formant une espèce de nageoire ; mais leur mâchoire supérieure ne diffère pas, pour les dents, de celle des couleuvres, du serpent à collier, me servant de la propre comparaison de Schneider ; la queue de ces serpents a ce caractère par-

ticulier, qu'elle est terminée par une ou deux pointes. L'on pourrait donner à ce genre le nom d'*enhydris*, appliqué par les anciens à des serpents d'eau; ses caractères seraient ainsi conçus :

ENHYDRE, Enhydris.

Dessous du corps garni de plaques ou d'une suite de bandes transversales; queue en ayant deux rangées de très petites en dessous, très comprimée, terminée ordinairement par une ou deux pointes; point de crochets à venin à la mâchoire supérieure.

Les espèces qui y entreraient seraient l'enhydre caspienne, la couleuvre hydre de Linnée, que nous avons mise aussi avec les couleuvres, ou l'*hydrus caspius* de Schneider, l'*hydrus enhydris* de ce dernier, que nous appellerons enhydre blanc; ses *hydrus Rynchops*, *piscator*, *palustris*, et celui dont il fait mention, d'après Hermann, que nous dési-

gnerions sous le nom d'enhydre dorsale. Nous allons donner une courte description, ou plutôt une espèce de phrase synoptique pour ces différentes enhydres.

L'Enhydre Caspienne, *Enhydris Caspius.*

Sa tête a des bandes et des taches noirâtres; le dos est d'un cendré olivâtre, avec des taches noires, rondes, disposées en quinconces sur quatre lignes; la queue est presque entièrement noire, et terminée par deux petites pointes ou crochets, placés l'un sur l'autre; le ventre est jaunâtre, marqueté de noirâtre; les plaques abdominales sont au nombre de cent quatre-vingts; celles de la queue au nombre de soixante-six paires.

Elle se trouve dans la mer Caspienne, et dans fleuve que Pallas nomme Rhymnus.

L'Enhydre bleue, *Anhydris cœrulea.*

Le corps est long d'un pied huit pouces sur deux pouces et un quart de plus grand diamètre. La queue est en carène en dessus, et terminée par un crochet. Elle est, ainsi que le ventre, jaunâtre et partagée, avec lui, dans le milieu de la longueur par une ligne bleue ; les plaques abdominales sont au nombre de cent cinquante-neuf, celles de la queue au nombre de cinquante-deux paires.

Les Indiens de la côte de Coromandel l'appellent *Muttapam*, *Allypam*. Russel, tab. 30.

L'Enhydre muselière, *Enhydris Rynchops.*

Le corps est presque cylindrique, d'un gris obscur, avec la tête en partie noire, la gorge et le ventre jaunâtres ;

la tête est avancée en devant, en forme d'une espèce de bec court et obtus ; ses yeux sont petits, verticaux, situés sur le museau, et renfermés au milieu d'un cercle d'écailles triangulaires; celles du dos sont grandes, larges, ovales et imbriquées ; la longueur de ce serpent est de trois pieds quatre pouces et demi, sa plus grande épaisseur de quatre pouces et demi; sa queue est longue de cinq pouces : l'abdomen a cent quarante-quatre plaques, et la queue cinquante-neuf paires de petites.

Les Indiens de Coromandel l'appellent *Karuh Bokadoons*. Russel. pl. 17.

L'Enhydre pêcheur, *Enhydris piscator*.

Le corps est presque cylindrique, long de deux pieds neuf pouces et demi, épais de trois pouces et demi à l'endroit où son diamètre est le plus large : sa queue est longue de onze pouces, lé-

gèrement carénée, et terminée insensiblement en pointe; la tête est d'une couleur obscure avec deux raies noires, inégales, de chaque côté, derrière les yeux, et une tache jaunâtre dans l'intervalle; les yeux sont grands et situés antérieurement; le corps est d'un brun jaunâtre, marqué d'un grand nombre de petites taches noires, rondes, disposées en lignes obliques et réunies les unes aux autres par des traits également noirs : l'abdomen a cent cinquante-deux plaques, et la queue quatre-vingts paires de petites. Ces plaques sont jaunâtres pâles; les écailles du dos sont relevées par une arête.

On trouve ce reptile dans les terres marécageuses de l'Inde : on l'y nomme *Nihli*, *Kocahat* (*Kuahat*) : il est agile, rampe la tête élevée; irrité, il ne fait pas entendre de sifflements : il avale des poissons assez gros.

L'Enhydre des marais, *Enhydris palustris.*

Son corps est cylindrique, épais, long de deux pieds deux pouces, mais beaucoup plus grand quelquefois ; la queue est longue de cinq pouces et demi, cylindrique à sa naissance, conique vers le bout, qui est terminé par une pointe aiguë; la couleur est d'un brun jaune, avec des taches sur le dos et sur les côtés rhomboïdales, brunes, bordées de noir tout autour; les écailles sont relevées par une arête ; la queue n'a pas de tache en dessus; elle est d'un blanc tirant sur le roux en dessous ; l'abdomen a cent quarante plaques ; les petites sont au nombre de quarante-neuf paires.

On le trouve dans les campagnes humides, près des débouchés des marais poissonneux des Indes orientales. On l'y appelle *paraguda.*

L'Enhydre dorsale, *Enhydris dorsalis.*

Le corps est à peine long d'un pied, et de la grosseur du petit doigt ; la queue est longue d'un pouce, avec quarante-trois paires de petites plaques : on n'a pas compté les grandes du ventre. La tête est ovoïde et longue ; le cou est serré, et l'abdomen caréné. La couleur du corps est d'un blanc sale, avec une bande sur le dos, large, noire, gaudronnée sur ses bords, et dont les sinus sont d'autant plus grands qu'ils approchent davantage de la queue.

XXVIe GENRE.

ANGUIS, Anguis.

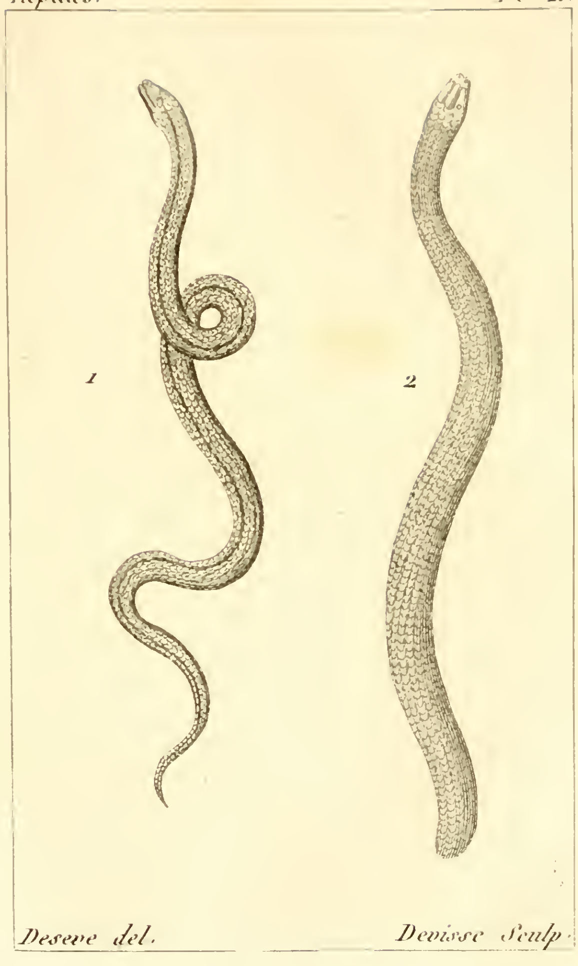
Caractères génériques. Corps garni en dessus et en dessous, ainsi que la queue, d'écailles semblables, et point disposées en anneaux. Queue cylindrique ou conique.

Les anguis sont dépourvus de ces grandes pièces écailleuses qui garnissent le dessous du ventre des genres précédents, celui d'hydrophis excepté. Ils n'en ont que plus de facilité, au sentiment de M. de Lacépède, pour exécuter en différents sens, leurs mouvements, les grandes plaques du boa, des couleuvres, etc. se redressant lorsque ces animaux rampent, et opposant ainsi plus de résistance. Cette grande faculté de se mouvoir a fait donner aux anguis, par plusieurs, le nom d'amphisbène ou *double marcheur.* On a débité beaucoup de

fables sur ces serpents, établies, pour la plupart, sur la supposition de deux têtes placées au deux extrémités du corps, l'une à un bout, l'autre à celui qui lui est opposé. On les a dit fort dangereux pour les petits animaux; et afin que cette crainte parût mieux fondée, l'on a prétendu que pendant qu'une tête sommeillait, l'autre faisait sentinelle.

La queue des anguis étant courte, obtuse, de la grosseur de la partie antérieure du corps, colorée même de manière à représenter des yeux, des gens faciles à juger d'après une simple apparence, auront donné, sans le plus léger examen, deux têtes à ces reptiles; et telle est la source de ces fables. Les yeux des anguis sont fort petits, et on les a nommés, pour cela, serpents aveugles. Les cœciles sont encore moins organisées sous ce rapport.

Les anguis connus n'ont pas de crochets à venin; leur tête, dans les espèces qui ont été le mieux observées, est



1. Languis orvet. 2. La Lombric.

recouverte de trois écailles plus grandes ; les arcs osseux de la mâchoire inférieure paraissent être réunis et adhérents en devant. L'anus dans ces animaux est quelquefois placé vers le milieu du corps , ou même plus près de la tête que du bout opposé.

L'anguis Orvet , *Anguis fragilis.*

Le nord comme le midi de l'Europe nous offrent communément cette espèce. Peut-être même que les limites de son habitation s'étendent au-delà. Mais comment avoir à cet égard quelque certitude? A peine connaissons-nous l'orvet de nos contrées. Il est, en effet, bien prouvé qu'il existe ici une très grande diversité de couleurs, et que nous ne savons pas si ces variétés dépendent simplement de l'influence de l'âge , du sexe et du climat, ou s'il n'y a réellement pas plusieurs espèces. Nous trouvons des orvets dont la teinte est pres-

que uniforme, et d'autres qui ont des bandes et des lignes. Ces deux principales variétés en ont tellement imposé à Retzius, éditeur du *Fauna suecica* de Linnée, qu'il vient de donner comme l'*erix* de ce naturaliste, cette seconde variété principale, décrite sous le nom d'*orvet* par le plus grand nombre d'auteurs, M. de Lacépède notamment. Faisons donc un appel à tous les naturalistes, afin qu'ils portent leurs regards sur une branche de l'histoire naturelle un peu négligée. Qu'ils étudient, avec soin, les serpents qu'ils rencontreront dans leurs courses, ou qu'ils pourront se procurer; qu'ils les observent dans tous les âges; qu'ils les décrivent d'une manière scrupuleuse. Il vaut encore mieux qu'ils soient minutieux dans les détails, que légers et superficiels. On sait élaguer des inutilités, mais on ne supplée pas au silence. Le bon peintre rend tout ce qu'il voit; le naturaliste doit l'imiter: il est le peintre de la parole.

Aldrowande, Gesner, et d'autres anciens auteurs ont vu dans leur *cæcilia*, l'orvet, des teintes différentes de couleurs, des taches. Ils ont donc ainsi caractérisé, en quelque sorte, l'anguis indigène que nous devons appeler orvet. Ainsi lorsque Retzius vient nous dire que le reptile qui porte ce nom dans notre langue, l'*anguis fragilis* de Linnée, est tout cuivreux, nous sommes en droit de lui dire : Ce n'est pas le cœcilia des anciens, celui auquel Linnée renvoie ; ou du moins si c'est lui, rapportez-y aussi votre *erix* et votre anguis tacheté et à diverses nuances, comme étant le type du cœcilia des anciens. Décrivons l'orvet avec M. de Lacépède.

« La partie supérieure de la tête, dit-il, est couverte de neuf écailles disposées sur quatre rangs, mais différemment que sur la plupart des couleuvres. Le premier rang présente une écaille ; le second deux, et les deux au-

tres en offrent chacun trois. Les écailles qui garnissent le dessus et le dessous du corps sont très petites, plates, hexagones, brillantes, bordées d'une couleur blanchâtre, et rousses dans leur milieu ; ce qui produit un grand nombre de très petites taches sur tout le corps de l'animal. Deux taches plus grandes paraissent, l'une au-dessus du museau, et l'autre sur le derrière de la tête, et il en part deux raies longitudinales, brunes ou noires, qui s'étendent jusqu'à la queue, ainsi que deux autres raies d'un brun châtain qui partent des yeux. Le ventre est d'un brun très foncé, et la gorge marbrée de blanc, de noir et de jaunâtre ; mais ce qui peut servir beaucoup à distinguer l'orvet d'avec plusieurs autres anguis, c'est la longueur de sa queue qui égale et même surpasse quelquefois celle de son corps ; l'ouverture de sa gueule s'étend jusqu'au-delà des yeux ; les deux os de la mâchoire inférieure ne sont

pas séparés l'un de l'autre, comme dans un grand nombre de serpents, et en cela l'orvet ressemble encore aux seps et aux autres lézards. Ses dents sont courtes, menues, crochues, et tournées vers le gosier. La langue est comme échancrée en croissant. » Les yeux sont petits, mais très visibles, noirs et très brillants. On compte trente-cinq rangs d'écailles sous le corps, et autant sous la queue.

Laurenti a fait beaucoup d'expériences pour s'assurer si l'orvet était venimeux; il en est résulté qu'il n'y en a pas la moindre apparence. La chair nue d'un pigeon, mise sous les dents d'un orvet, serrée pendant long-temps, et pénétrée de la liqueur que le serpent dégorgeait sur la partie mordue, n'a souffert aucune altération. L'orvet ne peut même pas faire sentir l'impression de ses dents sur des animaux un peu plus gros que lui.

Irrité et mis en colère, ce reptile tend

fortement ses muscles; son corps étant ainsi roidi, ne peut résister au simple coup d'une petite baguette. Il se brise avec la plus grande facilité, et c'est de là qu'est venu le nom de *fragilis* que Linnée lui a imposé. Ses vertèbres sont d'ailleurs très cassantes, et ses fibres musculaires se séparent sans peine.

Les amours, l'accouplement des orvets sont à peu près les mêmes que ceux des autres serpents. Les petits viennent au jour tout formés. Il paraîtrait, d'après l'observateur Sept-fontaines, dont M. de Lacépède fait connaître les recherches, que les femelles porteraient de sept à dix serpenteaux. Suivant ce même observateur, les petits ne différeraient de leur mère que par leur grandeur et des couleurs plus faibles. Tels étaient du moins ceux qu'il tira du ventre de deux femelles. Les plus grands avaient vingt-une lignes de longueur, et les plus petits dix-huit. Le temps de la portée peut être d'un peu plus d'un

mois. La mue s'opère vers le commencement de l'été : quelquefois la vieille peau ne se retourne que jusqu'à l'anus, et sa queue sort alors de son enveloppe desséchée, comme une lame d'épée de son fourreau. La nourriture de l'orvet consiste en vers, scarabés, grenouilles, petits rats, et même crapauds, à ce que l'on dit. Nous ferons cependant observer que son gosier est moins susceptible de dilatation que celui des autres serpents ; que la gueule a l'ouverture trop petite pour permettre le passage d'un corps d'une grandeur aussi disproportionnée avec la sienne que celle d'un crapaud. L'orvet peut demeurer plusieurs jours sans manger : on en a vu refuser toute nourriture, et se laisser mourir de faim, après l'avoir supportée pendant près de deux mois. Ce serpent habite ordinairement sous terre dans des trous qu'il creuse et qu'il agrandit avec son museau. Il vient respirer l'air, en élevant sa tête au-dessus

de la surface du sol dans lequel il a établi son domicile, même quelquefois dans l'hiver, et malgré la neige qui couvre la terre. Je l'ai rencontré, dès les premiers jours du printemps, sous la mousse ou sous des pierres.

L'orvet est petit, et n'a guère audelà de treize à quinze pouces de longueur. Je crois qu'il y a une erreur dans la grandeur que lui assigne M. de Lacépède, éd. in-12, tom. 3, pag. 146. Il donne trois pieds de longueur totale à ce serpent, et un pied six pouces à celle de la queue.

On trouve, comme nous l'avons dit, des orvets ou des anvoyes presqu'entièrement bruns en dessus, et jaunes en-dessous.

L'Anguis Erix, *Anguis Erix.*

Linnée dit que cette espèce est cendrée en dessus avec trois lignes noires, et bleuâtre en dessus; qu'elle a cent

vingt-six rangs d'écailles sous le ventre, et cent trente-six sous la queue. Cette espèce est ainsi bien caractérisée. La queue est plus longue que le tronc, tandis qu'elle lui est à peu près égale dans l'espèce précédente; les yeux de l'érix sont à peine visibles; ses dents sont assez longues, égales, tournées vers le gosier : ses écailles sont arrondies, un peu convexes, luisantes et unies.

Retzius, *Fauna suecica*, tom. I, pag. 294, dit que l'érix a le dos d'un rouge de brique pâle, avec les côtés cuivreux, une ligne dorsale, et deux autres, une de chaque côté, noires; le dessous du ventre est d'un bleu d'acier, sa longueur totale est de treize pouces, dont sept pour celle de la queue. Cet auteur ne donne que six à huit pouces à l'anguis fragilis.

L'érix de Linnée se trouve, en Angleterre, et même en Amérique. Celui que Retzius prend pour tel, habite la Suède et la France. La description qu'il

en a publiée s'accorde avec celle que M. de Lacépède a donnée de l'orvet commun. Supposé que l'orvet presqu'entierement brun diffère spécifiquement de celui-ci, nous persistons cependant toujours à regarder l'orvet, à bandes dorsales, rougeâtres et à raies noires, celui que nous avons décrit d'après le continuateur de Buffon, comme le *cæcilia* d'Aldrowande, de Gesner, l'anvoie des anciens naturalistes. Rai, en parlant d'un anvoye femelle, dit que sa couleur était d'un jaune tirant sur le cendré, avec les côtés marqués de lignes blanches et noires, et le bas du ventre noir. Les passages des natulistes antérieurs concordent, quoique plus vaguement, avec celui-là. On aura pu observer les deux orvets, puisqu'ils sont communs l'un et l'autre; mais celui dont la robe aura offert plus de variétés de couleurs, aura fixé davantage les regards.

L'Anguis Peintade, *Anguis Meleagris.*

Cet anguis est d'un vert glauque, marqué de points noirs disposés sur plusieurs lignes et en longueur. Il a cent soixante-cinq rangs d'écailles sous le corps, et trente-deux sous la queue.

L'*anguis miliaris* de Pallas a de l'affinité avec cette espèce. Il a la tête grise, tachetée de noir, le corps noir pointillé de gris sur le dos, et de blanchâtre sur les côtés; la queue est longue de deux pouces, et variée de blanc; le dessous du corps a cinq rangs d'écailles de plus que le précédent, et le même nombre de rangs sous la queue. Je ne crois pas cependant que ces deux anguis appartiennent à la même espèce.

L'anguis peintade habite l'Amérique et l'Inde, suivant Linnée.

Séba l'a représenté tom. 2, tab. 21, fig. 4. Il dit l'avoir reçu des deux Indes.

L'Anguis rouleau, *Anguis scytale.*

Sa longueur n'excède guère deux ou trois pieds, et son plus grand diamètre n'est que d'un demi-pouce ; le corps est blanchâtre, avec des bandes transversales et parallèles brunes, disposées en anneaux ; les écailles sont bordées çà et là de roussâtre ; la tête est un peu convexe en dessus, recouverte de trois écailles plus grandes, et concave en dessous ; ses dents sont assez nombreuses : le dessous du corps a deux cent quarante rangs d'écailles ; sa queue, dont la longueur n'est que le trentième de celle du tronc, n'a que treize rangs.

Cet anguis se nourrit de vers et d'insectes.

Il est commun aux deux Indes.

Séba, tom. 2, pl. 20, fig. 3. C'est la seule figure de toutes celles que l'on cite qui me paraisse y convenir. Les autres figures appliquées mal à propos

sont pl. 2, fig. 1-4, et pl. 7, fig. 4 du même volume.

L'Anguis Colubrix, *Anguis Colubrinus.*

Hasselquist a parlé de cette espèce dans son *Voyage en Egypte.* Ce qu'il nous en apprend consiste en ce que le corps de cet anguis est agréablement mélangé de brun et de pâle, qu'il a cent quatre-vingts rangs d'écailles sous le corps, et dix-huit sous la queue.

L'Anguis javelot, *Anguis jaculus.*

Cette espèce est très voisine de la précédente. Hasselquist lui donne six rangs d'écailles de plus sous le corps, et cinq de plus sous la queue; les écailles qui garnissent le dessous du ventre sont un peu plus larges que celle du dos. Ne serait-ce pas le boa turc de M. Olivier? Je le soupçonne d'autant mieux, que

les nombres des rangées d'écailles coïncident assez bien les uns avec les autres.

L'Anguis cornu, *Anguis cerastes.*

La lèvre supérieure de cet anguis découvert par le même Hasselquist, en Egypte, est percée de deux dents, qui ressemblent à deux cornes. Il a deux cents rangs d'écailles sous le ventre, et quinze sous la queue.

L'Anguis Migrel, *Anguis maculatus.*

C'est sous ce nom que cet anguis est connu au Paraguay et dans plusieurs parties de l'Amérique méridionale. Il est jaune en dessus, avec une ou trois raies sur le dos, et plusieurs bandes étroites, linéaires, brunes. Il est long d'un pied, dont la queue fait le quarante-huitième; le dessous du corps a deux cents rangs

d'écailles, et la queue en a simplement douze. On voit neuf grandes écailles sur le dessus de la tête.

Séba, tom. 2, pl. 100, fig. 2.

L'Anguis réseau, *Anguis reticulatus.*

Les écailles de cet anguis sont brunes et blanches dans leur centre; ce qui le fait paraître réticulé. Le dessous du corps a cent soixante-dix-sept rangs d'écailles. On en compte trente-sept sous la queue; le dessus de la tête est revêtu de grandes écailles.

On le trouve en Amérique.

L'Anguis jaune et brun, *Anguis ventralis.*

Catesby et Garden ont observé fréquemment dans la Caroline et dans la Virginie, cette espèce, appelée par Daubenton, le *serpent de verre.* Sa lon-

gueur n'excède guère un pied et demi ; sa queue est trois fois aussi longue que le corps ; le dos est d'un vert mêlé de brun, avec de très petites taches jaunes, arrangées avec beaucoup de régularité. Linnée dit que le corps est élevé, strié, et marqué sur les côtés d'une raie noire; le ventre est jaune, et paraît réuni comme par une suture creuse ; la queue est verticillée, a deux cent vingt-trois rangs d'écailles; le dessous du corps n'en a que cent vingt-sept.

L'Anguis rouge, *Anguis ruber*.

Les habitants de Cayenne, de la Guyane, appellent cette belle espèce le *serpent de corail*, à cause de sa couleur rouge, éclatante. Le dessous du corps est un peu plus clair que le dos. Ce serpent est d'ailleurs très distinct par ses bandes transversales, noirâtres, qui forment autour de lui des anneaux complets ; ses écailles sont hexagones et

bordées de blanc ; la rangée du milieu du dos et de la queue en offre d'un peu plus grandes ; le dessous du corps a deux cent quarante de ces rangées, et la queue qui est très courte , ne faisant que le trente-sixième de la longueur totale, n'en a que douze. L'individu des galeries du Muséun d'histoire naturelle est long d'un pied six pouces.

Cette espèce passe pour venimeuse ; mais cela est-il bien prouvé ? j'en doute.

M. de Lacépède présume qu'il faut y rapporter le serpent *coral*, dont parle le P. Gumilla, dans son *Histoire naturelle de l'Orénoque*. La morsure de ce reptile est, après celle d'une couleuvre appelée *Macaurel*, la plus dangereuse. Il conseille de mâcher des feuilles de tabac, d'en avaler une partie , et d'appliquer l'autre sur la plaie; il conseille aussi l'usage des ventouses, et la fameuse pierre orientale , qu'il prétend, suivant l'opinion commune, attirer tout

le venin. Cette pierre orientale n'est qu'un morceau de corne de cerf réduit en charbon.

L'Anguis Lombric, *Anguis Lumbricalis.*

L'extrémité postérieure de son corps est plus grosse que celle de devant : ses yeux ne sont que des points très peu sensibles, et recouverts par une membrane comme ceux des amphisbènes. Son museau est très arrondi ; revêtu de trois écailles en dessus et en dessous, et percé de deux petits trous qui sont ses narines ; la bouche s'aperçoit difficilement lorsqu'elle est fermée, les lèvres n'ayant au plus que deux lignes de tour, la mâchoire inférieure plus courte que la supérieure, s'appliquant très exactement contre celle-ci. Sa langue est petite, et appliquée sur la même mâchoire ; le corps est presque cylindrique, un peu apiati à la tête en dessus et en dessous,

d'un blanc livide, garni de petites écailles très unies et très luisantes, se recouvrant comme les ardoises des toits, égales ; l'anus n'est éloigné que d'une ligne et demie de l'extrémité postérieure du corps. Il consiste dans une fente très étroite, petite, et qui ne paraît que lorsque le corps est courbé ; la queue est terminée par une écaille pointue et dure.

Le plus grand individu observé par M. de Lacépède avait huit pouces onze lignes de longueur, et deux lignes de diamètre dans l'endroit le plus gros du corps. Il venait de l'île de Chypre, où on le nomme *anilios ;* mais est-ce bien le *lumbricalis* de Linnée ? Ce naturaliste donne à son anguis deux cent trente rangs d'écailles abdominales, et sept à la queue.

Le continuateur de Buffon dit avoir un individu du même anguis, envoyé des Grandes-Indes, sous le nom de *serpent d'oreille.* Il n'avait que quatre pou-

ces neuf lignes de longueur, Séba, tom. 1, pl. 86, fig. 2.

Linnée dit que l'*anguis lumbricalis* se trouve en Amérique, et qu'il est d'un jaunâtre blanc, comme argenté. Il cite pour figure Brown, *Hist. nat. de la Jamaïque*, pag. 460, tab. 44, fig. 1.

L'Anguis long-nez, *Anguis rostratus.*

Le museau de cet anguis, décrit par Weigel, est alongé, la lèvre supérieure étant plus avancée en avant que l'inférieure. La couleur du corps est d'un noir verdâtre. On voit sur le museau et à l'extrémité de la queue une tache jaune. Cette extrémité postérieure est terminée par une pointe dure. On y remarque encore vers le bout, deux bandes obliques, jaunes, qui s'étendent sur les côtés; la longueur totale de l'animal est à peu près d'un pied. On lui a compté deux

cent dix-huit rangs d'écailles sous le ventre, et douze sous la queue.

On le trouve à Surinam.

XXVIIe GENRE.

ACROCHORDE, Acrochordus.

Caractères génériques. Corps et queue garnis de petits tubercules à la place d'écailles. Point de crochets à venin.

Nous devons à M. Hornstedt la connaissance de ce serpent, qui se trouve à l'île de Java : son corps est garni, non d'écailles comme les serpents que nous venons de voir, mais de verrues, de petits tubercules relevés par trois arêtes; sa longueur est considérable, ayant près de huit pieds trois pouces de longueur totale; il a trois pouces de diamètre, et sa queue est longue de onze pouces, mais très menue, n'ayant que six lignes d'épaisseur à sa base.

L'acrochorde est noir en dessus, blan-

châtre sur les côtés et sous le ventre; ces côtés sont tachetés de noir; sa tête est aplatie et couverte de petites écailles; l'ouverture de la gueule est petite; on n'a point aperçu de crochets à venin; les mâchoires ont chacune un double rang de dents, ce qui me paraît extraordinaire, la mâchoire inférieure n'en ayant ordinairement qu'un seul rang.

Des Chinois, que M. Hornstedt avait avec lui, mangèrent la chair de ce serpent et la trouvèrent fort bonne.

XXVIIIe GENRE.

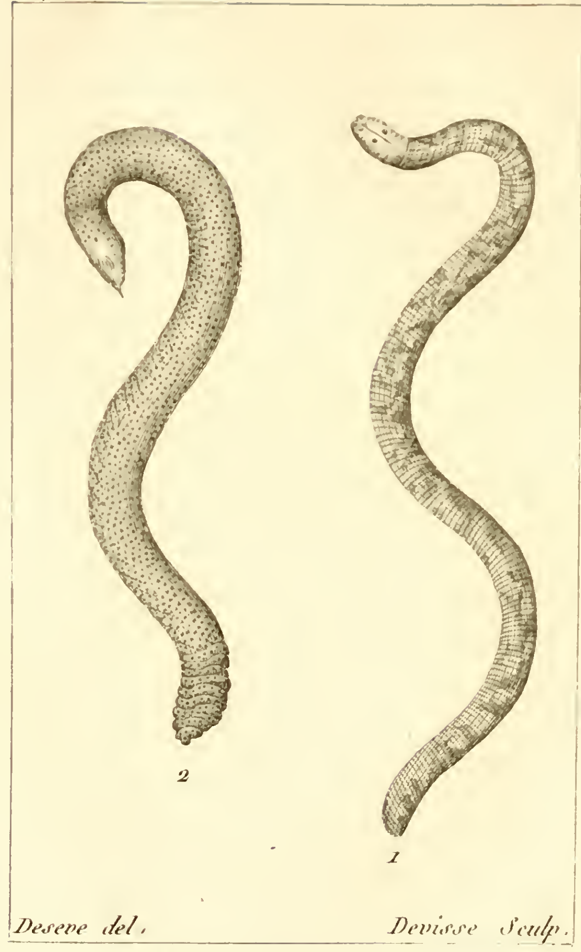
AMPHISBENE, Amphisbæna.

Caractères génériques. Corps et queue nus, entourés d'anneaux à petites stries nombreuses. Point de crochets à venin.

Je m'écarte ici de M. de Lacépède, qui donne à ces reptiles des écailles presque carrées, plus ou moins régulières, disposées transversalement, et réunies l'une à côté de l'autre de manière à former des anneaux entiers. J'ai examiné avec soin la peau des amphisbènes, et je n'ai point vu d'écailles, mais de petites lignes enfoncées, qui forment par leur nombre, leurs croisements réciproquement perpendiculaires, une sorte de réseau à mailles carrées, que M. de Lacépède a pris pour des écailles : ici point de corps adhérents à la peau par un point, et qui puissent s'en détacher, ce ne sont donc point des écailles.

Le dessus et le dessous du corps se

ressemblent beaucoup dans les amphisbènes ; et lorsque la tête et le bout opposé ne paraissent pas, on ne peut pas savoir au juste, au premier coup d'œil, la vraie position de l'animal ; la forme annelée et uniforme du corps facilite singulièrement l'exécution des divers mouvements de l'amphisbène : il peut ramper, dit M. de Lacépède, avec une égale vitesse en avant et en arrière, et de là vient le nom de *double marcheur* ou *amphisbène*, qu'on a donné à ce serpent ; sa queue étant très grosse et terminée par un bout arrondi, et l'amphisbène se portant en divers sens, de même que la tête, on a pris cette extrémité postérieure du corps pour une seconde tête. On a même dit que lorsqu'un amphisbène est partagé en deux, en trois, les morceaux se rapprochent et se rejoignent ; que la manière de tuer ces reptiles était de couper les deux têtes, avec une petite partie du corps, et de les suspendre à un arbre avec un cordeau. On a



1 . L'Amphisbene enfumé.
2 . La Cœcile ibiare .

extravagué encore plus, et l'on a débité que si les morceaux du corps n'étaient pas dévorés par les oiseaux et venaient à tomber, l'animal renaissait par le secours de l'humidité. De ces propriétés supposées, on en a conclu que l'amphisbène réduit en poudre était un excellent spécifique pour réunir et souder les os cassés. Comment des hommes raisonnables peuvent-ils raconter d'une manière sérieuse de telles absurdités !

L'Amphisbène enfumé, *Amphisbœna fuliginosa.*

Cette espèce a communément un ou deux pieds de longueur; sa queue n'excède guère douze ou quinze lignes; sa couleur est presque noire, bigarrée de blanc; ses yeux sont très petits et recouverts d'une membrane; aussi a-t-on nommé ce serpent, de même que l'anguis, *serpent aveugle* : l'enfumé a deux cents anneaux sous le corps, et trente

sous la queue; sa tête est garnie de six grandes écailles placées sur trois rangs. Sa nourriture consiste en vers, insectes, principalement en fourmis.

Ce reptile habite les Indes orientales, particulièrement l'île de Ceilan, on la rencontre aussi, dit-on, en Amérique. Je présume qu'il y a plusieurs espèces qu'on a réunies en une, d'après quelques identités de formes et de couleurs. Je découvre déja quelques différences dans les figures de Séba : par exemple, celles du n° 7 de la planche 1 du tom. 2, du n° 2 de la pl. 18 du même volume, me semblent un peu s'éloigner, soit pour la disposition des couleurs, soit pour les écailles de la tête, des autres figures citées par M. de Lacépède, tom. 1, pl. 88, fig. 3, tom. 2, pl. 22, fig. 3, pl. 75, fig. 3 et 4, et pl. 100, fig 3. Cette dernière figure appartiendrait, suivant Séba, à un amphisbène d'Apamée en Syrie.

L'Amphisbène blanchet, *Amphisbæna alba.*

Il est blanc et sans taches ; sa tête est recouverte de six grandes écailles, disposées sur trois rangs : il a deux cent vingt-trois anneaux sous le corps et seize sous la queue ; l'anus est environné, comme celui de l'enfumé, de huit tubercules, mais ils sont plus petits. Un blanchet conservé au Muséum, a un pied cinq pouces neuf lignes de longueur totale ; sa queue a un pouce et demi.

Séba, tom. 2, pl. 24, n° 1. On cite la figure 4 de la pl. 6 du même volume. Mais c'est à tort : cette figure convient à un anguis, au *lumbricalis*, peut-être.

L'amphisbène blanchet se trouve en Amérique, et s'y nourrit de fourmis.

XXIXe GENRE.

COECILE, Coecilia.

Caractères génériques. Peau nue. Une rangée longitudinale de plis.

La tête des cœciles n'a pas de plaques ou d'écailles, comme celle des amphisbènes : la peau me paraît (d'après une figure de Séba, car je n'ai pas vu l'animal, formée de même que celle des amphisbènes, avec cette différence que les anneaux sont excessivement courts. Nous avons emprunté les caractères que nous assignons à ce genre de M. de Lacépède; mais celui que l'on prend de la disposition des plis de la peau est il exact? Peut-on dire une rangée longitudinale de plis, lorsque ces plis paraissent le résultat d'une suite de petits anneaux ou de rides transversales?

La Cœcile Ibiare, *Cœcilia Tentaculata.*

Son corps est cylindrique, d'un brun bleuâtre; sa peau est plissée de chaque côté, et y forme environ cent trente-cinq rides; sa queue présente des rides annulaires : l'ibiare n'a point d'écailles; on observe seulement sur son dos de petits points un peu saillants, qui les remplacent peut-être : le museau est un peu arrondi; la mâchoire supérieure est plus avancée que l'inférieure, et a deux petits barbillons ou tentacules près des narines : ses yeux sont très petits et recouverts par une membrane comme ceux des amphisbènes et de plusieurs poissons.

L'individu décrit par Linnée avait un pied de longueur, et était épais d'un pouce.

On trouve l'ibiare en Amérique.

Séba l'a représenté, suivant Linnée, tom. 2, pl. 25, n° 2; mais cette figure

convient peut-être mieux à l'espèce suivante.

La Cœcile visqueuse, *Cœcilia viscosa.*

Ses yeux sont encore plus petits que ceux de l'ibiare; son corps présente trois cent quarante plis; la queue en a dix; sa couleur est brune, avec une raie blanchâtre sur les côtés; la figure de Séba, citée ci-dessus, exprime cette raie blanche, qui n'existe pas dans l'ibiare, à en juger du moins par le silence de Linnée.

La cœcile visqueuse se trouve dans l'Amérique méridionale et dans l'Inde.

ÉCLAIRCISSEMENTS
ET ADDITIONS.

N'ayant jamais fait une étude spéciale des reptiles exotiques, j'ai été obligé, en composant cette histoire, de me soumettre le plus souvent à l'autorité des hommes qui ont illustré par leurs travaux cette partie de l'histoire naturelle. J'ai dû fréquemment parler plutôt d'après eux que d'après mes observations particulières. Mais si la brièveté du temps, si les circonstances m'ont forcé de me laisser conduire et d'obéir à la voix de mes maîtres, j'ai cependant fait mes efforts pour sortir de cet état servile. Les discussions critiques auxquelles je me suis livré, des recherches particulières sur les objets que j'ai pu examiner en nature, auront peut-être ajouté aux lumières acquises. Je n'ai pas eu honte de revenir sur mes pas ; j'ai voulu re-

voir mon travail, et ces éclaircissements, ces additions que je vais donner, sont le fruit de ces nouvelles tentatives. Séba m'en a fourni, en plus grande partie, le sujet.

Le Lézard, dit *la Dragonne.*

M. de Lacépède a figuré sous ce nom un reptile bien différent du *dracœna* de Linnée, qu'il cite pour synonyme. La dragonne du naturaliste français ressemble à un jeune cayman. Son corps est très tuberculé, de même que celui des crocodiles, et l'on est presque tenté de croire qu'il y a ici une méprise, et que cette erreur a surchargé la nomenclature d'une espèce imaginaire. Or la dragonne de Linnée a le corps lisse : *corpore lœvi.* Le lézard de Séba, tom. 1, pl. 101, fig. 1, auquel il renvoie pour la figure, diffère totalement de la dragonne du continuateur de Buffon.

Il faut donc faire une espèce particu-

lière de la dragonne de cet auteur ; mes efforts pour la connaître ont été inutiles.

Séba a figuré, tom. 1, planche 75, n° 2, un lézard de Virginie, que l'on regarde dans le *Systema naturæ* de Linnée, édit. de Gmelin, comme une variété du *lacerta monitor*. (*B. Stellio viridis, maculis rufis*. Laur. Amphib. pag. 57, n° 94.) Sa forme, celle de la queue particulièrement, la disposition des écailles de la tête, autant qu'il est possible d'en juger d'après la figure, me font croire que c'est une espèce nouvelle, voisine du *lacerta dracæna*. Le corps est en dessus d'un vert foncé, comme marbré de roux; la partie inférieure, les membres et la queue sont d'un vert clair, avec des taches d'un rouge obscur; la queue est un peu dentelée en dessus et dans sa longueur. Il paraît qu'il y a une raie d'une couleur plus claire de chaque côté, depuis la tête jusqu'aux pattes postérieures.

Le lézard de Séba, tom. 1, pl. 110, fig. 4 et 5, se rapproche beaucoup du précédent. Il est d'un vert foncé en dessus, tigré de noir; la queue est très longue, avec des anneaux ou des taches noires; elle n'est pas représentée avec des dentelures, comme celle du lézard précédent. Le mâle a, de plus que la femelle, des points blancs, disposées en lignes et imitant des yeux, sur le dessus du corps.

Ce lézard vient aussi d'Amérique.

Gmelin, éditeur du *Systema naturæ* de Linnée, en a fait une variété du *lacerta monitor.* (*Stellio thalassinus ocellis nigricantibus.* Laurenti, amph. pag. 57, n° 95.)

Lacerta monitor (les tupinambis).

Tête paraissant recouverte d'écailles petites, ou assez grandes, mais nombreuses.

1° Le tupinambis de Séba, tom. 2, pl. 86, n° 2, d'un brun foncé en des-

sus, avec des fascies, des traits, des points, des taches ocellées et disposées en lignes transversales, blancs ; le museau et la queue sont fasciés; le dessous du corps est blanc. Il se trouve en Amérique : c'est le type du *lacerta monitor* de Linnée.

2° Le tup. *tejuguacu*, de Ceilan. (Séba, tom 2, pl. 105, n° 1.) Il est bleu en dessus, avec une infinité de petits points blancs, formant des yeux ou des rosettes, et des lignes ; la queue n'en a presque pas à son extrémité. Son bord supérieur est aigu ; le dessous du corps est blanc, marbré de bleuâtre. C'est la variété *e* du *lac. monitor* de Linnée, édit. de Gmelin. (*Stellio saurus*, , *cœruleus albo punctatus*. Laur. Amph. pag. 56, n° 89.)

Comparez avec cette espèce un autre tejuguacu de Ceilan, tom. 1, pl. 99, fig. 2; le lézard de la Nouvelle-Espagne, tom. 1, pl. 97, n° 2, en diffère peu.

Celui du Brésil, même tome, pl. 98, fig. 3, peut venir après celui-ci, ou comme espèce, ou comme variété très distincte. Il est d'un brun-clair, couleur de foie, avec des rosettes blanches, mais bien moins abondantes que dans les précédents. Il a des rapports avec le lézard n° 1 de la pl. 99 du même volume; mais sa tête paraît couverte de petites écailles, tandis que celle de celui-ci a de grandes plaques.

3° Les *tupinambis* d'Amboine, tom. 1, pl. 94, fig. 1, 2 et 3; de Ceilan, tom. 1, pl. 100, n° 3, et tom. 2, pl. 49, n° 2, celui du Mexique, comme fort approchant des précédents, tom. 2, pl. 30, n° 2; ils ont le museau plus alongé et plus en pente que les autres tupinambis. Leur corps est noir ou d'un brun roussâtre foncé, avec des taches nombreuses, dont les unes jaunes, les autres blanches, disposées souvent en lignes transversales, annulaires.

Le lézard n° 2 de la planche 68 du tome 2, est voisin du dernier, ou le même.

4° Le tupinambis d'Amérique, tome 1, pl. 85, nos 2 et 3.

Ils ont la forme de ceux du n° précédent : leur corps est bleuâtre, avec des points noirs disposés dans l'individu représenté n° 3, en forme d'yeux. Leur queue est longue, mais point distinctement verticillée comme dans le lézard n° 4 de la même planche, qui est aussi très voisin de ces derniers, et qui habite le même pays.

5° Je présume qu'appartient aussi à cette division des tupinambis, le lézard du Mexique, tome 1, pl. 97, fig. 5. Sa robe offre un agréable mélange de noir, de blanc et de bleu. Tout le corps a des fascies transversales, et ces fascies sont mouchetées.

Remarque. Dans tous les tupinambis de cette division, les écailles du ventre sont beaucoup plus petites que dans les

autres lézards, et semblent n'être bien distinguées des autres écailles que par leur figure, se rapprochant davantage de la carrée, et par les lignes qu'elles forment.

** Tête à écailles grandes et peu nombreuses.

Il faut ranger ici le grand lézard, appelé *sauvegarde*, figuré par mademoiselle Mérian, et ensuite par Séba (tom. 1, pl. 99, fig. 1). Il est d'un brun foncé, avec des marbrures formées par des écailles blanches; le ventre est blanc, mélangé de taches noires; le dessous des pattes est moucheté.

Il se trouve en Amérique.

Le lézard *taletec* de Virginie (Séba, tom. 1, pl. 76, n° 2), appartient aussi, à ce qu'il me semble, à cette division. Il est d'un gris cendré, agréablement varié de roux et de blanc sur le dos; le reste du corps est tacheté de blanc, la queue est fort longue et annelée. Il

faudrait le comparer avec le tupinambis n° 1.

Voyez pour d'autres figures de Séba, rapportées au *lacerta monitor* de Linnée, l'article du lézard *ameiva*, du lézard *agile*, et du lézard *teguizia*.

Espèces voisines du Lézard agile ou du Lézard vert.

1° Le lézard de Mauritanie de Séba, tom. 1, planch. 86, fig. 4, 5. Il est d'un gris foncé ou brun, avec une infinité de petites taches en forme d'étoiles, ou avec des taches de couleur bai, en lozange, ayant un point blanc à leur centre, sur le sommet de la tête, le dessus du corps et sur la queue; dessous du corps blanc, avec des points noirs; queue de longueur médiocre.

2° Le lézard figuré sur la même planche, n° 6. Il est du même pays : sa couleur est bai-foncée, mélangée, excepté sur le sommet de la tête, de blanc; ses écailles ont leurs angles ou leurs stries

saillantes : ce qui fait paraître ce lézard comme épineux : sa queue est de longueur moyenne.

3° Celui qui est figuré dans Séba, tom. 1, planch. 89, fig. 3. Le dos est d'un bai clair, avec quelques lignes de taches noires et roses. De chaque côté du corps règne une bande bleue marquée de taches blanches ; la queue est longue, verticillée, ponctuée de noir, ainsi que le ventre et les pattes.

Il se trouve en Amérique.

4° Le lézard tigré de Ceilan, figuré tom. 1, pl. 90, n° 7 du même ouvrage. Il est en dessus d'un bleu clair ; tigré de brun, de même que toutes les autres parties du corps ; les flancs sont d'un bai foncé, avec des taches blanches étoilées, et une raie longitudinale ; la queue est de longueur moyenne et très tachetée.

5° Le lézard d'Amérique, n° 1 et 2 de la planche 91 du même tome. Le fond de la couleur paraît être d'un

jaune roussâtre; avec plusieurs lignes de taches, soit rouges, soit brunes, agréablement variées de blanc; la tête est aussi tachetée de rouge, le ventre et les pattes sont d'un jaune clair; la queue est à peine de la longueur du corps, verticillée et tachetée.

6° Le lézard, n° 5 de la planche 92 du même tome. Il est d'un vert jaune tacheté et singulièrement varié de différentes petites lignes; la tête, le ventre et les pattes sont d'un glauque clair.

Il est d'Amérique.

7° Le lézard tamacolin de la Nouvelle-Espagne. Séba, tom. 1, pl. 97, fig. 1. Il a des rapports avec des variétés de nos lézards verts. Son dos est marqué d'une large bande noirâtre, ponctuée de blanc, et accompagnée de chaque côté de deux raies jaunâtres; les flancs ont du bleu.

Séba a figuré deux variétés de notre lézard vert, tom. 2, pl. 4, n° 4 et 5, pl. 79, n° 5.

8° Le lézard de la pl. 63, n° 4 du tom. 2. Il est rapproché de l'agilis : il est d'un jaunâtre tirant sur le roux, avec une nuance d'un ton différent sur le dos, et des points noirs, excepté sur la tête ; la queue est de la longueur du corps.

9° Le lézard, n° 3 et 4 de la pl. 103 du tom. 2. Il est vert tacheté de rouge ; la queue est verticillée et un peu plus longue que le corps ; sa gorge peut se dilater comme celle des iguanes ; celle du mâle surtout. Il a d'ailleurs tous les caractères des lézards.

On le trouve au Chili.

Placez à côté du lézard téguixin, figuré dans Séba, tom. 1, pl. 96, n° 1, ceux des n° 2 et 3 de la même planche.

Le n° 2 est peut-être le même que le n° 1.

Le n° 3 ne s'en éloigne guère. Il est des Indes orientales : les taches de son corps ne forment pas des fascies comme dans les precédents ; plusieurs de celles

qui avoisinent les écailles du ventre sont ocellées.

On a rapporté au lézard téguixin la fig. 3 de la planche 58 du même tome ; mais je crois que ce lézard est très différent.

Comparez ces lézards avec les jeunes individus du léz. Sauve-garde, Séba, tom. 1, pl. 99, fig. 1.

Lézards voisins de l'Améiva.

1° Séba, tom. 1, pl. 88, fig. 1. Lézard à tête et dos bleuâtres; tête sans taches ; une large bande brune de chaque côté du corps, bordée de blanc ; queue verticillée, fort longue, avec des taches noires ; ventre blanc, tacheté de noir. De Surinam.

2° Celui qui est figuré sur la même planche, n° 2, et qui est aussi de Surinam, s'en rapproche beaucoup ; sa tête est tachetée de rouge et de noir, sur un fond blanc ; le corps est marbré des mê-

mes couleurs; mais le fond en est bleu : la queue est annelée de noir et de rouge.

3° Le lézard de la même planche, n° 4, en est encore voisin, par sa forme et par la longueur de sa queue. Il est d'un grisâtre tirant un peu sur le rouge en dessus, d'un gris cendré clair en dessous, la tête est blanche, avec différentes taches d'un noir bai.

Il est d'Amérique.

4° Le lézard, n° 2 de la pl. 105 du tom. 2 du même ouvrage. Il est bleu, avec des taches rondes, blanches, disposées en lignes sur les flancs; la queue est longue et verticillée.

Cette belle espèce est de Java.

Lézards qui ont du rapport avec le galonné.

1° Le lézard de Séba, tom. 1, pl. 91, fig. 3 (1). Il est du Brésil, et appelé par les habitants *tara guira ;* le dos offre différentes raies bleues, jaunes, baies, et une blanche au milieu plus large, et pointillée de rouge; la tête est tachetée de blanc, avec le sommet bleu; les flancs ont plusieurs lignes de points blancs; la queue est bleuâtre, longue et verticillée.

2° Le lézard du même pays, et qui est nommé *técunhana* (même planche n° 4), est peu éloigné du précédent; le dos a aussi différentes raies, dont une plus remarquable au milieu, mais les flancs n'ont pas de lignes de points blancs, etc.

---

(1) Ce lézard, ainsi que celui du n° 2, est le lézard à tête bleue de M. Daudin.

3° Le lézard de la pl. 9 du tom. 2, fig. 5, cité pour synonyme du *l. lemniscata*, me paraît en différer, soit par des raies plus nombreuses, et alternativement noires et bleues, soit par les points noirs des pattes : les queues semblent aussi offrir des disparités.

Il est d'Amboine, et le lézard galonné est de Guinée : celui-ci est bleu, rayé de blanchâtre.

Lézard à six raies, *tome* 1, *p.* 215.

On doit regarder comme très voisin de cette espèce, le lézard figuré par Séba, tom. 1, pl. 53, n° 9. Il est bleuâtre, et paraît avoir cinq raies sur le dos ; sa tête est dessus entièrement blanche : ce qui le distingue du lézard à cinq raies, avec lequel il a encore des rapports. Les cuisses sont mouchetées, comme dans le lézard galonné. On l'a confondu avec lui. Peut-être aussi n'est-

il qu'une variété de notre lézard à tête bleue, ou de celui à queue bleue.

L'Iguane vulgaire.

Les seules figures de Séba qu'il faut y rapporter sont tom. 1, pl. 95, fig. 1 et 2, et pl. 97, fig. 3.

Iguane tejuguacu. *Séba, tom.* 1, *pl.* 92, *fig.* 1.

Cette espèce est du Brésil, suivant Séba. Elle a des rapports avec l'iguane galéote, par la position et l'étendue de sa crête qui part du derrière de la tête, et se prolonge jusque près du milieu du dos, et par les fascies transverses de son corps; mais l'iguane galéote est bleu, fascié de blanc, et celui-ci est d'un cendré jaunâtre clair, avec des bandes d'un brun clair, et une raie blanche longitudinale de chaque côté; la queue de ce dernier est, en outre, plus longue, plus menue, en forme de fouet.

L'Iguane Galéote.

On a cité (Gmelin, éd. du *Syst. naturæ*) la fig. 6 de la pl. 86 du tom 1, comme synonyme de cette espèce : c'est une erreur. Le lézard de Séba rapporté ci-dessus, n'a point les caractères des iguanes.

L'iguane figuré par le même, tom. 1, pl. 95, fig. 3 et 4, diffère encore de cette espèce, de même et bien mieux que la fig. 5 de la pl. 76 du tom. 2.

Ainsi les seules figures de Séba qu'on doit rapporter à l'iguane galéote, sont les suivantes, tom. 1, pl. 89, fig. 1 et 2.

La patrie de cette espèce est le Méxique.

L'Iguane bimaculé.

Cette espèce qu'on avait publiée comme nouvelle, avait été figurée, depuis long-temps, par Séba, tom. 1,

pl. 87, fig. 4 et 5. Le professeur Alexandre Brongniart avait cru qu'il fallait la réunir avec le lézard roquet de M. Lacépède. Nous avions d'abord adopté ce sentiment; mais nous avons ensuite changé d'avis, et nous avons fait un article séparé de ce dernier reptile, sans donner de raisons de notre retour aux premières idées qu'on avait eues sur la distinction des deux espèces. Nous dirons donc ici que l'iguane bimaculé a le museau proportionnellement plus long, le goître plus petit, la queue surtout plus large que le *roquet*. La queue de ce dernier n'offre pas au bord supérieur une rangée de dents, que l'on voit dans l'autre.

Je ne parle pas encore des taches ou des points noirs disposés presqu'en lignes, et de cette tache plus grande placée au-dessus de la naissance des pattes antérieures qui se remarquent dans l'iguane bimaculé.

Les figures de Séba sont fort bonnes.

Il avait reçu ces reptiles de l'île Saint-Eustache, de même que le baron de Géer, d'après l'individu duquel Sparmann a fait la description de cette espèce.

On a rapporté le L. roquet au *lacerta principalis* de Linnée; mais cela est-il bien fondé?... La description que ce naturaliste a donnée de ce dernier reptile est trop incomplète, pour s'assurer avec certitude de l'identité. M. Bonnaterre prétend (planches de l'*Encyclop. méth. Erpétologie*), et d'après un dessin du P. Plumier, que la figure de Linnée n'est pas assez exacte. Le goître et le dos de cet iguane seraient dentelés, tandis que le naturaliste suédois dit formellement *dorsolævi*. Le L. large-doigt de Bonnaterre est bleuâtre, avec la queue rayée de brun. Ainsi, quoique la figure de ce dernier ne diffère point pour l'ensemble de celle du *lacerta principalis* de Linnée (*Amœnit. acad.* tom. 1, *pl.* 14, *fig.* 2), il reste quelque

doute sur l'identité de ces deux lézards. On ne peut pas supposer que les dentelures du lézard large-doigt de M. Bonnaterre soient un effet de la maigreur accidentelle d'un individu, qui donnerait plus de saillies aux écailles, puisque ces écailles-ci sont trop petites pour ressortir de la sorte.

L'élargissement des doigts peut convenir à plusieurs espèces, et une telle conformité de caractères ne peut suffire pour prouver l'idendité spécifique.

Je conclus, en résumant, que l'iguane bimaculé est distingué du roquet; que celui-ci peut être le *lacerta principalis* de Linnée, mais qu'on n'en a pas de certitude, et que le large-doigt de M. Bonnaterre diffère du *principalis* de Linnée en quelques points assez essentiels.

L'Iguane . . . . *Séba, tom.* 1, *pl.* 87, n° 6.

Cet iguane se trouve à Saint-Eustache. Il a des rapports avec le roquet; mais ses doigts ne sont pas élargis, si l'on peut s'en rapporter à la figure. Le corps de ce reptile est d'un gris clair, nué partout de noirâtre; le dos a une ligne blanchâtre; la queue n'est guère plus longue que le corps.

L'Iguane Dragon. *Séba*, *tom.* 1, *pl.* 93, *fig.* 4.

On peut facilement distinguer cette espèce à une crête inégale et crispée qui traverse la tête, à une longue suite de dents ou d'aiguillons qui partant de là, vont gagner l'extrémité de la queue, suivent toujours l'arête supérieure, parcourent ensuite toute l'inférieure, et reviennent au cou par le bas; la tête est

d'un bai foncé ; le dessus du corps est roussâtre, avec les flancs, la queue et les pattes d'un jaune clair. La queue est fort longue.

Il se trouve au Brésil.

L'Iguane Ophiomaque. *Séba, tom.* 1, *pl.* 93. *fig.* 2.

On a rapporté cet iguane au galéote; mais quoiqu'il lui ressemble par sa couleur bleue, fasciée de blanc, par sa crête pectinée qui part du cou, et finit à la naissance de la queue, après avoir suivi l'arête du dos, il diffère du galéote, en ce que sa tête a postérieurement et derrière les mâchoires, une autre série de dents; le dessus de sa tête et ses pattes sont d'un bleu clair.

Il est de Ceilan.

L'Iguane porte-massue. *Séba, tom.* 1, *pl.* 93, *fig.* 3.

Cette espèce est singulièrement remarquable par la tubérosité ou le ren-

flement terminal, et comme formé de poils entassés de sa queue; le corps est d'un cendré brun; le dos n'a pas de crête : on observe seulement quelques piquants autour de l'ouverture des oreilles.

Elle est d'Amérique.

L'iguane familier. *Séba*, *tom.* 1, *pl.* 93, *fig.* 1.

Cette espèce vient de l'Arabie. On l'a nommée *galéote*, parcequ'elle entre dans les maisons, et court sur les toits, comme un chat, pour se nourrir d'araignées et de souris. Elle a comme l'iguane étoilé, une crête jaune, formée d'une suite de dents assez égales, qui prend depuis la nuque, et s'étend le long du dos, jusqu'au bout de la queue; son corps est bigarré de roux et de jaune foncé, particulièrement près du dos; la queue n'est pas à beaucoup près aussi longue et aussi menue que celle de l'iguane étoilé.

L'Iguane étoilé. *Séba*, *tom.*, 1, *pl.* 92, *fig.* 2.

Le corps est en dessus d'un bronzé noirâtre ; l'épine dorsale et l'arête supérieure de la queue ont une crête jaunâtre, formée d'une suite de dents, dont les premières, ou celles qui avoisinent le cou plus fortes ; les flancs et les côtés de la queue ont des lignes de petites taches blanches étoilées ; la tête et les pattes sont d'une couleur plus claire que le reste du corps.

Cette espèce est orientale.

L'Iguane tête fourchue.

La figure 3 de la pl. 109 du tom. 1 de Séba est celle qui convient à cette espèce.

L'iguane représenté n° 4 de la même planche, en diffère par la tête plus courte, et n'ayant pas, à ce qu'il paraît, au bout du museau, un renflement arrondi et accompagné de tuber-

cules, par le défaut de plusieurs petites élévations grenues et blanches qui se remarquent sur la première, et par les proportions de sa queue qui excède en longueur celle de l'iguane, n° 3. Les dents de la crête dorsale de celle-ci sont moins serrées.

Ces iguanes sont d'Amboine.

L'Iguane sourcilleux.

La figure 4 de la pl. 94 du tom. 1 de Séba est la seule qu'il faut rapporter à cette espèce. C'est par erreur qu'on a encore cité dans l'édition de Linnée, donnée par Gmelin, la fig. 2 de la pl. 109.

L'Iguane rayé.

La planche 98, fig. 2 du tom. 1 de Séba nous représente un iguane formant une espèce assez distincte, quoique rapprochée de celle du n° 3 de la pl. 107, du même volume. Il fut envoyé de la Nouvelle-Espagne, où on le nomme

ameiva. Son corps est, en dessus, d'un bai clair, avec trois raies longitudinales de chaque côté, d'un brun foncé, une près du dos, et les deux autres près du ventre. Toutes les écailles sont petites; le front qui est moucheté de noir sur un fond clair, en est ou paraît dépourvu; le sommet de la tête est d'un brun foncé, avec trois taches blanches, ponctuées de noir, ainsi que le dessus du corps; le dos a une série de petites dents qui se prolonge jusque vers le milieu de la queue, qui est un peu plus longue que le corps, et fourchue par accident. Dans l'exemplaire figuré par Séba, le goître n'est point denté.

L'Iguane tigré.

Cette espèce (Séba, tom. 1, pl. 100, fig. 2), a plusieurs degrés d'affinités avec l'iguane sourcilleux. Seba, tom. 1, pl. 94, fig. 4. Sa tête ressemble à celle des caméléons; le front est trigone, dé-

primé et même concave au milieu, avec un arête de chaque côté, au-dessus des yeux; ces arêtes sont festonnées et convergentes en devant; la crête qui commence derrière la tête, est prolongée le long du dos jusque près du bout de la queue; mais elle offre au-dessus du cou, et cet iguane diffère en cela, très sensiblement, de l'iguane sourcilleux, un double rang d'épines très fortes, et ayant un support formé de deux écailles l'une sur l'autre; le corps est brun foncé, tigré de points blancs: ces couleurs forment des marbrures sur les pattes, et des bandes alternatives à la queue. Son goître ne paraît pas denté.

Les habitants de l'Amérique, partie du monde dans laquelle se trouve cet iguane, l'appellent *ascalabos*, parcequ'il se rend, sans faire de bruit, auprès de l'homme, non pour lui nuire, mais parcequ'il aime, dit-on, sa présence.

L'Iguane crête-jaune.

C'est la plus grande espèce de toutes : elle a les caractères majeurs de l'iguane vulgaire ; mais elle ressemble encore mieux à l'iguane à points bruns dont celle-ci n'est peut-être qu'une variété ; les écailles de la tête sont plus grandes, proportions gardées, que celles de l'iguane vulgaire ; le dessus du corps est bai, avec des taches noirâtres ; mais le dessus de la tête, les côtés du ventre, les pattes, plusieurs espaces de la queue, sont bleus ; la crête, qui finit, plus sensiblement, vers le milieu de la longueur de la queue, est composée de dents très fortes, jaunes, ainsi que le goître, dont la partie extérieure a aussi des pointes.

Cette espèce est d'Amboine. *Voyez* Séba, tom. 1, pl. 98, fig. 1.

L'iguane à points bruns.

Cet iguane de Séba, tom. 1, pl. 96, fig. 4, a été confondu avec l'iguane vulgaire; mais il en est distingué sous plusieurs rapports. Ses écailles sont généralement plus grandes, notamment celles du dessus de la tête et des environs des mâchoires. On observe dans l'iguane vulgaire deux grands tubercules aplatis, ou espèce d'écailles, dont un beaucoup plus grand. Ici ces tubercules sont égaux. De plus, la couleur du corps est grise, plus claire, et formant, par cette différence de teintes, des bandes en quelques endroits; la tête, le goître, les pattes postérieures, sont ponctués de brun; la queue est verticillée, un peu plus longue que le corps, tandis que celle de l'iguane vulgaire ne le surpasse pas de beaucoup sous ce rapport. D'ailleurs la crête a la même étendue, et le goître est également

denté antérieurement. J'observerai cependant encore que les tubercules du cou dans notre iguane à points bruns sont alignés.

Cet iguane est de l'île Formose, dans les Indes orientales.

Le n° 5 de la même planche représente un autre iguane du même pays, et qui sert de nourriture aux habitants. Ce reptile est peu éloigné du précédent: il a la même disposition d'écailles; mais les dents de cette crête sont plus petites, s'arrêtent vers le milieu de la queue, et ne vont pas jusques près du bout comme dans le précédent. Cette queue est d'ailleurs plus longue; le dessus du corps est d'un gris obscur; la tête, le goître, le dessous du ventre, les pattes sont bleuâtres, sans taches; le goître est denté en devant.

L'Iguane brun.

On peut voir la figure de cet iguane dans Séba, tom. 1, pl. 96, fig. 6. Il paraît être le seul auteur qui l'ait décrit.

Son corps est, en dessus, d'un bai clair, plus foncé et pointillé dans quelques espaces; les écailles de la tête ne diffèrent pas des autres, et on ne remarque pas à cette espèce de tubercules particuliers au-dessous des oreilles; le goître est petit et sans dents. Celles qui forment la crête sont petites, ponctuées de brun par intervalles, et suivent toute l'étendue du dos depuis le cou jusqu'au bout de la queue qui est assez longue.

Sa patrie est inconnue.

L'iguane vert.

Le corps de cette espèce est d'un vert clair, avec quelques taches, une bande sur chaque flanc, noires. Il est revêtu

d'écailles petites et presque toutes semblables. A la nuque de la tête, commence une suite de dents, qui se continue jusqu'à l'extrémité de la queue, qui est fort longue. Le goître n'a pas de dents apparentes.

Cet iguane est de Ceilan, et doit venir après l'espèce appelée *tête-fourchue*. Séba en a donné la figure, tom. 2, pl. 14, n° 4.

L'Iguane rouge-gorge.

Il est très possible que le *lacerta strumosa* de Linnée appartienne à cette espèce; mais cela n'est pas certain. Il faudrait avoir sous les yeux des individus des deux espèces pour pouvoir prononcer, avec assurance, sur leur diversité ou sur l'identité.

L'iguane goîtreux est figuré dans Séba, tom. 2, pl. 20, fig. 4. Il se trouve au Mexique.

Les *anolis* de quelques voyageurs

ne sont que des iguanes goîtreux ou rouge-gorge.

L'Iguane uni.

J'appelle ainsi cette espèce, parceque sa tête et son dos n'ont pas de crête, et sont unis ; le corps est revêtu de petites écailles presqu'égales, d'un cendré clair, ponctué de noir ; le dessus de la tête a des points blancs, imprimés; la queue est longue et paraît avoir une arête supérieure aiguë; les derniers articles des doigts sont larges. Séba, qui a figuré cette espèce, tom. 2, pl. 32, n° 3, ne parle pas de son goître. On n'en voit pas non plus la forme dans la figure, et il est probable qu'il n'était point ou peu saillant.

On trouve cet iguane à Ceilan.

L'Iguane umbre.

Cette espèce est figurée, à ce que je pense, dans Séba, tom. 2, pl. 86, n° 5.

Il l'avait reçue de la Galice. On remarque sur le front de cet iguane une callosité plus grande. Il se rapproche de l'agame.

L'Iguane Agame.

Voyez Séba, tom. 1, pl. 107, fig. 1 et 2.
La figure 3 de la même planche est celle d'une variété du précédent, ou d'une espèce fort approchante. Sa queue n'est point verticillée, et ses piquants sont plus rares.

L'Iguane d'Amboine.

Cette espèce est décrite sous deux noms différents, dans l'Encyclopédie méthodique, Erpétologie : *lézard de Java*, et *lézard porte-crête*.

L'Iguane marbré.

Cette espèce est figurée au n° 4 de la planche 86 de Séba, et non 88, com-

me nous l'avons imprimé. Sa tête est garnie d'écailles un peu plus grandes que les autres.

L'Iguane cornu.

Cette espèce est décrite fort au long, et bien représentée dans l'Encyclopédie méthodique, *Erpétologie*, pag. 40, pl. 4, fig. 4. On avait pris ce reptile à Saint-Domingue, dans les mornes de l'hôpital, entre l'Artibonite et les Gonaïves. Il se tapit, pendant le jour, sur les arbres et sur les rochers pour guetter sa proie, qui consiste en insectes, en petits oiseaux, qu'il saisit avec une agilité extraordinaire. Il mange aussi, dit-on, des fruits. La nuit, et le temps de la sécheresse l'obligent à se retirer dans les creux des rochers ou dans les trous d'arbres. Il ne sort de cet asile que vers le mois de janvier ou de février, après y avoir ainsi passé tout le temps des grandes chaleurs, c'est à dire six

mois. Le nègre qui le prit assura avoir vu un mâle de cette espèce, pourvu d'une corne beaucoup plus grande.

Ce reptile a pour ennemis les nègres, qui regardent sa chair comme fournissant un mets délicieux, et qui a le goût, à ce que l'on prétend, de celle du chevreuil. Mais le plus cruel de ses ennemis est le *chien marron*.

L'Iguane doré.

Dans le voisinage de l'iguane sourcilleux doit être placée cette espèce, qui est aussi originaire de l'Amérique et figurée par Séba, tom. 1, pl. 106, fig. 2. Sa tête est couverte, de même que le reste du corps, de petites écailles rhomboïdales. Sous chaque oreille est situé un avancement garni d'écailles piquantes. Le dos est d'un vert foncé, et garni d'une crête formée par des dents, jusqu'à la queue. Cette partie-ci est d'un jaune vert, fort longue, très menue au bout, et sans

crête, excepté à sa naissance. Le goître ne paraît pas avoir de dents sensibles.

C'est aux environs de cette espèce ou de l'agame, qu'il faut ranger la *lacerta plicata* de Linnée, notre stellion plissé.

L'Iguane bleu.

Cette espèce est représentée dans Séba, pl. 95, fig. 3 et 4, tom. 1. On en a fait, mal à propos, un synonyme de l'iguane galéote. L'Iguane bleu a une crête tout le long du dos, et qui se prolonge même un peu au-delà de la naissance de la queue. Les faces latérales et postérieures de la tête ont en outre, de chaque côté, une rangée d'écailles piquantes; ce qui ne se voit point dans l'iguane galéote et dans l'iguane vulgaire; le goître est couvert d'écailles assez grandes, petit, et n'a qu'un gros tubercule aplati et blanc, de chaque côté, le corps est bleuâtre, avec des fascies blanches; la queue est longue et menue.

Cette espèce est de Ceilan.

L'Iguane rayé, *Iguana lineata.*

Je crois qu'il faut placer dans le genre de l'iguane le quadrupède ovipare figuré par Séba, tom. 1, pl. 72, nº 5. Il est jaune, avec des fascies transversales, en forme d'anneaux rouges. La tête a en dessus deux petites suites de dents, en forme de crêtes; le dos est parcouru, dans sa longueur, par des raies blanches, au nombre de deux, à en juger par la figure, et qui se prolongent jusqu'à la queue : cette partie-ci est fort longue et très déliée; tout le corps est couvert de petites écailles; les pattes sont fasciées.

On trouve cet iguane en Virginie.

Remarques sur les Stellions.

Le stellion orbiculaire doit être placé dans la division de ceux qui ont la tête couverte de petites écailles semblables à celles du dos, et dont la queue n'est pas

formée d'anneaux verticillés et piquants. La figure de ce stellion se trouve dans Séba, tom. 1, pl. 109, fig. 8. — Celle de la pl. 83, fig. 1 et 2 du même tome en représente une variété. Suivant Linnée, cette espèce, ainsi que sa variété, sont des climats chauds de l'Amérique.

Séba donne, tom. 2, pl. 8, n° 7, la figure d'un autre stellion orbiculaire. Mais celui-ci est du Cap-de-Bonne-Espérance. Il a la forme du précédent, et offre en dessus un mélange de blanc, de cendré clair et de noir. On ne voit point, dans la figure de Séba, ni dans sa description, que son corps ait des épines remarquables, comme celui de la pl. 83, fig. 1 et 2, tom. 1, dont il se rapproche le plus. Celui-ci n'a pas d'ailleurs le dessus du dos aussi clair, ni varié de quelques grandes taches blanches.

Le stellion commun est aussi de cette division. Séba, tom. 2, pl. 8, n° 6, de même que celui qu'il a figuré pl. 79, n° 4, du même volume. Cette espèce a

le corps d'un cendré clair, lavé de roussâtre, et parsemé d'épines blanches. Le dos offre plusieurs petites taches d'un noir brun, et ocellées; la queue est très grosse, et figurée en toupie. Ce stellion est d'Amérique. — *Voyez* aussi le gecko à queue turbinée.

Le stellion cordyle appartient à la division de ceux qui ont la tête garnie en dessus de plaques ou d'écailles peu nombreuses, beaucoup plus grandes que celles du dos, et la queue à écailles verticillées et piquantes.

Cette conformation se retrouve dans le stellion de Séba, tom. 1, pl. 109, fig. 5. Le dos de cette espèce est d'un jaune foncé, avec des taches noires disposées presque sur deux lignes, au milieu et dans le sens de la longueur. La tête, les côtés du corps sont d'un jaune plus clair. L'individu de Séba avait, par accident, la queue bifide d'Amérique.

A cette division convient aussi le stellion de Séba, tom. 2, pl. 62, n° 5.

Il est presqu'entièrement noirâtre; les écailles sont grandes, et forment des verticilles. Il est du Cap-de-Bonne Espérance. Il s'éloigne peu de notre stellion nègre.

Le stellion *quetz-paleo* doit être rangé dans la division de ceux qui ont la tête et le corps couverts d'écailles presque semblables, et la queue verticillée et piquante.

Placez encore ici le stellion azuré. Séba, tom. 2, pl. 62, n° 6. Il est en dessus d'un bleu azuré, avec des bandes noires.

On trouve dans le *Systema naturæ*, éd. de Gmelin, à l'article du lézard azuré, une variété de cette espèce, caractérisée ainsi: *Stellio fascia ad humeros late spadicea.* Séba, tom. 1, pl. 91, fig. 4. Cette figure de Séba tombe sur un vrai lézard (notre lézard à tête-bleue). On a peut-être voulu citer le stellion *quetz-paleo*, pl. 97, fig. 4 du tom. 1. Quoi-

qu'il en soit, le stellion azuré est d'Afrique, suivant Séba.

Je ferai observer, en finissant cet article, que la langue des stellions, ainsi que celle des geckos qui suivent, est échancrée au bout.

Le Gecko glanduleux.

Il faudrait comparer les geckos des Indes avec ceux d'Afrique, pour savoir s'il y a entr'eux des différences remarquables. Séba a figuré celui de Ceilan, tom. 1, pl. 108.

Il représente tom. 2, pl, 183, n° 2, un reptile de cet ordre qui devrait, par la forme de ses doigts, être placé avec les geckos, ou faire plutôt à lui seul un genre particulier. Il appelle ce reptile *Salamandre aquatique d'Arabie*, *cordyle d'Egypte*. Son corps est lisse, mou, d'un couleur de bleu turquin, parsemé de feuilles ou de rosettes blanchâtres, disposées symétriquement;

la queue est garnie en dessus et intérieurement d'une grande membrane lobée : elle est marquetée de taches coralines. Les doigts sont pinnés, onguiculés ; les postérieurs sont réunis par une membrane.

Scinques.

Séba a figuré, tom. 2, pl. 105, n° 3, un scinque différent du commun, et qui se trouve en Arabie et en Egypte, près du Nil. Il est plus grand que celui des boutiques. Le dos est large, avec des écailles hexagones. Son dessus est d'un cendré roux ; une ligne jaunâtre part du nez, et s'étend jusqu'à la queue ; les écailles latérales sont arrondies et très serrées; celles du ventre sont d'un cendré clair. La queue est presque de la longueur du corps. *Voyez* le scinque algire.

Le scinque doré est figuré dans Séba, tom. 2, pl. 10, n° 4 et 5. Il

est représenté se nourrissant de crabes.

Notre lézard rembruni est un scinque.

Sheltopusick

Le lézard bipède de Linnée est figuré, suivant lui, dans Séba, tom. 1, pl. 53, nº 8, et pl. 86, nº 3.

Le premier de ces deux reptiles est représenté avec une espèce d'appendice ou des pattes postérieures, sans aucune marque de divisions. C'est d'après cela, je présume, qu'on le juge un lézard bipède; car la description n'en dit rien. Il vient des Indes orientales.

Le second est bien figuré avec deux appendices. Séba doute si ce sont des organes sexuels, tels qu'on les voit dans les mâles. Ce reptile avait été apporté de Mauritanie.

Caméléons.

Séba en distingue cinq espèces.

La première est, suivant lui, du Méxique, tom. 1, pl. 82, nº 1.

Il est d'un cendré gris obscur sur le dos et sur le ventre, d'un jaune pâle cendré sur les flancs, couvert de petites écailles rondes, relevées, roussâtres, assez grandes, particulièrement celles de la tête. Cette partie est surmontée d'une couronne triangulaire, concave au milieu, et dont les arêtes marginales sont tuberculées et non dentelées. Le goître et toute l'arête inférieure du ventre sont fortement dentés, caractère propre à cette espèce ; l'épine dorsale a aussi une suite de petites dents serrées; la queue est fasciée.

La seconde est le caméléon d'Amboine; il est d'un gris cendré brun, plus clair sur la tête et sur les membres, à écailles fort petites partout; sa tête

est couronnée d'un casque presque plan en dessus, n'ayant au milieu qu'une petite arête, pointu postérieurement, figuré en capuchon; les côtés de la tête sont presque unis, avec un cordon de tubercules sous les yeux. Les dents de l'épine dorsale sont écartées, le goître seul a des dentelures. — Séba, tom. 1, pl. 82, n° 2.

La troisième est le caméléon de Ceilan, tom. 1, 82, n° 3. Il a des rapports avec le premier. Sa tête a des écailles plus grandes; son casque est plus court, moins terminé en pointe, plus sinué dans son contour, qui est crénelé. Le museau est fort court, comme tronqué; la queue n'est pas fasciée; les dentelures du goître et de l'arête inférieure du ventre sont petites, et bien moins saillantes que celles que l'on voit dans le caméléon du Mexique.

La quatrième espèce est un caméléon apporté des côtes de Barbarie. Il est figuré, pl. 83, n° 4 du même volume.

Il est noirâtre sur le dos, avec une suite de dents assez fortes sur l'épine, et qui gagnent la queue, jaunâtres. Le corps est d'un cendré clair, avec plusieurs espaces plus foncés, en forme d'ondes ou de taches; les écailles de la tête sont un peu plus grandes; le casque ressemble assez à celui du n° 1: ses arêtes sont dentelées; le goître et le commencement de l'arête inférieure du corps ont aussi des dents plus sensibles. Le talon a une saillie fort remarquable, une espèce d'éperon.

La cinquième espèce de caméléon se trouve au Cap-de-Bonne-Espérance: elle est petite, finement tuberculée ou écailleuse, bleuâtre. Sa tête a une dépression ellipsoïdale, et dont les bords dentelés et sinués, vont mourir presqu'insensiblement au cou. Séba, tom. 1, pl. 83, n° 5.

J'ai étudié les caméléons des galeries du Muséum d'histoire naturelle,

et j'y ai remarqué les quatre espèces ou variétés suivantes.

1° Le caméléon *commun.*

C'est le plus grand de tous. Il est d'un vert bleuâtre, et très reconnaissable à son casque très tranché, dont l'arête postérieure est très forte, a un enfoncement derrière chaque œil. Le dos a des dents fines et serrées; mais le goître et toute la carène inférieure du corps ont une ligne de dents, une espèce de crête courte, qui n'est bien sensible que dans cette espèce et dans la suivante; la tête a des écailles ou des tubercules plus gros que les autres parties du corps.

Ce caméléon est le n° 1 de la pl. 82 du tom. 1 de Séba, celui qu'il dit être du Mexique. Je dois faire observer à l'égard de ce prétendu caméléon d'Amérique, que Lynceus et Séba sont presque les seuls auteurs qui supposent l'existence de ce reptile dans le Nouveau-Monde. Tout le monde sait que les indications de pays données par Séba sont

très fautives. Quant au second, je pense qu'il aura donné le nom de caméléon à des iguanes dont quelques uns ont effectivement la même propriété de changer de couleur. Bontius appelle ainsi un iguane de Java. La presque totalité des naturalistes, des voyageurs instruits n'ayant point vu de caméléons en Amérique, je pense qu'il n'y en existe pas.

2° Le caméléon du *Sénégal.*

Il ressemble assez au précédent ; mais il est jaunâtre ou d'un brun clair, et plus petit. Son casque est presque plan en dessus, n'ayant qu'une légère arête au milieu ; la coupe du dessus de ce casque est ellipsoïde ; le goître et la ligne qui se prolonge en dessous, tout le long du bord inférieur de la queue, sont dentés comme dans le précédent, mais les dents paraissent proportionnellement plus petites.

Belon parle d'un caméléon qu'il avait trouvé dans l'Arabie, une fois plus petit

que le commun ou celui d'Egypte, blanchâtre, avec des taches rougeâtres. Serait-ce cette espèce? *Voyez* aussi le caméléon n° 3, extrait de Séba, celui de Ceilan.

3° Un caméléon du Cap-de-Bonne-Espérance. Le casque est tranché, presque plan en dessus, et n'ayant qu'une faible arête ; tout le corps a de petits tubercules, dont plusieurs disposés sur une ligne derrière chaque œil. Les dents du dos sont écartées : on n'en voit, à la partie inférieure, que sur le goître. *Comparez* cette espèce avec le n° 2 de notre extrait de Séba.

4° Le caméléon, que nous appelons *nain*, parcequ'il est le plus petit de tous. Il est bleuâtre, avec deux raies blanchâtres et longitudinales de chaque côté ; son casque est plan en dessus, et presque continu avec le dos. Le goître seul, dans la partie inférieure du corps, a des dents.

Le caméléon apporté des côtes de

Barbarie, figuré par Séba, tom. 1, pl. 83, n° 4, n'est, je crois, qu'une variété du caméléon commun.

Le Dragon volant.

Séba en a figuré deux; l'un des Grandes-Indes, l'autre d'Amérique. C'est d'après cela qu'on a sans doute établi, dans le *Systema Naturæ* de Linnée, deux espèces : *volans*, *præpos*.

Le dragon volant est représenté dans Séba, tom. 2, pl. 86, n° 3. On lui donne pour caractère d'avoir les fausses ailes libres et point adhérentes en devant aux cuisses des pattes antérieures. Mais ce caractère est-il vrai? on veut aussi que cette espèce soit distinguée du *præpos* par sa couleur bleuâtre, par ses ailes plus grandes, plutôt bigarrées, marbrées, que fasciées, par le défaut de dentelures à la naissance de la queue. Aucun de ces caractères ne m'a encore paru certain; les couleurs de ces dragons varient beau-

coup, du moins quant aux ailes : le dragon volant les a tantôt marbrées de brun, de noir, de blanc et de bleuâtre, tantôt bien rayées, quelquefois aussi presque nues.

Le dragon fascié n'a pas non plus ses bandes brunes des ailes constantes.

La seule différence de couleurs, que j'observe entre les deux variétés de dragons, est que le dragon volant est bleuâtre, picoté de blanc, et que le fascié est d'un bleuâtre moins prononcé, ou d'un cendré uniforme. La pointe conique de son goître paraît plus longue. Les plis latéraux de son cou semblent aussi être plus grands, et forment une pointe saillante de chaque côté; mais tout cela peut être l'effet d'une cause accidentelle. La queue du fascié paraît être plus longue et plus menue. Cette variété, que Séba fait venir d'Amérique, est figurée dans cet iconographe, tome 1, planch. 102, fig. 2.

Le Crapaud épaule armée, *Bufo marinus.*

Cette espèce est beaucoup plus grande que le crapaud agua. On trouve des individus dont les pieds ont, suivant Séba, la moitié d'une coudée au moins de long : le corps est d'un cendré gris foncé, tout couvert, à l'exception de sa tête, de verrues nombreuses, grandes ou petites ; celles de dessus sont d'un gris clair, et les inférieures d'un jaune cendré ; la tête a différentes petites lignes roussâtres ; les oreilles sont faiblement ouvertes : on remarque à la place des parotides, au-dessus de l'origine des pattes de devant, une partie fort saillante, en forme de petit bateau, dit Séba, d'un cendré clair, ponctué de noir ; le dos et l'intervalle qui est entre les épaules sont plus élevés et marqués de lignes blanchâtres : l'anus offre plusieurs gibbosités distinctes ; les pieds de

devant ont quatre doigts entièrement libres, et les postérieurs cinq, réunis simplement à leur naissance, dans la longueur du premier article. Ce caractère distingue certainement cette espèce de l'agua. Le crapaud à taches jaunes a des rapports avec les deux.

On trouve cette espèce en Amérique. On a supposé qu'elle cherchait sa nourriture dans la mer comme sur terre.

Le Crapaud rude.

M. Daudin, qui nous a communiqué la description de cette espèce, y rapporte, comme on l'a vu, le pustuleux de M. de Lacépède, le *rana ventricosa* de Linnée. Nous avons comparé cette description avec celle du pustuleux, donnée par Séba, et nous croyons d'après cet examen, devoir encore douter de la justice de cette application. Le crapaud pustuleux est d'un cendré roux, parsemé entièrement en dessus de ver-

rues de grandeurs inégales, d'un jaune clair; celles de la tête et des jambes sont les plus grandes; la tête est grande; les pieds antérieurs ont quatre doigts, longs, aigus, rudes, et comme épineux; les postérieurs sont à demi-palmés; le dessous du corps est d'un cendré clair, marbré de brun foncé.

Séba le dit du Brésil.

Il est regardé, dans le *Systema naturæ*, comme une variété du crapaud ventru. Ce dernier et sa variété habitent l'Amérique australe et l'Inde. Il semblerait alors que le mot vague de l'Inde, étant accolé à celui de l'Amérique, doit être entendu, par opposition, des Indes orientales.

Le Crapaud Agua.

Cette espèce est le crapaud du Brésil de Linnée. Nous avons cité, d'après M. Daudin, la fig. 1 de la planch 76 du tom. 1 de Séba, pour synonyme; mais

c'est une erreur. Il est aisé de voir par la description et la figure du crapaud du Brésil, représenté n° 1 et 2 de la pl. 73 du tom. 1, qu'on ne peut y rapporter la figure précédente.

Le crapaud agua ou du Brésil a le corps d'un jaune roux, avec des taches et des ondes noirâtres, et des points élevés ; la peau est plissée autour du cou ; les pieds postérieurs ont leurs doigts réunis presque entièrement par une membrane. Nous appellerons l'autre crapaud l'*épaule armée*.

Le Crapaud Pipa. *Séba*, *tom.* 1, *planch.* 77.

Le Crapaud bossu.

Séba a figuré cette espèce tome 2, planch. 37, n° 3.

La Grenouille de Virginie, *Rana Virginica.*

Laurenti a donné ce nom à la grenouille n° 4, pl. 75, tom. 1 de Séba : elle est en dessus grisâtre, avec des lignes et des taches nombreuses rouges ; ses pattes sont jaunâtres en dessous : les posterieures sont palmées : ce n'est peut-être que le *rana pipiens* décoloré.

On trouve, tom. 2, pl. 37, n° 4 de Séba, une grenouille d'Afrique qui ressemble un peu à la précédente : elle est d'un vert intense en dessus, avec une teinte jaunâtre, des taches d'un rouge brun et une ligne blanche au milieu du dos ; le ventre est blanchâtre, picoté de noir ; les pieds postérieurs sont palmés.

La Grenouille Typhone, *Rana Typhonia.*

La description de Linnée me ferait croire que c'est un crapaud, et un crapaud voisin du cornu.

La grenouille galonnée que nous avons décrite, a ses doigts postérieurs libres, et ne peut être confondue avec celle que Séba a figurée tom. 1, pl. 75, nº 4.

La Grenouille mugissante.

Le nom spécifique latin de cette grenouille, *pipiens*, doit être changé, ayant été donné à d'autres espèces par différents auteurs. *Voyez* la grenouille pit-pit. Nous substituerons au mot *pipiens* celui de *boans*.

Cette espèce est figurée dans Catesby, *Carol. tom.* 2, *tab.* 72 : elle est verte, tachetée de brun ; les doigts des pattes de devant sont séparés ; mais les postérieurs sont réunis par une membrane,

ce qui la distingue très bien du *rana ocellata*, que les naturalistes ont confondue avec celle-ci.

Je soupçonne que la grenouille grognante appartient à la même espèce.

La Grenouille ocellée.

Elle est figurée dans Séba, tome 1, pl. 75, n° 1. La fig. 1 de la pl. 76 du même tome, citée dans Linnée, édition de Gmelin, ne peut lui être appliquée.

La grenouille *pentadactyle* doit être rapportée à cette espèce.

La Grenouille Pit-pit, *Rana Pipiens*.

Cette espèce, qu'on avait réunie mal à propos avec l'ocellée, est verte en dessus, avec plusieurs taches brunes, ayant autour un cercle jaune, et trois lignes de cette dernière couleur : les doigts antérieurs sont libres, mais les postérieurs

sont réunis par une membrane : le dessous du corps et des membres est blanc.

Catesb. Carol. 2, tab. 70.

Schreber, natur. 18 st. pag. 182.

Dans l'Amérique septentrionale. *V.* la grenouille de Virginie.

RAINES.

La raine verte. Roesel. *Hist. ran. tab.* 9 — 11.

La raine à tapirer; doigts postérieurs libres.

La raine rouge.... Séba, tom. 2, pl. 68, fig. 5; les doigts postérieurs sont tout-à-fait ou presque entièrement libres.

La raine squelette est gravée dans Séba, tom. 1, pl. 73, fig. 3.

La raine hypocondriale est peut-être la var. β du *rana boans* de Linnée, (éd. de Gmelin).

La raine à bandeau, *rana leucophyllata*, *variegata* de Bonnaterre, pl. 4, fig. 4. Il est douteux que ce soit le R. *leuco-*

phylla. Le *rana lactea* n'est peut-être que le même reptile décoloré en partie. La gravure n° 9 de la pl. 71 du tome 1 de Seba, est peut-être une mauvaise figure de cette espèce.

La raine *réticulaire*. Cette espèce est gravée dans Séba, tom. 1, pl. 72, fig. 4.

La raine réticulaire est bien différente de la flûteuse. Séba, tom. 1, pl. 71, fig. 1 et 2; la première a tous les doigts libres, le corps marbré et à grandes taches, avec le dos d'un gris cendré clair, formant une bande très variée. Elle n'a pas de vessie vocale.

La seconde est d'un jaune clair, avec des points rouges sur le dos; les pattes postérieures sont palmées; sa vessie vocale est très prononcée.

La raine orangée a une grande affinité avec la flûteuse; mais elle n'a pas de vessie vocale, du moins constamment marquée, et ses doigts ne sont pas terminés par une pelotte aussi distincte; elle est d'un jaune clair, marbrée de roussâtre

sur le dos : la figure de Séba, tom. 1, pl. 70, fig. 3, ne représente des points roux que sur les flancs, au lieu qu'ils sont répandus sur toute la surface du dos dans la flûteuse. Il serait au reste très possible que cette raine orangée ne fût qu'une variété de l'autre.

Elle se trouve en Amérique.

La raine lactée ne doit pas être confondue avec celle qui se trouve sous ce nom dans l'Encyclopédie. M. Daudin aurait mieux fait de lui donner une autre dénomination.

La raine flanc-rayé. Catesby. *Carol.* 2, *pag.* 71.

La raine bigarée est la raine verdâtre de Bonnaterre. (Encycl. Méthod.)

La raine de Séba, tom. 2, pl. 70, n° 4, est, à ce que je crois, une espèce distinguée de celles qu'on a décrites : elle est d'un cendré jaunâtre, avec des taches oblongues, rousses , en forme d'yeux ; son ventre est ponctué de noir ; ses pattes sont

fasciées en dessus; les doigts sont libres. — De Surinam.

La Raine bossue, *Rana gibbosa.*

Cette espèce, décrite par Laurenti sous le nom de *ranæ formis*, est oblongue, avec le dos voûté comme bossu, d'un gris cendré : les flancs paraissent avoir une couleur plus sombre ; les cuisses et les jambes sont fasciées ; tous les doigts sont libres. On la dit de l'île de Lemnos ; mais je crois que cette indication de pays vient de ce que Séba a nommé ce reptile *lemnia*, tom. 2, pl. 13, n° 2.

Laurenti veut y rapporter la fig. 4 de la planch. 70 du même volume ; mais celle-ci est très différente.

La raine à bandeau.

Je crois que c'est le *rana fusca* de Schneider. *Histor. amphib. fasc.* 1, pag. 130.

La Salamandre terrestre.

J'ai combattu l'opinion de ceux qui avaient cru que cette espèce était ovipare, et qu'elle déposait ses œufs dans les eaux, de même que les salamandres aquatiques. Les raisonnements que j'ai produits à l'appui viennent de recevoir une nouvelle force du témoignage de M. Draparnaud, habile naturaliste de Montpellier, qui dit dans son tableau des mollusques de la France, que la salamandre terrestre est vivipare. Le même observateur a vu des branchies aux jeunes individus; elles sont droites; tandis qu'elles sont un peu arquées ou recourbées dans les larves des salamandres aquatiques. Je présume qu'il existe aussi quelques différences à peu près semblables dans la génération de certaines espèces de crapauds, et que tous ne vont pas pondre leurs œufs dans l'eau.

M. Schreibers, professeur d'histoire naturelle à Vienne, m'a dit avoir observé que les branchies des jeunes salamandres terrestres disparaissaient très promptement.

La Salamandre mouchetée, *Salamandra guttata*.

Salamandre (aquatique) d'un rouge pourpre en dessus, avec des taches noires et des points blancs imprimés, formant des lignes; d'un jaune clair en dessous, marbré de roussâtre et de blanc (une crête dorsale pectinée dans les mâles); queue très comprimée; quatre doigts aux pieds de devant, cinq à ceux de derrière.

Seba, tom. 1, pl. 14, fig. 2, le mâle. — 3, la femelle.

Afrique.

La planch. 12 du tom. 2 offre, n° 5, la salamandre terrestre; et n° 7, une petite salamandre aquatique du Ceilan,

dont les côtés sont variés de noir et de rougeâtre, et dont le reste du corps est blanc et jaune, avec des taches noires et rondes : la queue est figurée comme celle des espèces aquatiques.

La Salamandre rouge, *Salamandra rubra.*

M. Beauvois m'a communiqué cette jolie espèce aquatique, qu'il a trouvée dans les Etats-Unis. Elle est longue d'environ quatre pouces, d'un rouge tirant sur le souci clair, et très ponctué de noir ; le dessous du ventre a une bande ou raie noirâtre qui s'étend depuis l'entre-deux des pattes de devant jusqu'à celui des pattes postérieures ; celles-ci ont cinq doigts réunis à leur base par une membrane ; quant aux autres quatre, j'ignore s'ils sont palmés à leur naissance, ces doigts étant raccornis et d'une figure peu distincte dans l'individu que je décris. Le dos n'a pas de crête ; la queue

est un peu plus courte que le corps, comprimée et lancéolée comme dans toutes les salamandres aquatiques. Cette espèce en a encore toutes les autres formes et proportions respectives.

Le Protée Serpent, *Proteus Anguinus*.

Laurenti parla le premier de ce singulier reptile, qu'on n'a encore découvert qu'en Allemagne, dans la Carniole. Il en fit avec d'autres un genre, auquel il donna le nom de *protée*, et dont les caractères sont d'avoir *quatre pattes*, de respirer par des *branchies*, d'avoir *les mâchoires dépourvues de dents*, *et la queue comprimée latéralement*. Pour que le caractère, fondé sur l'existence des branchies fût solide, il faudrait que ces branchies fussent permanentes dans l'animal. Car l'on sait que tous les batrachiens en ont dans leur jeune âge. Or un état passager, une habitude de métamorphose,

ne peuvent offrir au naturaliste que des secours auxiliaires dans l'établissement des genres. Sous ce rapport, les protées de Laurenti ne devaient pas trop prendre faveur. Il y avait d'abord placé un véritable têtard, *proteus raninus*. On pouvait ensuite lui demander s'il avait étudié long-temps ses deux autres protées, le *triton*, l'*anguinus*, pour être bien sûr de la constance de leurs caractères, et pour déclarer que ce n'étaient point des larves; car il fallait détruire ce doute qui se présentait naturellement à l'esprit.

De nouvelles observations nous paraissent cependant devoir confirmer l'établissement d'un genre qui semblait prématuré. M. Schreibers a lu à la société Linnéenne de Londres un mémoire très détaillé sur le *proteus anguinus* de Laurenti ; d'où nous con-concluons que ce reptile peut très bien venir s'associer avec la sirène lacertine, pour former un nouvel ordre plus voisin encore de la classe des poissons que

l'ordre des batrachiens. On n'a pas encore assez suivi, à la vérité, cette sirène et ce protée serpent, pour être certain que ce ne sont pas des larves. Mais comme on a trouvé des sirènes lacertines de toutes grandeurs, et toujours, à ce qu'il paraît, organisées de même ; que le protée serpent est aussi d'une taille qui annonce l'ultimatum de son existence, comme on n'a pas encore découvert de reptiles parfaits auxquels on puisse rapporter, d'une manière raisonnable, ces larves supposées, nous sommes portés à croire que cette sirène et ce protée sont des reptiles qui sont arrivés au dernier développement de leur existence, et dont les organes ne changeront plus. Les observations anatomiques faites, d'un côté, sur le premier de ces animaux, par M. Cuvier, celles qu'a faites, d'un autre, sur le second de ces reptiles, M. Schreibers, nous font voir dans les deux ce caractère d'organisation qui leur est propre,

et qui leur assure rigoureusement et exclusivement le titre d'amphibies, *la présence simultanée de poumons et de branchies*. Aux ordres établis dans la classe des reptiles, on en ajoutera donc un cinquième qui liera cette classe avec celle des poissons. On pourrait appeler cet ordre celui des PNEUMOBRANCHIENS, nom composé de deux mots grecs, qui répondent à ceux de *poumon, ouies*. Ses caractères seraient ainsi conçus : *des poumons et des branchies constantes*.

Les animaux de cet ordre ont la peau nue ou dépourvue d'écailles, deux à quatre pieds, dont les doigts n'ont pas d'ongles. Ils ne diffèrent essentiellement des batrachiens que par leurs doubles organes respiratoires.

Cet ordre renfermerait deux genres, *protée et sirène ;* peut-être même un troisième que fournirait le *proteus tritonius* de Laurenti.

Le genre PROTÉE aurait pour carac-

tères, *quatre pattes, trois doigts aux antérieures, et deux aux postérieures; point d'yeux apparents, deux tubercules à la place, queue en nageoire.*

Le second genre, formé du *proteus tritonius*, pourrait être appelé *ichthyosaure, ichthyosaura.* Il serait ainsi distingué : *quatre pattes, des yeux apparents, une nageoire sur le dos.* Ce genre paraît être celui qui se rapproche le plus des *batrachiens*, et devrait être en tête. Je ne connais pas de batrachien qui ait, même en état de larve, une nageoire sur le dos.

Le troisième genre serait celui de SIRÈNE : *deux pieds situés en devant; deux yeux; corps fort alongé.*

Nous allons donner la description du *protée serpentin* d'après Scopoli; celle de M. Schreibers eût sans doute fait plus de plaisir, étant accompagnée d'observations anatomiques très curieuses. Mais le volume des actes de la société Linnéenne de Londres, dans lequel il

a inséré son mémoire sur ce reptile, n'ayant pas encore paru, je ne puis en donner l'extrait, quoique ce savant ait eu la complaisance de me communiquer amicalement ce mémoire. Je respecte ses intentions ; et puisque la priorité de publication appartient à la société à laquelle il fait hommage de son mémoire, je dois m'imposer ici un silence pénible, il est vrai, mais juste.

Scopoli dit que le protée serpentin n'a pas été trouvé dans le lac Zirchizens, comme Laurenti l'avait écrit, mais près de Sittich, près d'une grotte souterraine, de laquelle il sort quelquefois, avec les eaux, pendant l'été.

La longueur de ce reptile est d'un pied ; la tête est cylindrico-déprimée, amincie en devant, avec la bouche assez obtuse, la mâchoire inférieure est plane et plus courte. On voit deux tubercules à la place des yeux ; les branchies sont bifides, et chaque lobe a cinq ou six divisions plumeuses, d'un rouge

de corail qui devient plus vif lorsque l'animal est en mouvement ou est irrité ; le corps est cylindrique, épais d'un pouce, blanc, lisse, sans écailles ; la queue est comprimée, à deux tranchants, faisant le tiers de la longueur du corps, obtuse à la pointe, blanchâtre, horizontale. Il a quatre pattes, les antérieures sont plus courtes, placées sous les branchies cylindriques, à trois doigts presque planes ; les pattes postérieures sont insérées près la naissance de la queue, semblables à celles de devant ; leurs doigts sont planes et tronqués. M. Schreibers m'a dit qu'il n'y en avait que deux.

Linnée, auquel on envoya une figure de ce reptile, le regarda comme une larve de salamandre.

Le Crotale Boiquira, et le Crotale Durissus.

M. Beauvois m'ayant permis d'étudier les différents serpents qu'il a recueillis dans l'Amérique septentrionale, j'ai eu la facilité de bien saisir les caractères de ces deux espèces de serpent à sonnettes; je vais en faire sentir la différence : cela est d'autant plus nécessaire, qu'avec le secours seul de Linnée, l'on pourrait facilement se tromper, et prendre le change. M. Beauvois s'y était effectivement mépris, et il a reconnu, d'après les observations que je lui ai communiquées, que son crotale à lozange n'était que le *crotalus horridus* de Linnée, et que le serpent qu'il avait pris pour celui-ci était le *crotalus durissus*.

Le boiquira ou le *crotalus horridus*, se trouve depuis l'Amérique méridionale jusqu'en Caroline, mais pas au-delà.

Il est plus grand que le *durissus*, ayant cinq pieds au plus de longueur. Il est d'un gris foncé en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous. Son dos offre une suite de grandes taches, en lozange, noirâtres, formant une chaîne, bordées extérieurement de jaune verdâtre : cette bordure est formée par une série d'écailles. La moitié de cette série postérieure, ou celle des deux côtés qui regardent la queue est composée d'écailles, dont la moitié, à prendre de la base, est noire, et l'autre verdâtre ; le disque de ces taches a ses écailles également verdâtres, pointillées de brun. Ces lozanges s'oblitèrent vers la queue, qui est noire en dessus à son extrémité ; les écailles du dos ont une forte carène ; la queue ne fait guère que le vingtième de sa longueur totale. Le nombre des plaques varie. J'en ai compté cent quarante deux sous le ventre, et vingt-deux sous la queue.

Le crotale *durissus* se trouve dans la

Pensylvanie et dans le nord de l'Amérique. Sa longueur ne va guère au-delà de trois à quatre pieds. Il est d'un gris verdâtre foncé en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous : la partie supérieure du corps offre trois rangées de taches noires, une de chaque côté, sur les flancs, et la troisième sur le dos, celles-ci sont plus alongées ; ce sont autant de bandes ou de raies courtes, transversales, anguleuses ou échancrées en devant ; les taches latérales sont arrondies ou presque triangulaires, avec des écailles jaunâtres dans l'intervalle : le contour des taches est un peu plus clair que le reste. J'ai compté sur un fort individu cent soixante-sept plaques abdominales, et vingt-trois à vingt-quatre sous la queue ; et à sept individus plus jeunes sept plaques de plus au ventre, et quatre de moins à la queue.

TABLEAU MÉTHODIQUE DES REPTILES.

SECONDE DIVISION.

SERPENTS.

Corps dépourvu de pattes.

† Peau revêtue d'écailles sensibles, et dont une partie au moins des inférieures diffère de celles de dessus.

* Dessous du corps et de la queue garni d'une suite de plaques ou de lames transversales écailleuses.

XVIIe GENRE.

BOA.

Point de crochets à venin; queue nue.

1. Boa devin.

Deux cent quarante-six plaques abdominales, cinquante-quatre à la queue; de grandes taches ovales, souvent échan-

crées aux deux bouts, le long du dos, outre d'autres plus petites.

Voyez tome troisième, pag. 132, les caractères des boa regardés comme variétés de cette espèce.

2. Le Boa géant.

Deux cent cinquante plaques abdominales, soixante à soixante-huit à la queue. Une suite de grandes taches ovales, d'un brun noirâtre, disposées deux à deux et transversalement, le long du dos.

3. Le Boa bejobi.

Deux cent trois plaques abdominales, soixante-dix-sept à la queue. Corps vert ou orangé, avec des taches alongées sur les flancs, blanches ou d'un jaune clair.

4. Le Boa hipnale.

Cent soixante-dix-neuf plaques abdominales, cent vingt à la queue; dessus du corps d'un blanc jaunâtre, varié de

petites taches blanchâtres, bordées de brun foncé.

5. Le Boa cenchris.

Deux cent soixante-cinq plaques abdominales, cinquante-sept à la queue. Des taches blanchâtres, imitant des yeux.

6. Le Boa enydre.

Cent soixante-dix plaques abdominales, cent quinze à la queue. Couleur d'un gris mélangé.

Cette espèce se rapproche par le nombre des plaques du n° 4.

7. Le Boa ophrie.

Deux cent quatre-vingt-une plaques abdominales, soixante-quatre à la queue. Couleur brune.

8. Boa scytale.

Deux cent cinquante plaques abdominales, soixante-dix sous la queue. Des taches noires et arrondies le long du dos; d'autres taches latérales blanches, bordées de brun.

Cette espèce a des rapports avec le boa géant.

9. Le Boa brodé.

Deux cent quatre-vingt-dix plaques abdominales, cent vingt-huit à la queue. Dos varié de brun foncé, de bai pourpre et de blanchâtre. Dessous du corps tacheté.

10. Le Boa rativore.

Deux cent cinquante-quatre plaques abdominales, soixante-cinq à soixante-neuf à la queue. Couleur d'un brun foncé, avec des taches noires, rondes, éparses, et dont plusieurs des latérales ont du blanc au milieu.

11. Le Boa turc.

Cent soixante-douze plaques abdominales, vingt-deux à la queue. Corps presque cylindrique, d'un gris jaune, tacheté de noir.

Remarque. Nous avons suivi, dans l'ordre des espèces, celui que nous avons adopté en les décrivant. On pourrait

cependant offrir une distribution plus méthodique, en commençant par les espèces dont les plaques seraient plus nombreuses, et continuant ensuite d'après le décroissement de ces plaques.

XVIIIe GENRE.

SCYTALE.

Des crochets à venin ; queue nue.

1. Scytale a groin.

Cent cinquante plaques abdominales, quarante à la queue ; dessus du corps d'un brun roussâtre, avec des taches noires, dont celles du dos forment des lignes ; dessous blanc, tacheté de noir.

2. Le Scytale a chaine.

Deux cent dix-sept plaques abdominales, trente-quatre à la queue, dont la pointe est garnie de quatre rangs de petites écailles pointues ; des taches noi-

res, rhomboïdales, réunies les unes aux autres sur le dos.

3. Le Scytale piscivore.

Brun fascié de jaune transversalement; queue terminée par une pointe dure.

4. Le Scytale ammodite.

Corps d'un cendré tirant sur le blanc; des raies noires de chaque côté de la tête; de grandes taches anguleuses, noirâtres sur le dos, queue terminée par une pointe dure.

XIXe GENRE.

CROTALE.

Des crochets à venin; queue renfermée à son extrémité dans une espèce de grelot, ou dans une suite de pièces écailleuses, mobiles et bruyantes.

1. Le Crotale Boiquira.

Cent soixante-six plaques abdominales, vingt-six à la queue; une suite de grandes taches noirâtres, en lozange

bordées de blanc jaunâtre le long du dos; extrémité de la queue noire.

2. Le Crotale Durissus.

Cent soixante-douze plaques abdominales, vingt-une à la queue, corps ayant en dessus des rangées de petites fascies noires et transversales.

3. Le Crotale a lozange.

Tête courte; corps d'un gris jaunâtre en dessus, avec deux raies d'un brun rougeâtre le long du dos, formant par leurs angles une suite de lozanges.

Observation. Le crotale à lozange de M. Beauvois, dont je parle à cet article, tom. 3, pag. 198, n'est pas une nouvelle espèce, comme je m'en suis convaincu par un examen ultérieur; c'est le *boiquira.*

4. Le Crotale Dryinas.

Cent soixante-cinq plaques abdominales, trente à la queue; corps blanc,

avec quatre rangées longitudinales de taches d'un brun clair, ovales.

5. Le Crotale sans taches.

Tête grosse, courte; corps d'un jaune cendré, mélangé de noir brun.

6. Le Crotale camard.

Museau très obtus; dessus du corps grisâtre, avec plusieurs taches et lignes noires; dos présentant des espèces de lozanges; flancs ayant des lignes chevronnées.

7. Le Crotale millet.

Cent trente-deux plaques abdominales, trente-deux à la queue; une ligne rouge le long du dos, interrompue par une série de taches noires, bordées de blanc; flancs ayant deux rangées de taches noires plus petites; dessous du corps tacheté aussi de noir.

8. Le Crotale a queue noire.

Cent soixante-dix plaques abdominales, vingt-six à la queue, deux taches

brunes sur l'extrémité postérieure de la tête ; dessus du corps d'un gris rougeâtre, ponctué de brun, avec des fascies brunes, irrégulières, anguleuses ou chevronnées, transversales, et d'autres taches plus claires latérales ; une raie fauve le long du dos ; queue noire.

Cette espèce, que j'ai décrite d'après M. Bosc, me paraît très voisine du *Durissus.*

** Dessous du corps n'offrant pas dans toute sa longueur une série continue de plaques ou de lames transversales écailleuses.

—Dessous du corps revêtu le long du ventre; d'une suite de plaques et d'une double rangée de plus petites, disposées par paires, sous la queue et dans sa longueur.

XXe GENRE.

VIPÈRE.

Des crochets à venin à l'extrémité antérieure de la mâchoire de dessus.

PREMIÈRE FAMILLE.

LES VIPÈRES A TÊTE ÉCAILLEUSE.

Tête garnie en dessus d'écailles semblables à celles du dos, ou n'ayant que deux à trois écailles plus grandes.

1. La VIPÈRE COMMUNE.

Cent cinquante-cinq plaques abdominales, trente-neuf paires de petites

à la queue ; une ligne noire derrière les yeux allant jusqu'au cou ; bande noirâtre sur le dos, anguleuse ou dentée.

Var. a. L'aspic.

Corps roussâtre ; bande dorsale souvent interrompue ; taches latérales peu marquées.

2. La Vipère ocellée.

Cent cinquante-cinq plaques abdominales, trente-sept paires de petites à la queue ; écailles de la tête relevées par une arête ; corps d'un gris roussâtre, avec des rangs de taches brunes, bordées de noirâtre.

3. La Vipère Chersea.

Cent quarante-six plaques abdominales, trente-trois paires de petites à la queue ; un trait noirâtre derrière les yeux, fort court ; bande brune, avec des taches arrondies sur ses bords, le long du dos.

4. La Vipère de Rédi.

Cent cinquante-deux plaques abdo-

minales, trente-trois paires de petites à la queue; corps roussâtre peu ou point tacheté.

5. La Vipère Ammodyte.

Cent quarante-deux plaques abdominales, trente-trois paires de petites à la queue; brun roussâtre ou bleuâtre, avec une raie dentée, noire sur le dos: des taches noires, et une éminence en forme de corne sur le bout du museau.

6. La Vipère noire.

Cent quarante-sept plaques abdominales, trente-trois paires de petites à la queue; de petites plaques sur le sommet de la tête; corps noir, avec le bord des mâchoires, le dessous de l'inférieure, blancs.

7. La Vipère Schyte.

Cent cinquante-trois plaques abdominales, trente-deux paires de petites à la queue; corps d'un noir très foncé en dessus, d'un blanc de lait en dessous.

8. La Vipère Céraste.

Cent quarante-sept plaques abdominales, soixante-trois paires de petites à la queue ; corps rougeâtre en dessus, fascié de brun ; une élévation en forme de corne au-dessus de chaque œil.

9. La Vipère d'Egypte.

Cent dix-huit plaques abdominales, vingt-deux paires de petites à la queue ; corps d'un blanc ferrugineux, avec des taches d'un roux foncé en dessus, blanc en dessous.

10. La Vipère lébétine.

Cent cinquante-deux plaques abdominales, quarante-trois paires de petites à la queue, corps gris en dessus, avec quatre rangées longitudinales de taches alternes ; celles du milieu jaunâtres, les autres noirâtres ; couleur inférieure blanche, ponctuée de noir.

11. La Vipère fer-de-lance.

Deux cent vingt-quatre plaques abdo-

minales, soixante paires de petites à la queue ; tête large ; corps jaunâtre ou gris, avec le dos marbré de teintes livides ou brunes.

12. La VIPÈRE A TÊTE TRIANGULAIRE.

Cent cinquante plaques abdominales, soixante une paires de petites à la queue ; tête formant un triangle très prononcé, et dont les côtés font à leur extrémité postérieure une saillie ; écailles du dos unies ; corps verdâtre, avec des taches formant une bande longitudinale et irrégulière sur le dos.

13. La VIPÈRE DIPSE.

Cent cinquante-deux plaques abdominales, cent vingt-trois à cent trente-cinq paires de petites à la queue ; dos d'un bleu de ciel, avec les côtés plus clairs.

Rem. Je souçonne qu'il y a erreur dans le compte des plaques de la queue. Ne serait-ce pas plutôt soixante-une à soixante-sept paires ?

14. La Vipère Atropos.

Cent trente-une plaques abdominales, vingt-deux paires de petites à la queue; quatre taches noires sur la tête; corps blanchâtre, avec quatre rangées de taches rousses, rondes, ayant du blanc à leur centre.

15. La Vipère hébraïque.

Cent soixante-dix plaques abdominales, quarante-deux paires de petites à la queue; corps roussâtre en dessus, avec de petites raies chevronnées, d'un jaune clair, bordées de roux-brun.

16. La Vipère Chayque.

Cent quarante-trois plaques abdominales, soixante-treize de petites à la queue; grise, avec deux raies blanches sur le dos, et des bandes d'un brun peu marqué.

17. La Vipère coralline.

Cent quatre-vingt-treize plaques abdominales, quatre-vingt-deux paires de petites à la queue; dessus d'un verd

de mer, avec trois raies longitudinales, rousses.

18. La Vipère atroce.

Cent quatre-vingt-seize plaques abdominales, soixante-neuf paires de petites à la queue; corps blanchâtre, avec des taches brunes ou noires, transversales, et disposées alternativement dans toute sa longueur.

Rem. Dans la description de cette espèce, tom, 4, pag. 4, on a omis, par inadvertance, le nombre des plaques.

19. La Vipère blanche.

Cent soixante-neuf plaques abdominales, soixante-deux paires de petites à la queue; corps très blanc, avec l'extrémité de la queue et des taches fort petites, noires.

20. La Vipère brasilienne.

Cent quatre-vingts plaques abdominales, quarante-six paires de petites à la queue; des taches ovales, rousses,

grandes bordées de noirâtre, et d'autres plus petites, d'un brun foncé dans l'intervalle.

21. La Vipère Lebéris.

Cent dix plaques abdominales, cinquante paires à la queue; corps rayé de noir.

22. La Vipère tigrée.

Deux cent vingt-trois plaques abdominales, soixante-sept paires de petites à la queue; corps d'un roux blanchâtre, avec des taches foncées, bordées de noir.

DEUXIÈME FAMILLE.

LES VIPÈRES A TÊTE REVÊTUE EN DESSUS DE PLAQUES.

Tête garnie en dessus de grandes écailles ou de petites plaques, au nombre de neuf.

23. La Vipère Naja.

Cent quatre-vingt-dix plaques abdominales, cinquante-huit paires de peti-

tes à la queue; corps d'un jaune roux éclatant; cou renflé, avec une raie noirâtre ou brune, doublée, et dont chaque extrémité se contourne en cercle, en dessus, dans le grand nombre.

Obs. J'y rapporte les serpents à lunettes du Pérou et du Brésil, de M. de Lacepède.

24. La Vipère lactée.

Deux cent trois plaques abdominales, trente-deux paires de petites à la queue; tête d'un noir foncé, avec une raie blanche; corps d'un blanc de lait, avec des taches très noires, rangées deux à deux.

25. La Vipère Hæmachate.

Cent trente-deux plaques abdominales; vingt-deux paires de petites à la queue; dessus du corps rouge, avec des taches blanches.

XXIe GENRE.

PLATURE.

Des crochets à venin ; queue très comprimée, terminée par deux grandes écailles.

1. La Plature fasciée.

Deux cent vingt plaques abdominales, quarante-deux paires de petites à la queue ; corps d'un cendré bleuâtre, entouré de larges bandes brunes.

Rem. Ce genre n'est pas indiqué dans le tableau méthodique, qui est à la tête de l'histoire des Serpents, ne m'étant décidé à l'établir que lorsque ce tableau était déja imprimé.

Voyez tom. 4, pag. 182.

XXIIe GENRE.

HÉTÉRODON.

Point de crochets à venin. Deux dents plus fortes à l'origine de la branche extérieure et osseuse de la mâchoire supérieure.

L'Hétérodon a large nez.

Cent vingt-cinq plaques abdominales, quarante et quelques paires de petites à la queue ; corps d'un rouge clair en dessus ; extrémité du museau relevée ; des taches noires assez nombreuses sur la tête ; dos ayant dans toute sa longueur, une suite de grandes taches transversales, presque carrées, brunes, formées de deux bandes courtes et rapprochées.

XXIIIe GENRE.

COULEUVRE.

Point de crochets à venin ; dents presque égales ; queue conique.

PREMIÈRE DIVISION.

Ecailles du dos relevées par une arête.

1. La Coleuvre a collier.

Cent soixante-dix plaques abdominales, cinquante-trois paires de petites à la queue ; corps d'un gris bleuâtre en dessus, avec quatre rangées de taches noires, dont les latérales plus grandes ; une tache d'un blanc jaunâtre de chaque côté du cou.

2. La Couleuvre vipérine.

Cent cinquante-trois plaques abdominales, quarante-sept paires de petites à la queue; corps roussâtre en dessus, avec des taches sur le dos, en lozange,

noirâtres en leur contour, jaunâtres au disque, et de petites bandes sur les flancs, noirâtres, plus claires au milieu; dessous du corps jaunâtre, avec une ou deux taches d'un noir bleuâtre sur chaque plaque.

Var. A. Quatre rangées de petites fascies transversales, noirâtres et alternes le long du corps, en dessus.

3. La Couleuvre a quatre raies.

Deux cent vingt plaques abdominales, soixante-treize paires de petites à la queue; corps roussâtre au-dessus, avec deux raies brunes, longitudinales, de chaque côté.

4. La Couleuvre d'Esculape.

Cent soixante-quinze plaques abdominales, soixante-quatre paires de petites à la queue; dessus du corps d'un gris brun ou roussâtre, avec une large bande d'un noir bleuâtre de chaque côté, avec une suite de petites taches blanches au-dessous de chaque bande.

5. La Couleuvre demi-collier.

Cent soixante-dix plaques abdominales, quatre-vingt-cinq paires de petites à la queue; corps brun, annelé de blanchâtre; trois points blancs sur le cou.

6. La Couleuvre Daboie.

Cent soixante-neuf plaques abdominales, quarante-six paires de petites à la queue; corps blanchâtre, avec trois rangs longitudinaux de grandes taches ovales, rousses, bordées de noirâtre.

7. La Couleuvre Sirtale.

Cent cinquante plaques abdominales, cent quatorze paires de petites à la queue; corps brun, avec trois raies longitudinales d'un vert changeant en bleu.

8. La Couleuvre triple-rang.

Cent cinquante plaques abdominales, cinquante deux paires de petites à la queue; corps blanchâtre en dessus, avec

trois rangées longitudinales d'une couleur foncée.

9. La Couleuvre Ibibe.

Cent trente-huit plaques abdominales, soixante-douze paires de petites à la queue; corps bleu, nué de taches noires; quatre grandes plaques après l'anus.

10. La Couleuvre Vampum.

Cent vingt-huit plaques abdominales, soixante-sept paires de petites à la queue; bleue en dessus, quelquefois presque noire sur le dos, avec des bandes transversales blanches, partagées en deux sur les côtés.

11. La Couleuvre tachetée.

Cent dix-neuf plaques abdominales, soixante-dix paires de petites à la queue; dessus blanchâtre, avec de grandes taches irrégulières, roussâtres, bordées de noirâtre; dos en ayant souvent une double série, formant une raie anguleuse.

12. La Couleuvre anguleuse.

Cent dix-sept plaques abdominales, soixante-dix paires de petites à la queue; dessus du corps blanchâtre, avec de grandes bandes brunes; anguleuse, noirâtres à leur bord; dessous du ventre à grandes taches alternes.

13. La Couleuvre rude.

Deux cent vingt-huit plaques abdominales, quarante-quatre paires de petites à la queue; corps ondé de noir et de brun; une tache noire et bifide sur la tête.

14. La Couleuvre Typhie.

Cent quarante plaques abdominales, cinquante-trois paires de petites à la queue; d'un vert très foncé en dessus, avec une ou deux raies longitudinales de taches noires.

15. La Couleuvre maure.

Cent cinquante-deux plaques abdominales, soixante-six paires de petites à la queue; dessus du corps brun, avec deux

raies longitudinales et plusieurs bandes transversales noires.

16. La Couleuvre filiforme.

Cent soixante-cinq plaques abdominales, cent cinquante-huit paires de petites ; noire ou livide en dessus, blanchâtre en dessous.

17. La Couleuvre malpole.

Cent soixante plaques abdominales, cent paires de petites ; une bande le long du dos, bleuâtre, marquée de points roux et bordée de blanc sur les côtés.

18. La Couleuvre a stries.

Cent vingt-huit plaques abdominales, soixante-huit paires de petites à la queue ; corps brun en dessus, avec des taches irrégulières et sans ordre ; des fascies rougeâtres sur les flancs ; dessous blanchâtre, tacheté de roux.

19. La Couleuvre striatulée.

Cent trente-deux plaques abdominales, trente-deux paires de petites à la queue ;

dessus d'un brun clair, dessous d'un gris blanchâtre.

20. La Couleuvre biponctuée.

Cent trente-sept plaques abdominales, soixante-cinq paires de petites; tête bleue en dessus, avec des taches brunes, et deux points blancs rapprochés; dos d'un bleu tirant sur le brun, avec une ligne d'un blanc bleuâtre dans le milieu de sa longueur.

21. La Couleuvre Halys.

Cent soixante-quatre plaques abdominales, trente-quatre paires de petites à la queue, d'un gris pâle, avec des taches olivâtres, transversales.

SECONDE DIVISION.

Ecailles unies.

22. La Couleuvre verte et jaune.

Deux cent six plaques abdominales, cent sept paires de petites à la queue; d'un vert noirâtre en dessus, avec une

multitude de petites lignes jaunes; dessous du corps jaunâtre, avec une suite de points noirs de chaque côté.

23. La Couleuvre lisse.

Cent soixante-douze plaques abdominales, quarante-six paires de petites à la queue; d'un gris roussâtre, très luisant en dessus, avec une ligne derrière les yeux, une bande derrière la tête, et deux rangs de taches alternes, le long du dos, brunes ou noirâtres.

24. La Couleuvre tétragone.

Cent vingt-six plaques abdominales, quarante paires de petites à la queue; corps tétragone, très lisse et fort luisant; dos d'un gris verdâtre ou cendré, avec une ligne de points noirs au milieu; côtés d'un gris roussâtre, dessous jaunâtre, avec une ligne de points noirs de chaque côté.

25. La Couleuvre violette.

Cent quarante-trois plaques abdominales, vingt-cinq paires de petites à la

queue ; dessus d'un violet foncé, dessous blanchâtre, tacheté de violet.

26. La Couleuvre Bali.

Cent trente-une plaques abdominales, quarante-six paires de petites à la queue ; dessus d'un jaune pâle ; avec une bande d'un rouge de corail de chaque côté ; ventre blanc, avec quatre rangées longitudinales de points jaunes.

27. La Couleuvre bande noire.

Cent soixante-seize plaques abdominales, quarante-deux paires de petites à la queue ; dessus pâle, avec des fascies et des anneaux noirs ; une bande noire entre les yeux.

28. La Couleuvre agile.

Cent soixante-quatorze plaques abdominales, cinquante à soixante paires de petites à la queue ; dessus blanc, avec des bandes transversales, irrégulières et alternantes, brunes ; tête d'un blanc éclatant, avec une bande brune entre les yeux.

Rem. Cette espèce paraît bien se rapprocher de la précédente.

29. La Couleuvre blanchatre.

Deux cent vingt plaques abdominales, cinquante paires de petites à la queue ; dessus blanchâtre, avec des bandes transversales brunes.

30. La Couleuvre triscale.

Cent quatre-vingts plaques abdominales, quatre-vingt-six paires de petites à la queue ; dos d'un vert glauque, avec quatres raies rousses.

31. La Couleuvre galonnée.

Deux cent cinquante plaques abdominales, trente-cinq paires de petites à la queue, dessus du corps noir, avec une grande quantité de fascies blanches, irrégulières.

32. La Couleuvre pétalaire.

Deux cent douze plaques abdominales, cent deux paires de petites à la queue; dessus du corps noirâtre, avec

des bandes blanches, transversales, très irrégulières.

33. La Couleuvre pale.

Cent cinquante-cinq plaques abdominales, quatre-vingt-seize paires de petites à la queue; d'un gris pâle en dessus, ponctué de brun et tacheté de gris.

34. La Couleuvre molure.

Deux cent cinquante plaques abdominales, soixante paires de petites à la queue; dessus du corps d'un roux blanchâtre, avec une rangée longitudinale de grandes taches rousses, bordées de brun.

35. La Couleuvre double-raie.

Deux cent cinq plaques abdominales, quatre-vingt-dix-neuf paires de petites à la queue; d'un roux foncé en dessus, avec deux raies jaunes le long du dos.

36. La Couleuvre double-tache.

Deux cent quatre-vingt-dix-sept plaques abdominales, soixante-douze paires

de petites à la queue ; corps roux, avec de petites taches blanches, bordées de noir le long du dos.

37. La Couleuvre Boiga.

Cent soixante-six plaques abdominales, quatre-vingt-huit paires de petites à la queue ; d'un bleu à reflets, avec des raies d'un jaune doré, longitudinales ; une bande blanche le long de la mâchoire supérieure.

38. La Couleuvre bleuatre.

Deux cent quinze plaques abdominales, soixante-dix paires de petites à la queue ; corps bleuâtre, avec la tête d'une couleur plombée.

39. La Couleuvre chapelet.

Cent soixante-six plaques abdominales, cent trois paires de petites à la queue ; dessus du corps bleu, rayé de blanc sur les côtés, de noir au milieu, avec de petites taches blanches ; des taches d'un bleu clair, bordées de noir sur la tête.

40. La Couleuvre cenchrus.

Cent cinquante-trois plaques abdominales, quarante-sept paires de petites à la queue ; dessus du corps marbré de brun et de blanchâtre.

41. La Couleuvre asiatique.

Cent quatre-vingt-sept plaques abdominales, soixante-seize paires de petites à la queue ; dos rayé longitudinalement.

42. La Couleuvre symétrique.

Cent quarante-deux plaques abdominales, vingt-six paires de petites à la queue ; dessus du corps brun, avec une rangée de petites taches noirâtres de chaque côté ; dessous du corps blanc, avec des bandes et des demi-bandes brunes, placées symétriquement.

43. La Couleuvre trois-raies.

Cent soixante-neuf plaques abdominales, trente-quatre paires de petites à la queue ; d'un roux clair en dessus, avec trois raies longitudinales.

44. La Couleuvre pétole.

Deux cent neuf plaques abdominales, quatre-vingt-dix paires de petites à la queue ; dessus d'un gris livide, fascié transversalement de rougeâtre ; dessous d'un blanc mêlé de jaune, et quelquefois fascié de rougeâtre.

45. La Couleuvre azurée.

Cent soixante-onze plaques abdominales, soixante-quatre paires de petites à la queue ; dessus bleu, dessous blanchâtre.

46. La Couleuvre nasique.

Cent soixante-treize plaques abdominales, cent cinquante-sept paires de petites à la queue ; corps très mince, verdâtre, rayé de blanc ; nez retroussé.

47. La Couleuvre grosse-tête.

Cent quatre-vingt-treize plaques abdominales, soixante-dix-sept paires de petites à la queue ; tête grosse ; corps fascié.

48. La Couleuvre couresse.

Cent quatre-vingt-cinq plaques abdominales, cent cinq paires de petites à la queue ; dessus du corps verdâtre, avec deux rangées longitudinales de petites taches blanches et alongées ; les côtés et le dessous blanchâtres.

49. La Couleuvre annelée.

Cent soixante-quatre plaques abdominales, quarante-trois paires de petites à la queue ; corps blanc, annelé de noir ; dessus de la tête presque noir, avec le cou blanc.

50. La Couleuvre verte et bleue.

Cent dix-neuf plaques abdominales, cent dix paires de petites à la queue ; dessus d'un bleu foncé, dessous d'un vert pâle.

51. La Couleuvre blanche et brune.

Cent quatre-vingt-dix plaques abdominales, quatre-vingt-seize paires de petites à la queue ; dessus du corps blanchâtre, avec des taches brunes, arron-

dies, géminées ou ternées; dessous du corps d'un blanc roux.

52. La Couleuvre verte.

Deux cent dix-sept plaques abdominales, cent vingt-deux paires de petites à la queue; corps vert, plus clair en dessous.

53. La Couleuvre Cenco.

Deux cent vingt plaques abdominales, cent quatre-vingt-quatre paires de petites à la queue; corps très délié, brun en dessus, avec des taches blanchâtres ou d'un brun couleur de rouille.

54. La Couleuvre fer-a-cheval.

Deux cent quarante-une plaques abdominales, soixante-dix-neuf paires de petites à la queue; livide, tacheté de brun; des taches plus foncées, noirâtres sur le cou.

55. La Couleuvre Ibiboca.

Cent soixante-seize plaques abdominales, cent quatre-vingt-une paires de

petites à la queue; écailles grisâtres, bordées de blanc.

56. La Couleuvre triangle.

Deux cent treize plaques abdominales, quarante-huit paires de petites à la queue; dessus blanchâtre, avec des taches rousses, bornées de noir; une tache triangulaire qui en renferme une autre plus claire sur sa tête.

57. La Couleuvre réticulaire.

Deux cent dix-huit plaques abdominales, quatre-vingt-dix paires de petites à la queue; écailles blanchâtres, plus claires à leur bord.

58. La Couleuvre a zones.

Cent soixante-cinq plaques abdominales, trente-cinq paires de petites à la queue; corps blanc, avec des fascies ou des anneaux obscurs, et quelques taches roussâtres.

59. La Couleuvre rousse.

Deux cent vingt-quatre plaques abdo-

minales, soixante-huit paires de petites à la queue; dessus du corps roux; dessous blanchâtre.

60. La Couleuvre large-tête.

Deux cent dix-huit plaques abdominales, cinquante-deux paires de petites à la queue; corps blanchâtre, avec des grandes taches irrégulières et très foncées, se réunissant en plusieurs endroits, le long du dos; écaille verticale et terminale du museau, relevée et pointue.

61. La Couleuvre ponctuée.

Cent quarante plaques abdominales, quarante-huit paires de petites à la queue; dessus du corps plombé, ponctué de gris; une tache blanche à l'occiput; dessous du corps d'un jaune rougeâtre, avec des rangées de points de couleur plombée.

64. La Couleuvrr écarlate.

Cent soixante-douze plaques abdominales, quarante paires de petites à la

queue ; corps cylindrique, d'un rouge vermillon, avec des bandes transversales d'un blanc jaunâtre et des bandes noires.

63. La Couleuvre noire et fauve.

Deux cent dix-huit plaques abdominales, trente-une paires de petites à la queue, corps annelé de noir et de fauve.

64. La Couleuvre verdatre.

Cent cinquante-cinq plaques abdominales, cent quarante-quatre paires de petites à la queue ; corps très délié, vert en dessus, vert mêlé de jaunâtre en dessous.

65. La Couleuvre a raies rouges.

Cent soixante-onze plaques abdominales, trente-sept paires de petites à la queue ; dessus du corps d'un brun noir, avec quatre raies rouges longitudinales ; plaques du ventre d'un rouge plus vif, tachetées de noir.

Espèce dont les écailles du dos ont été moins observées.

66. La Couleuvre Lutrix.

Cent trente-quatre plaques abdominales, vingt-sept paires de petites ; corps jaune, avec les côtés bleuâtres.

67. La Couleuvre des dames.

Cent dix-huit plaques abdominales, soixante paires de petites à la queue ; corps blanc, avec des fascies annulaires noires ; tête panachée de blanc et de noir.

68. La Couleuvre joufflue.

Cent sept plaques abdominales, soixante-douze paires de petites à la queue ; corps blanc, avec des taches sur le dos, noirâtres, très larges, occupant son étendue.

69. La Couleuvre blanche.

Cent soixante-dix plaques abdominales, vingt paires de petites à la queue ; corps blanc et sans taches.

70. La Couleuvre de la Reine.

Cent quarante plaques abdominales, soixante-douze paires de petites à la queue; dessus du corps d'un brun violet; dessous de la mâchoire et de la queue blancs.

71. La Couleuvre Padère.

Cent quatre-vingt-dix-huit plaques abdominales, cinquante-six paires de petites; corps blanc, avec plusieurs taches noirâtres, doubles et réunies par une ligne sur le dos, et d'autres simples sur les côtés.

72. La Couleuvre grison.

Cent quatre-vingt-quatorze plaques abdominales, quatre-vingts paires de petites à la queue; corps gris, avec de grandes taches blanchâtres, imitant des dents de scie, avec un point d'un blanc de neige sous chaque.

73. La Couleuvre alidre.

Cent vingt-une plaques abdominales,

cinquante-huit paires de petites à la queue; corps blanc.

74. La Couleuvre de Minerve.

Deux cent trente-huit plaques abdominales, quatre-vingt-dix paires de petites à la queue; dessus du corps d'un vert glauque, avec trois raies noirâtres.

75. La Couleuvre minime.

Deux cent quinze plaques abdominales, cent six paires de petites à la queue; tempes d'un blanc de neige, tachetées de noir; dos d'une couleur tannée, avec des taches ou des bandes transversales noires.

76. La Couleuvre miliaire.

Cent soixante-deux plaques abdominales, cinquante-neuf paires de petites à la queue; dessus brun ou noirâtre, avec une tache blanche sur chaque écaille; dessous blanchâtre.

77. La Couleuvre rhomboïdale.

Cent quarante-huit plaques abdomi-

nales, soixante-dix paires de petites à la queue; bleuâtre, avec trois rangées longitudinales de taches rhomboïdales, bleues dans leur milieu.

78. La Couleuvre rayée.

Cent soixante-cinq plaques abdominales, soixante-dix-neuf paires de petites à la queue; bleuâtre, avec quatre raies étroites, brunes.

79. La Couleuvre sombre.

Cent cinquante-deux plaques abdominales, cent treize paires de petites à la queue; d'un brun cendré, avec une tache oblongue brune derrière les yeux.

80. La Couleuvre Saturnine.

Cent cinquante-deux plaques abdominales, cent dix-sept paires de petites à la queue; corps livide, avec une teinte nébuleuse cendrée; museau large, obtus.

81. La Couleuvre carénée.

Cent sept plaques abdominales, cent soixante-quinze paires de petites à la

queue; corps plombé en dessus, blanc en dessous; dos en carène.

82. La Couleuvre décolorée.

Cent quarante-sept plaques abdominales, cent trente-deux paires de petites à la queue; corps délié, d'un bleuâtre cendré, avec les lèvres blanches.

83. La Couleuvre Pélias.

Cent quatre-vingt-sept plaques abdominales, cent trente paires de petites à la queue; dessus du corps noir, vert en dessous, du brun derrière les yeux et sur le sommet de la tête.

84. La Couleuvre cendrée.

Deux cents plaques abdominales, cent trente-sept paires de petites; abdomen blanc, anguleux; écailles de la queue ferrugineuses à leur bord.

85. La Couleuvre muqueuse.

Deux cent huit plaques abdominales, cent trente paires de petites à la queue; corps bleuâtre.

86. La Couleuvre Hydre.

Voyez l'Enhydre Caspienne.

87. La Couleuvre cuirassée.

Cent quatre-vingt-dix plaques abdominales, cinquante paires de petites à la queue ; corps noir, avec des taches alternes d'un jaune blanchâtre sur les plaques.

88. La Couleuvre Diane.

Deux cent quatre-vingt-dix-huit plaques abdominales, soixante-deux paires de petites à la queue ; corps grêle, rayé alternativement de blanc et de brun.

89. La Couleuvre jaune et bleue.

Trois cent douze plaques abdominales, quatre vingt-treize paires de petites à la queue ; dessus du corps d'un gris changeant, à reflets jaunes, bleus ou verts, plus clair sur les côtés ; divisé en un grand nombre de carreaux par des raies d'un bleu éclatant, bordées de jaune.

90. La Couleuvre sitale.

Deux cent trente-six plaques abdominales, quarante-cinq paires de petites à la queue; grise, avec une raie longitudinale bordée d'une ligne noire de chaque côté.

91. La Couleuvre Tyrie.

Deux cent dix plaques abdominales, quatre-vingt-trois paires de petites à la queue; blanche, avec trois rangées longitudinales de taches noirâtres, rhomboïdales.

93. La Couleuvre Argus.

Deux espèces de bosse derrière la tête, des taches rondes, rouges à leur centre, blanches tout autour, imitant des yeux.

93. La Couleuvre Naja.

Deux cent sept plaques abdominales, cent neuf paires de petites à la queue; dessus du corps noir, avec des bandes obliques blanches.

94. La Couleuvre Sibon.

Cent quatre-vingts plaques abdominales, quatre-vingt-cinq paires de petites à la queue ; couleur de rouille en dessus, parsemé de blanc, dessous du corps blanc, tacheté de brun.

95. La Couleuvre Dhara.

Deux cent trente-cinq plaques abdominales, quarante-huit petites à la queue, dessus d'un cendré cuivreux, bord des écailles blanchâtres, dessous du corps blanc.

96. La Couleuvre Schokari.

Cent quatre-vingts plaques abdominales, cent quarante-quatre paires de petites à la queue, dessus du corps d'un cendré brun, avec des taches et des raies blanches, dessous d'un cendré pâle, avec des points bruns.

Voyez ici, tom. 4, page 168, la notice de quelques couleuvres de Forskal.

97. La Couleuvre rouge-gorge.

Cent quatre-vingt-quinze plaques

abdominales, cent deux paires de petites à la queue : noire, gorge couleur de sang.

98. La Couleuvre camuse.

Cent vingt-quatre plaques abdominales, quarante-six paires de petites à la queue : dessus du corps mélangé de noir et de blanc, une croix blanche, avec un point noir au milieu, sur l'occiput.

99. La Couleuvre bleuet.

Cent soixante-cinq plaques abdominales, vingt-quatre paires de petites à la queue : blanche en dessus, avec le sommet de la tête bleuâtre, écailles du dos mi-parties de blanc et de bleu, queue très déliée, d'un bleu plus foncé que celui du reste du corps.

100. La Couleuvre Cabel.

Cent cinquante-trois plaques abdominales, quarante-sept paires de petites à la queue : dessus d'un gris cendré, avec de petites raies blanches, obliques, ou brun

rayé de noir : dessous blanc, fascié de noir ; une tache de couleur plombée derrière chaque œil.

101. La Couleuvre aurore.

Cent soixante-dix-neuf plaques abdominales, trente-sept paires de petites à la queue : dos d'un jaune roux, tête jaune, mouchetée de rouge ; une ligne jaune le long du dos, jointures de ses écailles aurores.

102. La Couleuvre dard.

Cent soixante-huit plaques abdominales, soixante-dix-sept paires de petites à la queue : dos d'un gris cendré, avec trois raies noirâtres, longitudinales, dont celle du milieu plus large : dessous du corps blanchâtre.

103. La Couleuvre Lephiati.

Cent quatre-vingt-quatre plaques abdominales, soixante paires de petites à la queue : grise, avec des raies blanches bifurquées, deux taches blanches triangulaires sur l'occiput.

104. La Couleuvre chaîne.

Cent quinze plaques abdominales, quarante-quatre paires de petites : d'un brun noirâtre, avec des bandes jaunes transversales, formées de petites taches imitant une chaîne.

105. La Couleuvre rubannée.

Cent quarante-huit plaques abdominales, soixante-dix paires de petites à la queue : une grande tache noire bordée de blanc, de chaque côté de l'occiput, avec deux raies blanches longitudinales sur le dos, partant des taches précédentes.

106. La Couleuvre mexicaine.

Cent trente-quatre plaques abdominales, soixante-dix-sept paires de petites à la queue.

107. La Couleuvre Sipède.

Cent quarante-quatre plaques abdominales, soixante-treize paires des petites à queue : corps brun.

108. La Couleuvre nébuleuse.

Cent quatre-vingt-cinq plaques abdominales, quatre-vingt-une paires de petites à la queue : dessus nué de brun et de cendré ; dessous mélangé de blanc et de brun.

109. La Couleuvre Saurite.

Cent cinquante-six plaques abdominales, soixante paires de petites à la queue : verdâtre ; dos brun et rayé longitudinalement.

110. La Couleuvre lien.

Cent soixante-dix-huit plaques abdominales, quatre-vingt-huit paires de petites à la queue : corps délié, d'un noir ou d'un brun très foncé en dessus, avec la gorge blanche ; nez retroussé.

111. La Couleuvre Calmar.

Cent quarante plaques abdominales, vingt-deux paires de petites à la queue : livide, avec des bandes et des points linéaires bruns.

112. La Couleuvre ovivore.

Cent quatre-vingt-six plaques abdominales, vingt-neuf paires de petites à la queue.

XXIVe GENRE.

ENHYDRE.

Point de crochets à venin ; quene très comprimée, terminée par une ou deux pointes.

1. L'Enhydre caspienne.

Cent quatre-vingts plaques abdominales, soixante-six paires de petites à la queue ; dos d'un cendré olivâtre, avec des taches noires, rondes, disposées en quinconces, sur quatre lignes.

Voyez la *Couleuvre Hydre*, tom. 4, p. 156.

2. L'Enhydre bleue.

Cent cinquante-neuf plaques abdominales, cinquante-deux paires de petites à la queue : corps blanc ; queue et ventre jau-

nâtres, partagés dans leur milieu par une ligne bleue.

3. L'Henhydre muselière.

Cent quarante-quatre plaques abdominales, cinquante-neuf paires de petites à la queue : tête avancée en forme de bec; corps d'un gris obscur, avec la tête en partie noire, la gorge et le ventre jaunâtres.

4. L'Henhydre pêcheur.

Cent cinquante-deux plaques abdominales, quatre-vingts paires de petites à la queue : d'un brun jaunâtre, avec un grand nombre de petites taches noires, rondes, en lignes obliques, avec des traits noirs.

5. L'Henhydre des marais.

Cent quarante plaques abdominales, quarante-neuf paires de petites à la queue : d'un brun jaune, avec des taches rhomboïdales brunes, bordées de noir; queue d'un blanc roussâtre en dessous.

6. L'Henhydre dorsale.

Quarante-trois paires de petites plaques à la queue : corps d'un blanc sale, avec une large bande noire, dorsale.

—— Dessous du corps offrant d'autres écailles que de grandes et de petites plaques.

XXVe GENRE.

LANGAHA.

Des plaques à la partie inférieure et antérieure du corps ; des anneaux écailleux vers l'anus : de petites écailles semblables à celles du dos sous la queue.

1. Le Langaha de Madagascar.

Cent quatre-vingts plaques, quarante-deux anneaux ; écailles du dos rougeâtres, avec un petit cercle gris, et un point jaune à leur base ; un appendice sur la mâchoire supérieure.

XXVIe GENRE.

ERPETON.

Des plaques ; point d'anneaux écailleux ; dessous de la queue revêtu de petites écailles, semblables à celles du dos.

1. L'Erpeton tentaculé.

Cent vingt-cinq plaques, ayant chacune deux arêtes, quatre-vingt-dix-neuf rangées d'écailles transversales à la queue ; deux appendices sur le museau.

** Peau entièrement garnie de petites écailles semblables, ou de petits tubercules, ou nue.

XXVIIe GENRE.

ANGUIS.

Corps revêtu de petites écailles; queue cylindrique, point comprimée.

1. L'ANGUIS ORVET.

D'un brun roussâtre en dessus, avec quatre raies étroites fauves ou noirâtres; dessous du corps d'un brun foncé.

2. L'ANGUIS ERIX.

Cendré en dessus, avec trois lignes noires; bleuâtre en dessous.

3. L'ANGUIS PEINTADE.

D'un vert glauque, avec des points noirs, disposés sur plusieurs lignes.

4. L'ANGUIS ROULEAU.

Corps blanchâtre, avec des bandes transversales et parallèles, brunes, formant des anneaux.

5. L'Anguis Colubrix.

Corps mélangé de brun et de pâle ; queue très courte.

6. L'Anguis javelot.

Une rangée d'écailles sous le corps et dans sa longueur, plus grandes.

Vòyez le *Boa turc*. A la mâchoire inférieure près, il est très voisin des anguis.

7. L'Anguis cornu.

Deux dents perçant la lèvre supérieure ; queue courte.

8. L'Anguis migrel.

Jaúne en dessus, rayé et fascié de brun ; queue courte.

9. L'Anguis réseau.

Ecailles blanches à leur centre, et brunes dans leur contour.

10. L'Anguis jaune et brun.

Dos vert, mêlé de brun, avec de petites taches jaunes ; ventre jaune.

11. L'Anguis rouge.

D'un rouge éclatant, annelé de noir.

12. L'Anguis lombric.

Extrémité postérieure du corps plus grosse que celle de devant ; couleur d'un blanc livide très luisant ; queue très courte.

13. L'Anguis long-nez.

D'un noir verdâtre ; lèvre supérieure avancée ; une tache jaune sur le museau et à l'extrémité de la queue.

Observations sur le genre Anguis.

J'ai dit, d'après M. de Lacépède, que les anguis ont les branches de la mâchoire inférieure réunies, et qu'ils diffèrent, évidemment par là, des autres serpents. Cette observation m'a conduit à celles que je vais exposer et qui rectifieront l'erreur que Linnée et le plus grand nombre des naturalistes ont commise, par rapport au placement des anguis dans l'ordre naturel. Loin de ter-

miner l'ordre des ophidiens, avec les amphisbènes; les cœciles, ils doivent être reportés à la tête, et faire le passage de cet ordre à celui des sauriens.

1° L'anguis *jaune* et *brun* paraît n'être essentiellement distingué des chalcides que par le défaut des pattes. Ses deux mâchoires ont leurs arcs osseux exactement liés l'un à l'autre en devant. La mâchoire supérieure n'a, de chaque côté, qu'un rang de dents de même que celle d'en bas. La langue, quoique beaucoup plus épaisse vers sa naissance, n'offre pas ce fourreau, cette gaîne qu'on lui remarque dans les autres serpents. Les ouvertures des oreilles sont très apparentes, caractère qui ne se retrouve plus dans le plus grand nombre des reptiles de cet ordre.

2° L'anguis *orvet* a les mâchoires du précédent et la langue des serpents des autres genres. Les trous auditifs ne sont point apparents.

3° Quant aux amphisbènes, quoique

leurs mâchoires aient une grande ressemblance avec celles des anguis, il me paraît cependant que ces reptiles doivent être les derniers de cet ordre, leur peau étant dépourvue d'écailles, de même que celle des grenouilles, crapauds, etc.

La langue des amphisbènes diffère beaucoup de celle des autres serpents. Elle est large, plane et hérissé de petites pointes en dessus, terminée presque insensiblement en pointe : cette partie seule est libre et fourchue. Les divisions semblent être plus fortifiées à leur naissance et sur les côtés, si l'on examine l'extrémité de la langue en dessous.

Les cœciles doivent, pour la conformation des organes de la manducation, se rapprocher des amphisbènes.

XXVIIIe GENRE.

HYDROPHIS.

Corps revêtu de petites écailles ; queue très comprimée.

1. L'HYDROPHIS A QUEUE LANCÉOLÉE.

Dos pâle, fascié transversalement de brun ; queue lancéolée, terminée en pointe.

2. L'HYDROPHIS A QUEUE OBTUSE.

Corps noir en dessus, blanc en dessous ; queue mélangée et obtuse.

XXIXe GENRE.

ACROCHORDE.

Peau recouverte de petits tubercules, à la place d'écailles ; point de crochets à venin.

1. L'ACROCHORDE DE JAVA.

Noir en dessus, blanchâtre sur les

côtés et sous le ventre ; côtés tachetés de noir.

Ce serpent est très voisin de l'hydrophis à queue obtuse.

XXXe GENRE.

AMPHISBÈNE.

Peau nue, annelée et à petites stries nombreuses ; point de crochets à venin.

1. L'Amphisbène enfumé.

Presque noir, bigarré de blanc.

2. L'Amphisbène blanchet.

Blanc, sans taches.

XXXIe GENRE.

COECILE.

Peau nue ; une rangée longitudinale de plis.

1. La Cœcile ibiare.

Corps d'un brun bleuâtre ; deux barbillons à la mâchoire supérieure.

2. La CŒCILE VISQUEUSE.

Corps brun, avec une raie blanchâtre sur les côtés.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

Nota. Les chiffres romains indiquent le volume; les chiffres arabes indiquent la page.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS FRANÇAIS DES GENRES ET ESPÈCES.

A

B

C

D

E

G

H

I

L

P

R

S

T

V

TABLE ALPHABÉTIQUE.

DES NOMS LATINS DES GENRES ET ESPÈCES.

A

B

G

H

I

L

FIN.